

09

RAPPORT ANNUEL 2009

sfpi  fpim

SOCIETE FEDERALE DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENT ■ FEDERALE PARTICIPATIE- EN INVESTERINGSMAATSCHAPPIJ



Sommaire

MOT DU PRÉSIDENT	p. 5
TROIS ANNÉES D'ACTIVITÉS (2007-2009)	p. 7
LA SFPI : HOLDING PUBLIC ET SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT	p. 12
MODIFICATIONS DES STATUTS	p. 17

I. RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ

RAPPORT FINANCIER	p. 19
RAPPORT OPÉRATIONNEL	p. 23
GESTION ET CORPORATE GOVERNANCE	p. 31
PERSONNEL	p. 40
GESTION DES RISQUES	p. 41
AUTRES ASPECTS	p. 45
RAPPORT DES ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS	p. 46
RAPPORT DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION	p. 48
COMPTES ANNUELS	p. 49

II. RAPPORT DES SOCIÉTÉS EN PORTEFEUILLE

HOLDING PUBLIC	p. 67
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT	p. 104
MISSIONS DÉLÉGUÉES	p. 114



Mot du président

Sans nul doute, 2009 restera parmi les années de crise économique et financière les plus profondes.

L'impact de cette crise s'est principalement traduit dans les activités comptabilisées hors bilan de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI) soit les missions déléguées, à savoir les missions exercées en nom propre mais pour compte des pouvoirs publics. Nous évoquons bien entendu les participations prises dans le cadre du soutien au secteur financier belge. Déjà en 2008, la SFPI était devenue actionnaire en mission déléguée de Fortis Banque, Royal Park Investments et Dexia, et avait procédé à un investissement dans la KBC. À ces investissements, se sont ajoutées dans le courant de l'année 2009, des prises de participation dans BNP Paribas (10,79 %) et dans Ethias (25 %). Pour l'ensemble des années 2008 et 2009, ce sont 15,14 milliards EUR qui ont été injectés dans le secteur financier par le biais de la SFPI.

Le bilan 2009 de la SFPI est demeuré quant à lui en grande partie à l'abri du déclin économique marqué, une performance remarquable et dont il y a lieu de se féliciter.

En effet, parmi les 26 participations détenues par la SFPI en compte propre, seules quelques-unes ont été affectées durement par la crise. Ceci a eu pour effet de générer une réduction de valeur de 10,9 millions EUR qui, une fois rapportée à un portefeuille total de 1.082 millions EUR à la fin de l'année 2009, permet de considérer son impact comme relativement limité.

Notons par ailleurs que l'actif du bilan a été renforcé à la suite de l'apport par les autorités de 100 % des actions du Fonds de l'infrastructure ferroviaire (FIF).

La SFPI a également pu poursuivre la politique de renforcement de son pilier d'investissement. Au total en 2009, 26,2 millions EUR ont été libérés pour de nouveaux investissements dans Electrawinds, Fidentia Green Buildings et Xylowatt. Plusieurs autres dossiers ont d'ores et déjà été constitués, il reste à les concrétiser en 2010.

L'ensemble de ces mouvements ont permis de clôturer l'exercice 2009 avec un bénéfice net de presque 61 millions EUR et un total bilantaire de 1.739 millions EUR.

On se réjouira de constater que l'année 2009 a été une nouvelle fois synonyme de croissance pour la SFPI et ce, dans un contexte économique des plus défavorables. Le nombre total de participations a augmenté pour passer de 33 fin 2008 à 37 fin 2009 et ce grâce à de nouveaux investissements, à l'apport de l'actionnaire et aux missions déléguées. Le défi majeur des prochaines années consistera à mettre en concordance la structure et l'organisation de la société avec la poursuite de l'objectif de croissance de celle-ci, tout en veillant à conserver une structure bilantaire équilibrée et une rentabilité correcte.

Robert TOLLET



TROIS ANNÉES D'ACTIVITÉS (2007-2009)

La fusion entre la Société Fédérale de Participations et la Société Fédérale d'Investissement par absorption de la SFP par la SFI, a été réalisée le 1^{er} novembre 2006.

Les trois premières années de pleine activité de la nouvelle entité, SFPI, ont été notamment marquées par les interventions cruciales nécessitées par la crise financière et réalisées, pour compte de l'État, au bénéfice de quelques grandes institutions du secteur bancaire et de l'assurance.

Durant cette même période, une impulsion stratégique et concrète a été donnée à une nouvelle dynamique liée aux activités d'investissement, notamment au travers de l'octroi de capitaux à des entreprises privées en développement. Sur tous les plans (rôle de holding, rôle de société d'investissement et missions déléguées), le volume des activités de la société a augmenté, ce qui s'est traduit par un quasi-doublement des capitaux propres.

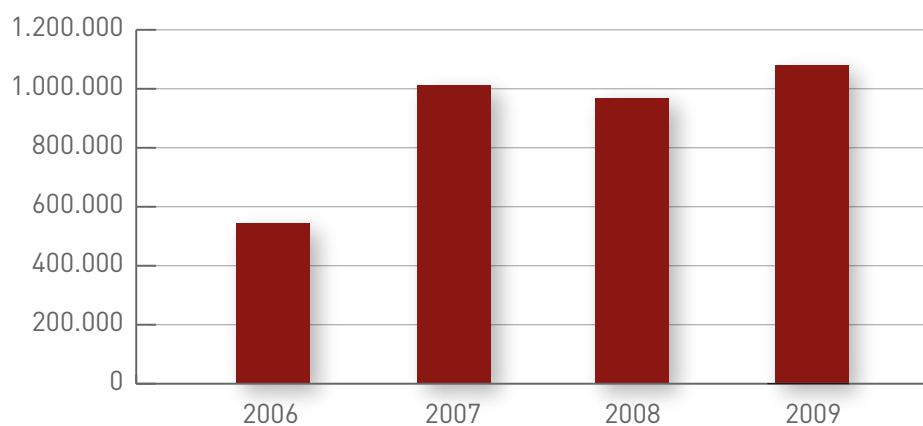
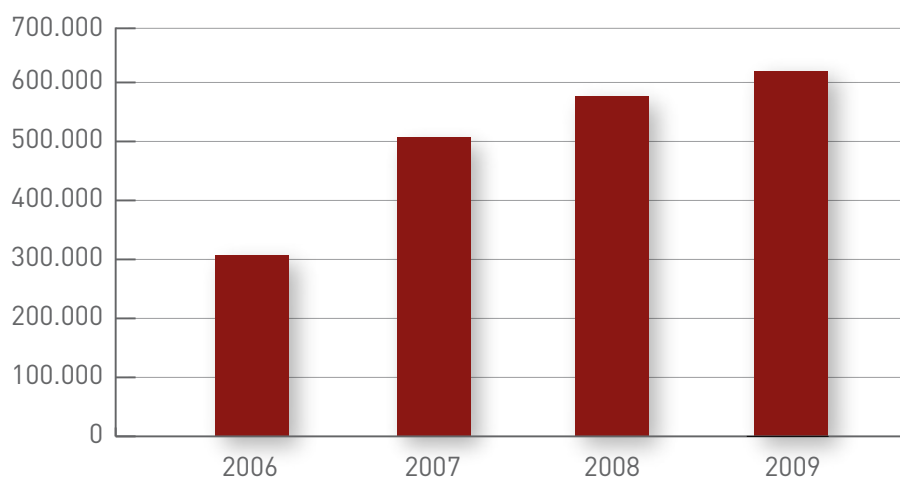
Enfin, on relèvera que la SFPI a pu clôturer chaque exercice comptable depuis 2006 en position bénéficiaire.

Chiffres clés

(comptes annuels statutaires - en milliers EUR)

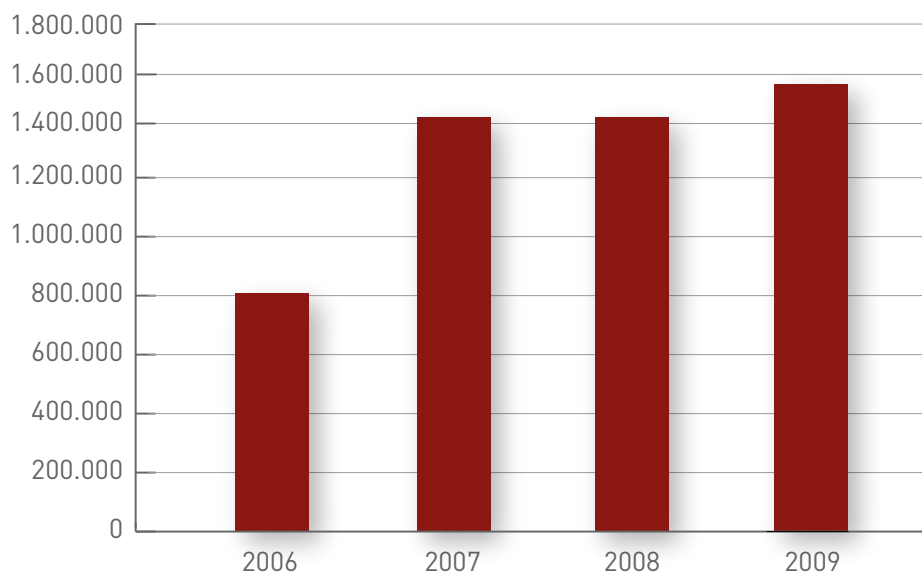
	2006	2007	2008	2009
CAPITAUX PROPRES	847.825	1.531.205	1.568.095	1.698.622
PORTEFEUILLE	539.158	1.013.879	973.103	1.082.173
LIQUIDITÉS	331.123	541.585	5.769.928	647.201
LIQUIDITÉS PROPRES	309.411	507.502	587.042	631.908
TOTAL BILANTAIRE	879.562	1.565.759	6.756.841	1.739.360
RÉSULTAT NET	87.606	66.292	45.391	60.898
RÉSULTATS REPORTÉS	-91.573	-25.281	2.104	39.957
PORTEFEUILLE POUR COMPTE DE L'ÉTAT (HORS BILAN)	106.219	103.779	14.005.175	15.488.694

Par « liquidités propres », nous entendons les disponibilités diminuées des montants qui sont détenus pour le compte de l'État. Les opérations pour le compte des pouvoirs publics sont commentées en détail dans le chapitre « La SFPI : holding public et société d'investissement ».

Evolution portefeuille pour propre compte (en milliers EUR)**Evolution liquidités propres (en milliers EUR)****Capital social et fonds propres***(en milliers EUR)*

L'évolution du capital social est notamment fonction de l'apport par l'État d'un certain nombre de participations dans le capital de la SFPI en vue de centraliser au maximum les participations des pouvoirs publics fédéraux.

	2006	2007	2008	2009
CAPITAL SOCIAL	817.525	1.434.612	1.443.112	1.532.741
CAPITAUX PROPRES	847.825	1.531.205	1.568.095	1.698.622

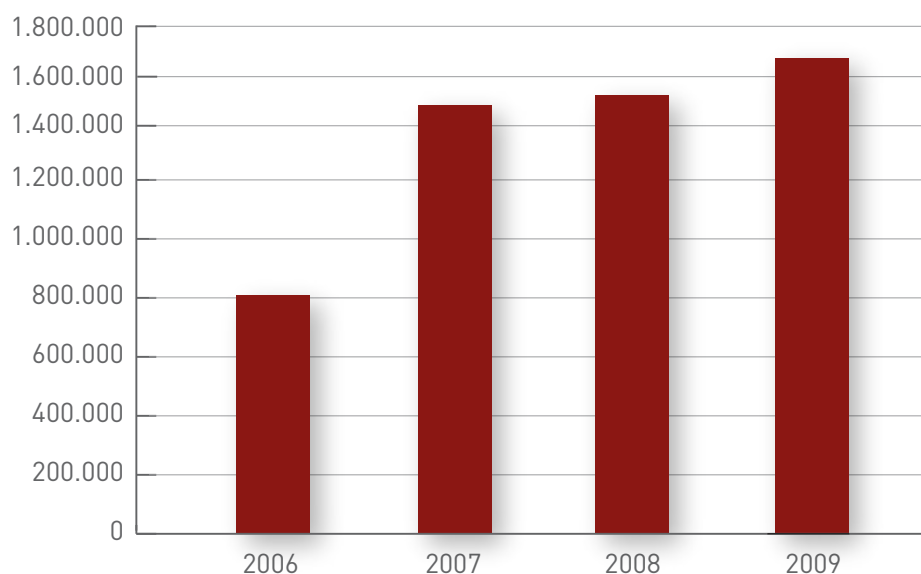
Evolution Capital social (en milliers EUR)

Depuis 2006, année de la fusion, la SFPI a connu les augmentations de capital mentionnées ci-après. Toutes ont pris la forme d'un apport en nature, à savoir un transfert d'actions par l'État, à l'exception d'une seule qui a donné lieu à un apport en espèces.

En 2007, les pouvoirs publics ont apporté les participations suivantes au capital de la SFPI : Fedimmo, Holding SNCB (parts bénéficiaires), The Brussels Airport Company, Sopima (partielle), ArcelorRodange et China Belgium Direct Equity Investment Fund. La participation acquise par la SFPI dans The Brussels Airport Company a été apportée dans Brussels Airport Holding, et ce dans le cadre d'une restructuration financière de l'entreprise aéroportuaire.

En 2008, les pouvoirs publics ont procédé à un apport en espèces en vue de constituer un fonds d'investissement en coopération avec la China Investment Corporation.

En 2009, les pouvoirs publics ont fait apport de la totalité de leurs actions du Fonds de l'infrastructure ferroviaire dans le capital de la SFPI.

Evolution capitaux propres (en milliers EUR)**Aperçu des activités de la SFPI**

(en milliers EUR)

	2007	2008	2009
OPÉRATIONS EN COMPTE PROPRE	4.072	15.754	39.333
TRANSFERTS DES POUVOIRS PUBLICS	617.087	8.500	89.629
OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DES POUVOIRS PUBLICS	4.176	13.901.396	8.404.905
VENTES POUR LE COMPTE DES POUVOIRS PUBLICS	-	-	-7.043.907

2007

En 2007, la SFPI a réalisé son premier investissement proactif dans le cadre de sa nouvelle fonction d'investissement. Il s'agissait en l'occurrence d'un investissement de 4 millions EUR (0,37 millions EUR en capital et 3,63 millions EUR comme prêt) dans la société Zilver Avenue Participatiemaatschappij (des appartements de service modernes de haute qualité pour seniors).

Au cours de cette même année, l'État a également apporté un certain nombre de ses participations au sein du capital de la SFPI pour une valeur totale de 617 millions EUR. La plus grande quantité d'actions est celle de The Brussels Airport Company, actions qui ont été apportées par la suite dans Brussels Airport Holding. 5 % de ces actions ont été vendus la même année à l'actionnaire privé.

Enfin, la SFPI a investi, pour compte de l'Etat, 3 millions EUR dans Fedesco et 1,2 millions EUR dans le Fonds de l'économie sociale et durable.

2008

En 2008, dans le cadre de sa fonction d'investissement, la SFPI a acquis des actions pour 1 million EUR dans Navitell (logiciel mobile et histoires thématiques) et 2 millions EUR dans Vesalius Biocapital (biotech). Elle a également investi 12,1 millions EUR dans ASCO (production de pièces pour avions).

La SA Palais des Beaux-Arts a bénéficié d'un prêt participatif à long terme pour un montant de 5 millions EUR dont 0,6 millions EUR ont été libérés en 2008 afin de financer l'aménagement d'un restaurant dans les bâtiments du PBA. Les pouvoirs publics ont apporté en 2008 un montant de 8,5 millions EUR en espèces pour la constitution d'un fonds d'investissement belgo-chinois.

Mais pour l'essentiel, l'année 2008 se caractérise, dans le contexte de la crise financière, par des investissements substantiels pour un montant total de 13.900 millions EUR, à savoir 9.400 millions EUR dans Fortis Banque, 3.500 millions EUR dans KBC (emprunt convertible), 1.000 millions EUR dans Dexia, ainsi qu'un montant minimal destiné à la constitution de Royal Park Investments, une société liée à la restructuration de Fortis Banque et qui n'est devenue opérationnelle qu'en 2009.

Enfin, 1,2 millions ont à nouveau été investis pour compte de l'État dans le Fonds de l'économie sociale et durable.

2009

Durant l'année écoulée, la SFPI a acquis une participation au sein d'Electrawinds (producteur d'énergie verte) à hauteur de 20 millions EUR, au sein de Fidentia Green Buildings (immobilier d'énergie efficace) à hauteur de 3 millions EUR et de Xylowatt (producteur d'énergie alternative à petite échelle et sur base des déchets de bois) pour 1 million EUR.

Des investissements complémentaires ont été réalisés dans Sonaca (pièces pour avions) pour 6,3 millions EUR, dans le Palais des Congrès pour 5 millions EUR et dans Vesalius Biocapital pour 0,75 million EUR. Des prêts ont été accordés à Fidentia Green Buildings pour 3 millions EUR, au Palais des Beaux-Arts pour une tranche supplémentaire de 0,75 million EUR, et un crédit pont de 0,25 million EUR a été octroyé à Navitell.

Les pouvoirs publics ont apporté dans le capital de la SFPI toutes les actions du Fonds de l'infrastructure ferroviaire pour une valeur de 89,6 millions EUR.

Par ailleurs, les opérations suivantes ont été réalisées pour compte de l'État :

- la vente de trois quarts des actions de Fortis Banque à BNP Paribas pour une valeur d'acquisition de 7.044 millions EUR en échange d'une participation au sein de BNP Paribas d'une valeur initiale de 7.165 millions EUR au moment de la conclusion de la transaction en mai 2009
- un investissement de 740 millions EUR dans Royal Park Investments
- un investissement de 500 millions EUR dans Ethias, et
- la vente de la participation de 0,5 % dans Spot Image, une société de droit français.

LA SFPI : HOLDING PUBLIC ET SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT

La SFPI est le holding public fédéral qui remplit une double fonction de holding public et de société d'investissement. En tant que holding public, la SFPI opère tant pour son propre compte que pour le compte des pouvoirs publics. En tant que société d'investissement, la SFPI contribue au développement d'entreprises privées susceptibles d'offrir une plus-value sociétale intéressante.

La SFPI assiste également les autorités publiques en leur procurant des avis et conseils.

Fin 2009, la SFPI gérait un portefeuille de 1.082 millions EUR en fonds propres. Les opérations pour le compte de l'État représentaient, fin 2009, 15.489 millions EUR. Ce montant important est imputable aux opérations de sauvetage de quelques grands groupes bancassureurs.

OBJET LÉGAL

L'objet, les activités et l'organisation de la SFPI sont stipulés dans la loi de 1962 relative à la Société Fédérale de Participations et d'Investissement et aux sociétés d'investissement régionales (ci-après dénommée « loi organique »). Cette loi a été modifiée, pour la dernière fois, par la loi du 26 août 2006 portant sur la fusion de la Société Fédérale d'Investissement et de la Société Fédérale de Participations. Par conséquent, la SFPI a donc le même cadre juridique que la Société Fédérale d'Investissement avant la fusion.

En vertu de la loi organique, la SFPI a pour objet l'exécution d'opérations financières et l'octroi de conseils aux pouvoirs publics.

S'agissant des opérations financières, la loi opère une distinction entre trois volets :

- a) promouvoir l'initiative publique économique,*
- b) contribuer à l'exécution de la politique économique de l'État et agir pour son compte,*
- c) favoriser la création et l'extension de sociétés privées dans l'intérêt de l'économie belge.*

Il convient également de prendre en compte les participations qui étaient détenues par la Société Fédérale de Participations et qui ont été reprises par la SFPI. La Société Fédérale de Participations avait pour but, « en sa qualité de holding d'utilité publique », d'acquérir des participations dans le capital de sociétés financières, industrielles et commerciales⁽¹⁾.

La SFPI contribue à l'exécution de la politique industrielle de l'État (point b ci-avant). La SFPI s'acquitte de cette mission pour compte de l'État, ce qui signifie que l'État met les fonds nécessaires à la disposition de la SFPI, qui exécute ensuite les opérations en son nom propre. Ces opérations sont également appelées des « missions déléguées ».

(1) La loi coordonnée du 24 décembre 1996, dans laquelle était fixé l'objet social de la Société Fédérale de Participations, a été abrogé pour ce qui concerne la Société Fédérale de Participations par la loi du 26 août 2006.

Une distinction est opérée ci-après entre:

- **la fonction de Holding**, par laquelle on entend la promotion de l'initiative économique publique et l'exécution de la politique industrielle de l'État (les missions déléguées) ainsi que les opérations concernant les participations cédées par la Société Fédérale de Participations à l'occasion de la fusion,
- **la fonction d'Investisseur**, qui porte sur la création et l'extension de sociétés privées.

En outre, la loi stipule également : « Le gouvernement fédéral peut, dans toute matière relevant de sa compétence (financière, économique ou juridique), solliciter l'avis de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement et de ses filiales spécialisées, dans le cadre de leurs missions légales, sur les projets potentiels de constitution de personnes morales, de la réforme ou de la participation dans celles-ci par l'État, par une entreprise publique fédérale ou par une institution publique fédérale ».

HOLDING PUBLIC

Cette rubrique porte sur les participations qui ont été acquises en compte propre et, d'une manière ou d'une autre, en concertation avec les pouvoirs publics, ou qui ont été cédées à la SFPI par une augmentation de capital. Les participations sont généralement acquises dans le cadre d'une vision à long terme.

En outre, sont mentionnées sous la fonction de holding les participations qui ont été prises pour le compte de l'État (à savoir les missions déléguées).

Dans le cadre de la fusion entre la Société Fédérale de Participations et la Société Fédérale d'Investissement, dont est issue la nouvelle entité, SFPI, l'État s'est fixé pour objectif de centraliser ses participations en les intégrant au sein de cette nouvelle entité. Cet objectif a été réalisé dans une large mesure, notamment par le biais de diverses cessions qui ont contribué à accroître le capital de la SFPI.

Ces participations sont subdivisées dans le présent chapitre entre celles détenues en compte propre et celles qui sont détenues pour compte de l'État. Dans ce dernier cas, les investissements ont été réalisés sur la base d'une disposition spécifique de la loi organique de la SFPI qui stipule que l'État, par arrêté royal, autorise la SFPI à réaliser l'opération avec les fonds que l'État met à sa disposition. L'État fait généralement appel à cette disposition lorsqu'il estime que l'investissement en question répond à un besoin sociétal spécifique et qu'il y a lieu de l'effectuer mais que le profil de l'investissement implique des risques trop élevés ou excède les moyens de la SFPI. Les participations prises par la SFPI en 2008-2009 dans le secteur bancaire et de l'assurance en sont autant d'exemples clairs.

Ci-après est présenté la liste des entreprises du portefeuille de la SFPI selon ses fonctions principales (les montants globaux sont repris des comptes annuels).

a) Pour son compte propre

Dans sa fonction de holding, fin 2009, la SFPI détenait un portefeuille de 1.056 millions EUR.

Sociétés dans lesquelles la SFPI détient une participation :

	PARTS
CREDIBE	100 %
PALAIS DES CONGRÈS	100 %
FONDS DE L'INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE	100 %
ZEPHYR-FIN	100 %
CERTI-FED	99,86 %
SBI	57,32 %
IDOC	53,03 %
PALAIS DES BEAUX-ARTS	27,03 %
LA POSTE	25,87 %
SOPIMA	25,09 %
BRUSSELS AIRPORT HOLDING	25 %
LOTERIE NATIONALE	21,28 %
ARCELORMITTAL RODANGE SCHIFFLANGE	9,23 %
CHINA BELGIUM DIRECT EQUITY INVESTMENT FUND	8,50 %
SONACA	7,70 %
FEDIMMO	7,34 %
MAISON DE LA RADIO FLAGEY	6,98 %
TECHSPACE AERO	1,8 %
FONDS STARTER	0,15 %
FONDS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DURABLE	0,01 %
ASCO	parts bénéficiaires

Par ailleurs, la SFPI a octroyé des prêts à SN Airholding, à la Loterie nationale, au Palais des Beaux-Arts et à la Maison de la Radio Flagey, ainsi qu'un prêt d'actionnaire à Brussels Airport Holding.

b) Pour le compte de l'État

Pour le compte des pouvoirs publics, la SFPI disposait, fin 2009, d'un portefeuille de 15.489 millions EUR.

Les opérations pour compte de l'Etat sont comptabilisées hors bilan.

Le tableau ci-après donne un aperçu de ces participations :

	PARTS
FEDESCO	100 %
FONDS DE RÉDUCTION DU COÛT GLOBAL DE L'ÉNERGIE	100 %
FONDS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DURABLE (EN LIQUIDATION)	99,98 %
A.S.T.R.I.D.	61 %
ROYAL PARK INVESTMENTS	43,53 %
BELFIN (EN LIQUIDATION)	26,09 %
FORTIS BANQUE	25 %
ETHIAS FINANCE	25 %
BNP PARIBAS	10,79 %
DEXIA	5,73 %

La SFPI a également octroyé un prêt à KBC en échange de titres privilégiés sans droit de vote.

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT

La SFPI agit en qualité de société d'investissement pour investir dans des sociétés privées, et ce dans l'intérêt de l'économie belge. Une tâche qu'elle prend à cœur depuis la fusion et qui, suite à l'élaboration d'une stratégie en 2007, a trouvé un début de concrétisation en 2008 et surtout en 2009. Afin d'être pris en considération pour une intervention de la SFPI, un projet d'investissement doit être sous-tendu non seulement par une rentabilité crédible, mais aussi par une plus-value sociétale spécifique.

À la fin de l'année, la SFPI, dans cette branche d'activités, détenait des participations pour un montant de 26 millions EUR.

La SFPI a acquis jusqu'à présent les participations suivantes :

	PARTS
ZILVER AVENUE PARTICIPATIEMAATSCHAPPIJ	25 %
FIDENTIA GREEN BUILDINGS	21,33 %
NAVITELL	14,29 %
XYLOWATT	9,08 %
VESALIUS BIOCAPITAL I	6,72 %
ELECTRAWINDS	5,56 %

Des prêts ont été également octroyés à Zilver Avenue Participatiemaatschappij, à Fidentia Green Buildings et à Navitell.

LA SFPI, CONSEILLER DES POUVOIRS PUBLICS

Les pouvoirs publics ont jusqu'à présent sollicité l'avis de la SFPI dans trois dossiers.

En 2008, la SFPI a établi des rapports dans les dossiers relatifs à la prochaine restructuration de l'actionariat de La Poste et à la restructuration financière et institutionnelle d'A.S.T.R.I.D. Par la suite, la SFPI a été chargée d'assurer le suivi et la mise en œuvre des conclusions issues de ces missions de conseil.

Leur concrétisation est prévue dans le courant de l'année 2010.

En outre, une mission d'étude a été réalisée en 2009 à propos d'une société privée ayant des activités financières.

MODIFICATIONS DES STATUTS

Deux assemblées générales extraordinaires ont eu lieu dans le courant de l'année 2009.

Lors d'une assemblée générale extraordinaire, tenue le 5 mars 2009, le capital social de la SFPI a été augmenté grâce à l'apport par l'État de la totalité des actions de la SA Fonds de l'infrastructure ferroviaire, et ce pour un montant de 89,6 millions EUR.

Lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 23 décembre 2009, les statuts de la SFPI ont été modifiés afin d'adapter et de moderniser à la fois les modalités de convocation des administrateurs et les modalités de délibération du conseil d'administration, conformément aux possibilités qui sont offertes par le Code des sociétés.

A cette même occasion, la description de l'objet social de la société a été mise en concordance textuelle avec les dispositions de la loi de 1962 relatives à la Société Fédérale de Participations et d'Investissement et aux sociétés régionales d'investissement.

01

Rapport
de la société

RAPPORT FINANCIER

Le total bilantaire de la SFPI passe de 6.756,8 millions EUR à 1.739,4 millions EUR, soit une diminution de 5.017,4 millions. Cette réduction est essentiellement due à un fait exceptionnel, à savoir, d'une part, au remboursement à l'Etat des fonds mis à la disposition de la SFPI et initialement destinés à financer le RPI (4.554,3 millions EUR), et d'autre part, à la libération effective du capital de Royal Park Investments pour le compte de l'Etat (739,8 millions EUR).

Sans tenir compte de cet élément exceptionnel, le total bilantaire a augmenté de 1.610,1 millions EUR à 1.739,4 millions EUR, soit une augmentation de 8 %.

Les participations qui sont prises pour compte de l'Etat (les « missions déléguées ») sont comptabilisées hors bilan et n'ont pas d'impact sur les résultats de la SFPI.

A L'ACTIF

Dans le courant de cet exercice, les immobilisations financières ont augmenté de 108,4 millions EUR.

L'Etat a fait apport à la SFPI de la totalité des actions du Fonds de l'infrastructure ferroviaire pour un montant de 89,6 millions EUR.

La SFPI a libéré 35,3 millions EUR de capital, à savoir (montants en millions EUR) :

- 20,0 millions de capital d'Electrawinds
- 6,3 millions de capital de Sonaca
- 5,0 millions de capital du Palais des Congrès
- 3,0 millions de capital de Fidentia Green Buildings
- 0,7 million de capital de Vesalius Biocapital
- 0,3 million de capital de Xylowatt

La société a octroyé des prêts à hauteur de 3,7 millions EUR, soit (montants en millions EUR) :

- 3,0 millions à Fidentia Green Buildings
- 0,7 million au Palais des Beaux-Arts

Dans le courant de cet exercice des réductions de valeur ont été comptabilisées pour un montant de 10,9 millions EUR, soit (montants en millions EUR) :

- 6,3 millions sur Sonaca
- 2,5 millions sur le Palais des Congrès
- 1,0 million sur Navitell
- 0,9 million sur Zephyr Fin
- 0,2 million sur Flagey

La société a perçu des remboursements à hauteur de 9,3 millions EUR (montants en millions EUR) :

- 5,0 millions sur le prêt de la Loterie Nationale
- 4,1 millions sur le prêt de BAH
- 0,2 million de remboursement de capital de Vesalius Biocapital

La SFPI a octroyé un prêt à court terme de 0,25 millions EUR à Navitell et a acté, dès cette année, une réduction de valeur sur la totalité de ce prêt.

La trésorerie a diminué de 5.122,6 millions EUR suite essentiellement à la libération pour le compte de l'Etat du capital de Royal Park Investments (RPI), à concurrence de 739,8 millions EUR, et le remboursement à l'Etat de 4.554,3 millions EUR réservés initialement au RPI. Sans cet élément exceptionnel, la trésorerie a augmenté de 587,0 millions EUR fin 2008 jusqu'à 631,9 millions EUR.

AU PASSIF

Les fonds propres ont augmenté de 130,5 millions EUR. Cette augmentation résulte de l'apport au capital par l'Etat des actions du Fonds de l'infrastructure ferroviaire, pour un montant de 89,6 millions EUR.

L'affectation du bénéfice à la réserve légale se chiffre à 3,0 millions EUR et l'affectation au bénéfice reporté s'élève à 37,9 millions EUR.

La dette court terme à l'égard de l'Etat a diminué de 5.148,0 millions EUR suite principalement à la souscription au capital de RPI et au remboursement à l'Etat des montants concernant RPI, comme signalé précédemment. La dette court terme s'élève à 40,7 millions EUR ; elle consiste en une dette envers l'Etat de 15,2 millions EUR à laquelle s'ajoutent 20 millions EUR de dividendes 2009 qui seront attribués à l'actionnaire Etat, sur proposition du Conseil d'administration. Les dettes commerciales (fournisseurs) s'élèvent à 5,3 millions EUR, et les dettes fiscales et sociales à 0,2 million EUR.

COMPTES DE RÉSULTATS

La société clôture l'exercice 2009 avec un bénéfice de 60,9 millions EUR, à comparer à 45,4 millions EUR en 2008, soit une augmentation de 15,5 millions EUR.

Les produits de 77,4 millions EUR sont constitués des éléments suivants :

- produits financiers de 77,2 millions EUR essentiellement grâce à la perception des dividendes des filiales pour 54,9 millions EUR (43,4 millions EUR en 2008) auxquels s'ajoutent les intérêts des créances pour 10,6 millions EUR (10,8 millions EUR en 2008) et les intérêts des placements de trésorerie pour 11,7 millions EUR (25,5 millions EUR en 2008).
- auxquels s'ajoutent les autres produits pour un montant de 0,2 million EUR.

Les charges pour un montant de 16,5 millions EUR se décomposent comme suit :

- les coûts des ventes et prestations pour un montant de 4,9 millions EUR (montants en millions EUR) :
 - services et biens divers 4,0
 - rémunérations et charges sociales 0,8
 - amortissements et autres charges 0,1
- les charges financières pour un montant de 0,7 million EUR (montants en millions EUR) :
 - intérêts sur le compte de l'Etat 0,3
 - réductions de valeur sur créances 0,3
 - autres charges financières 0,1
- les charges exceptionnelles de réductions de valeur sur les immobilisations financières s'élèvent à 10,9 millions EUR (30,4 millions EUR en 2008).

AFFECTATION DU BÉNÉFICE

Le Conseil d'administration du 17 mai 2010 a proposé à l'assemblée générale du 2 juin 2010 d'affecter comme suit le bénéfice de 60.897.996,61 EUR :

Affectation à la réserve légale, 5 % du bénéfice	3.044.899,83 EUR
Dividende octroyé à l'actionnaire	20.000.000,00 EUR
Solde à reporter	37.853.096,78 EUR

Le tableau comparatif des chiffres clefs qui synthétise l'évolution de l'activité de la société depuis 2006
(en millions EUR)

	2006	2007	2008	2009
ACTIF	879,5	1.565,8	6.756,8	1.739,4
IMMOBLISATIONS FINANCIÈRES	426,5	900,6	859,2	967,6
CRÉANCES LONG TERME	112,7	113,3	114,1	114,6
CRÉANCES COURT TERME	7,7	7,3	7,9	8,2
TRÉSORERIE	331,1	541,6	5.769,9	647,2
AUTRES POSTES	1,5	3,0	5,7	1,8
PASSIF	879,5	1.565,8	6.756,8	1.739,4
CAPITAL	817,5	1.434,6	1.443,1	1.532,7
PRIME ÉMISSION	28,9	28,9	28,9	28,9
RÉSERVES	93,0	92,9	94,0	97,0
RÉSULTAT REPORTÉ	-91,6	-25,2	2,1	40,0
FONDS PROPRES	847,8	1.531,2	1.568,1	1.698,6
DETTES COURT TERME	31,4	34,3	5.188,7	40,7
dont dette à l'égard de l'Etat	21,7	34,1	5.182,9	15,2
AUTRES POSTES	0,3	0,3	0,0	0,1
RÉSULTATS				
VENTES ET PRESTATIONS	0,2	0,1	0,1	0,2
CÔÛT DES VENTES ET PRESTATIONS	-6,7	-3,3	-4,2	-4,9
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-6,5	-3,2	-4,1	-4,7
PRODUITS FINANCIERS	18,2	42,1	79,7	77,2
CHARGES FINANCIÈRES	-0,1	-1,1	-1,2	-0,7
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	11,6	37,8	74,4	71,8
PRODUITS EXCEPTIONNELS	84,4	29,8	1,4	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-8,4	-1,3	-30,4	-10,9
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	87,6	66,3	45,4	60,9
IMPÔTS ET RÉGULARISATION IMPÔTS				
RÉSULTAT NET	87,6	66,3	45,4	60,9

RAPPORT OPÉRATIONNEL

LA SFPI COMME HOLDING PUBLIC

En tant que holding public, la SFPI a incorporé dans son portefeuille une société immobilière et a réalisé des investissements de suivi.

- *Fonds de l'infrastructure ferroviaire*

Le 5 mars 2009, l'État a apporté 100 % des actions qu'il détenait dans la SA Fonds de l'infrastructure ferroviaire à la SFPI. La SA Fonds de l'infrastructure ferroviaire a pour but de vendre des terrains qui appartenaient au patrimoine du Groupe SNCB.

Dans le cadre du plan de restructuration de ses filiales, le conseil d'administration de la SFPI a proposé de fusionner la SA Fonds de l'infrastructure ferroviaire et la Sopima. Cette fusion exige toutefois l'accord des pouvoirs publics étant donné que l'État est toujours actionnaire majoritaire de Sopima et qu'un transfert préalable de ses actions à la SFPI doit encore être validé par le gouvernement.

Suite à cette fusion, il serait possible d'exploiter des synergies dans le secteur immobilier de la SFPI ; l'entité fusionnée constituerait le socle de cette activité immobilière.

- *La Poste*

La SFPI est actionnaire de La Poste à hauteur de 25,9 %, l'État étant pour sa part en possession de 24,1 % du capital. Ensemble, la SFPI et l'État possèdent la moitié des actions représentatives du capital plus une.

En vue de la libéralisation complète du marché postal, qui sera un fait en 2011, La Poste a déployé ces dernières années des efforts considérables pour se préparer à l'ouverture à la concurrence. Sur le plan des résultats financiers, il est d'ores et déjà possible d'affirmer que ces efforts ont porté leurs fruits.

La Commission européenne procède encore actuellement à un examen, sous l'angle de la législation européenne relative aux aides d'Etats, des moyens financiers versés à la Poste lors de l'augmentation de capital de 297,5 millions EUR, de la compensation que l'Etat octroie en rémunération des services publics fournis par La Poste ainsi que d'autres mesures prises par l'État entre 1992-2010.

- *Brussels Airport Holding*

La SFPI détient 25 % des actions de Brussels Airport Holding. Brussels Airport Holding a été constitué en 2007 à l'occasion de la restructuration financière de The Brussels Airport Company. De sorte que la SFPI et le partenaire privé (du groupe Macquarie) sont actionnaires du holding qui détient 100 % des actions de The Brussels Airport Company.

Suite à la crise économique et financière, The Brussels Airport Company a enregistré des résultats moins favorables à cause d'une forte baisse du nombre de passagers fréquentant l'aéroport. De ce fait, la société s'est vu attribuer une cote de solvabilité plus basse, ce qui a entraîné, conformément aux accords pris entre les actionnaires, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de restructuration. Dans l'attente d'une amélioration des résultats et d'une hausse du niveau de solvabilité, aucun dividende ne sera distribué. Il convient de noter que l'activité de TBAC continue malgré tout à générer des bénéfices.

- *SN Airholding*

La SFPI n'est pas actionnaire de SN Airholding, mais elle lui a octroyé un prêt participatif à long terme qui trouve son origine dans la constitution de cette société en 2002 qui, à la suite de la faillite de la Sabena, devait conforter l'émergence d'une nouvelle compagnie aérienne belge. Jusqu'en 2008, la compagnie aérienne Brussels Airlines se trouvait intégralement entre les mains de SN Airholding.

En 2008, un accord de principe a été conclu avec Lufthansa portant sur la vente par tranches de SN Airholding, et partant de Brussels Airlines. Dans un premier temps, Lufthansa ferait l'acquisition de 45 % des actions. Dans une phase ultérieure, SN Airholding serait totalement intégré dans le groupe Lufthansa. La Commission européenne a accordé son blanc-seing à cette reprise en juin 2009 pour autant que d'autres compagnies aériennes puissent affréter des vols sur certaines lignes qui relient Bruxelles et plusieurs villes allemandes et suisses. La première phase a d'ores et déjà été réalisée.

- *Palais des Congrès*

Conformément à des accords antérieurs, le capital de la SA Palais des Congrès a été porté en juillet 2009 de 75 millions EUR à 95 millions EUR. Un quart de l'augmentation (5 millions EUR) a été versé immédiatement par la SFPI.

La SFPI est actionnaire à 100 % de la société et s'est engagée à libérer le capital par tranches annuelles de 5 millions EUR. Après le versement effectué au cours de l'année écoulée, il reste encore 67,5 millions EUR à acquitter.

La SA Palais des Congrès a entamé ses activités de rénovation en 2007. Les activités événementielles de la société ont été suspendues à ce moment. Rénové, le Palais des Congrès a rouvert ses portes en septembre 2009 et offre désormais une surface totale de 13.000 m². Le Palais des Congrès, d'une architecture imposante, possède la stature d'un centre de congrès international et bénéficie d'une localisation unique. Le bâtiment a reçu le prix spécial du jury lors du Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) 2010, un salon immobilier international majeur qui se tient à Cannes.

- *Palais des Beaux-Arts*

La SFPI participe au capital du Palais des Beaux-Arts à hauteur de 27 %, et ce depuis la transformation en 2004 du Palais en société anonyme de droit public.

La SFPI a été sollicitée afin d'apporter son soutien financier aux travaux de rénovation de l'aile du bâtiment du Palais des Beaux-Arts dans laquelle seront installées les activités horeca. La SFPI a accepté de prendre part à ce financement en 2008 sous la forme d'un prêt participatif à long terme de 5 millions EUR, libéré

au fur et à mesure de l'exécution des travaux de rénovation. Une seconde tranche de 750.000 EUR a été libérée en 2009, ce qui porte à 1,35 million EUR le total des fonds versés.

- *Sonaca*

Durant l'année écoulée la Sonaca a mis sur pied un plan de restructuration de ses activités, dans le but de pouvoir faire face aux conséquences de la crise économique qui frappe durement l'industrie aérienne. En vue du renforcement de la solvabilité de Sonaca, le plan prévoyait une augmentation de capital substantielle, à laquelle la SFPI a souscrit pour un montant de 6,3 millions EUR. Étant donné que les autres actionnaires ont souscrit à l'augmentation de capital pour une part proportionnellement plus importante, la participation de la SFPI a diminué de 10,3 % à 7,7 %.

Préalablement à cette augmentation, la société a procédé à une réduction de son capital par apurement des pertes reportées et a annulé l'entièreté des anciennes actions.

Vu la persistance des difficultés rencontrées par Sonaca, la SFPI s'est vue contrainte, dans le courant de l'année de 2009, et conformément à ses règles d'évaluation, d'entériner une nouvelle diminution de valeur de Sonaca. En 2004, la SFPI avait déjà pris une participation d'une valeur de 16,7 millions EUR, mais l'avait intégralement réajustée à la baisse en 2008.

LA SFPI COMME SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT

L'année 2009 a confirmé le déploiement de la politique d'investissement proactive de la SFPI.

- *Fidentia Green Buildings*

Fidentia Green Buildings est une société en commandite par actions dans laquelle la SFPI a pris une participation de 3 millions EUR, soit une part de 21,3 %. La société est une société immobilière spécialisée dans la construction et la gestion d'immeubles de bureaux à faible consommation énergétique, établis en Belgique et dans les pays environnants, et qui doivent être en possession du certificat vert (Validea et BREEAM).

La SFPI a souscrit à un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 3 millions EUR qui a permis à la société d'acquérir le bâtiment SOLARIS, à Uccle, et qui a été couronné lors du MIPIM 2010, à Cannes, dans la catégorie « Green buildings ». La SFPI comptabilisera cette participation en tenant compte des éléments significatifs du plan d'affaires de l'entreprise.

- *Electrawinds*

Electrawinds est le plus important producteur privé d'énergie renouvelable en Belgique et produit de l'électricité à partir de l'énergie éolienne, de la biomasse et de l'énergie solaire. La SFPI a acquis une participation dans cette société d'électricité verte pour un montant de 20 millions EUR. La moitié de ce montant a été investie dans la société au moyen d'une augmentation de capital. L'autre moitié a été utilisée pour racheter un certain nombre d'actions à l'actionnaire principal. La SFPI détient ainsi en total une participation de 5,5 %.

Les moyens qui ont servi à l'augmentation de capital sont destinés à financer divers projets en Belgique dans le secteur de la biomasse et de l'énergie éolienne. Par ailleurs, la société poursuit également le développement de ses activités à l'étranger.

La SFPI comptabilisera cette participation en tenant compte des éléments significatifs du plan d'affaire de l'entreprise.

- *Xylowatt*

La société développe et gère des systèmes et des services de production d'énergie à échelle relativement réduite en recourant à la biomasse, et plus précisément aux déchets de bois.

La SFPI a pris une participation d'un million EUR, dont 250.000 EUR ont été libérés en 2009. Un montant identique a été libéré en 2010. Par ailleurs, en concertation avec une société régionale d'investissement, elle s'est engagée à souscrire à des obligations, à concurrence d'1 million EUR, qui seront émises par la société pour financer de nouveaux projets.

La SFPI comptabilisera cette participation en tenant compte des éléments significatifs du plan d'affaire de l'entreprise.

- *Nouveaux investissements en chantier*

Le conseil d'administration a décidé, dans le courant de l'année 2009, d'investir dans un certain nombre d'entreprises. Ces investissements restent toutefois en cours d'exécution et ne seront réalisés qu'en 2010.

- Ainsi, la SFPI va prendre part à la constitution d'Ikaros Solar Park Fund I, avec une société régionale publique d'investissement et un groupe bancaire français. La société financera des parcs solaires d'une capacité totale d'environ 30 mégawatt. La SFPI possèdera une participation équivalente à 16,7 % du capital de la société et, une fois l'objectif de capacité atteint, elle aura investi un montant de 2,5 millions EUR.
- Dans le secteur du développement durable, la SFPI a décidé de prendre part au financement du GINKGO Fund, un fonds d'investissement qui financera des projets d'assainissement de sites industriels fortement pollués en Belgique et en France dans le but de les céder ensuite à des promoteurs immobiliers. La participation de la SFPI dans le fonds GINKGO s'élèverait à 5 millions EUR.
- Dans le courant de l'année 2010, la SFPI prendra part à la constitution d'un fonds d'investissement, le Capricorn Health Tech Fund, qui sera géré par Capricorn Venture Partners. L'investissement effectif de la SFPI dépendra du caractère suffisant du capital de départ. Le Capricorn Health Tech Fund prendra des participations minoritaires au sein de sociétés en démarrage ou en phase de croissance, actives dans la commercialisation de nouvelles technologies dans le secteur de la santé. La SFPI s'est engagée, en principe, pour un montant de 5 millions EUR.

- Durant le premier semestre de 2010, la SFPI a recueilli l'avis du ministre de la Politique scientifique et a procédé à des préparatifs en vue de prendre part au financement d'un fonds d'investissement soutenu par l'Agence spatiale européenne. Le fonds investit dans des sociétés commercialisant de nouveaux produits recourant à des technologies liées au domaine spatial.
- La SFPI finalise actuellement les modalités concrètes d'un investissement en collaboration avec l'Institut Belge des radioéléments (IRE). L'IRE développe actuellement son activité dans le secteur radio pharmaceutique et effectue des missions de surveillance quant aux effets de la radioactivité sur l'environnement. Dans le cadre d'un nouveau plan opérationnel qui a pour objectif de commercialiser des produits comme des radio-isotopes destinés à l'industrie de l'imagerie médicale, des produits destinés à la radio pharmaceutique ainsi que des services d'aide au démantèlement de sites nucléaires, l'IRE a décidé de créer une filiale commerciale et a approché la SFPI afin qu'elle acquiert une participation dans cette filiale.

- *Une évaluation*

Ce bref aperçu des investissements réalisés et des nombreux investissements en devenir, démontre qu'au travers de sa fonction d'investissement, la SFPI accorde une attention toute particulière aux sociétés innovantes et aux sociétés actives dans le secteur de l'énergie verte.

La SFPI ne s'intéresse pas uniquement aux sociétés d'exploitation, mais contribue aussi à la création de fonds d'investissement qui peuvent être des leviers du développement économique dans les secteurs où ces fonds sont actifs. La SFPI cherche à investir dans des fonds spécialisés dans des secteurs spécifiques.

Les investissements doivent répondre à un besoin sociétal spécifique.

Du point de vue du retour financier, il est trop tôt pour tirer des conclusions d'autant que la SFPI ne s'est lancée dans sa politique proactive d'investissement que depuis 2007. On doit toutefois concéder le fait que deux investissements n'ont pas généré les résultats escomptés pour le moment. Ces investissements ont subi une diminution de leur valeur comptable en 2008 et encore en 2009. D'un autre côté, la SFPI commence à recueillir quelques fruits des moyens financiers consacrés au déploiement de cette branche d'activités.

POUR LE COMPTE DES POUVOIRS PUBLICS

Pour mémoire, les opérations pour le compte des pouvoirs publics sont exécutées au moyen de fonds que les pouvoirs publics mettent à la disposition de la SFPI.

• Fortis Banque et BNP Paribas

Une solution durable pour Fortis Banque

Suite à la situation financière dégradée dans laquelle se trouvait Fortis Banque à la fin de l'été 2008, l'État belge a dans un premier temps mené à bien une injection de capital de 4,7 milliards EUR à l'occasion de laquelle la SFPI a acquis une participation de 49 %. Cette opération n'ayant pas suffi à ramener le calme autour de la banque, la SFPI, en concertation avec l'État, a dû procéder à l'acquisition des actions qui se trouvaient encore en possession de Fortis, une opération qui a porté la participation de la SFPI à 99,9 % dans Fortis Banque.

Afin de consolider durablement les activités de la banque, un partenaire a été trouvé dans le chef de BNP Paribas, qui a acquis 75 % de la Banque Fortis. En contrepartie de cette cession, la SFPI a obtenu une participation de 11,7 % dans le capital de BNP Paribas.

Cette consolidation n'a cependant pu intervenir qu'après la reprise, par une société - Royal Park Investments - spécialement constituée dans ce but à la fin de l'année 2008, des lignes de crédit structuré dont la valeur de marché avait subi une lourde dépréciation. Les actions de cette société sont détenues par Fortis (44,7 %), la SFPI (43,53 %) et BNP Paribas (11,77 %), tandis que Fortis Banque assume les facilités de financement, sous garantie de l'État.

Les accords définitifs ont finalement été signés, par les parties, le 12 mai 2009.

Les affaires judiciaires

La séparation des activités bancaires et d'assurance de Fortis entre la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg a été contestée par un certain nombre d'actionnaires de Fortis. Un recours devant la Cour d'appel de Bruxelles a été introduit par ces actionnaires contre l'arrêt du Tribunal de commerce de novembre 2008. Le 12 décembre 2008, la Cour d'appel a décidé qu'une assemblée des actionnaires devait s'exprimer sur les transactions. La SFPI a introduit un recours en cassation contre cet arrêt et la Cour de cassation a effectivement cassé l'arrêt de la Cour d'appel le 19 février 2010.

Dans la mesure où, en avril 2009, à l'occasion d'une deuxième séance et suite à une dernière modification de l'accord avec BNP Paribas, les actionnaires se sont exprimés de facto et définitivement en faveur de la séparation des activités du Groupe Fortis, les plaignants n'ont plus d'intérêt concret à entreprendre de nouvelles démarches juridiques et les transactions peuvent probablement être considérées comme définitivement réglées. Il convient cependant de signaler que diverses affaires judiciaires restent pendantes au fond et qu'elles pourraient, le cas échéant, donner lieu à des dommages-intérêts.

Résultats 2009 de Fortis Banque et BNP Paribas

- Fortis Banque

La perte de l'exercice 2009 de Fortis Banque, après impôts, s'élève à 665 millions EUR (à comparer avec une perte de 20,6 milliards EUR lors de l'exercice précédent, suite à l'effet énorme

de la crise financière sur le groupe Fortis). Pourtant, le ratio « Tier 1 » a augmenté jusqu'à 12,3 %. L'assemblée générale du 22 avril 2010 a adopté la proposition du conseil d'administration de reporter la perte.

- BNP Paribas

Pour l'année 2009, le groupe BNP Paribas a obtenu un résultat net de +5,8 milliards EUR, ou 5,2 EUR par action, ce qui signifie une forte hausse comparé à l'année 2008. Ce résultat correspond à une rentabilité sur les fonds propres de 10,8 %. Le ratio Tier 1 a par conséquent progressé jusqu'à 10,1 %, contre 7,8 % en 2008.

La proposition d'octroyer un dividende au choix a été soumise à l'assemblée générale du 12 mai 2010, à savoir soit sous la forme d'un dividende payable en espèces de 1,5 EUR par action, soit d'un dividende sous forme d'actions.

• *Ethias*

Dans le contexte de la crise financière, la SFPI a été sollicitée également, afin d'injecter pour compte de l'État un montant de 500 millions EUR dans le Groupe Ethias. La structure du groupe passerait du statut de mutualités vers celui de société anonyme. L'augmentation de capital a été réalisée en février 2009.

Depuis lors, Ethias est entré en négociations avec la Commission européenne au sujet des mesures qui doivent accompagner cette aide d'État. Les discussions qui sont dans une phase finale, portaient sur la réduction progressive du bilan d'Ethias et la réduction du profil des risques du portefeuille d'investissements⁽²⁾.

• *Dexia*

Toujours dans ce même contexte de crise, la SFPI a pris part, à concurrence d'un milliard EUR pour le compte de l'État, à l'augmentation de capital de Dexia réalisée en octobre 2008.

La Commission européenne, dans le courant de l'année 2009, a procédé à un examen approfondi de l'aide que Dexia a reçue à cette occasion de la part des États belge, français et luxembourgeois. Sur la base du plan de restructuration présenté par Dexia, cet examen a débouché en février 2010 sur l'accord de la Commission moyennant une série de conditions, au rang desquelles figure la vente d'actifs importants.

Dexia a réalisé en 2009 un bénéfice net de 1.010 millions EUR, contre une perte nette de 3.326 millions EUR en 2008. Le ratio Tier 1 s'élevait fin 2009 à 12,3 %.

Une augmentation de capital d'environ 350 millions EUR par émission d'actions bonus pour les actionnaires a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 12 mai 2010.

• *Fonds de l'économie sociale et durable*

La SC Fonds de l'économie sociale et durable, constituée en 2003 pour le compte de l'État et qui avait pour but de soutenir des initiatives privées dans l'économie sociale, n'a plus pris de décisions relatives à l'octroi de crédits ou à des participations depuis le 1er janvier 2009. En effet, la loi-programme du 8 juin 2008 a limité les activités du Fonds de l'économie sociale et durable à la liquidation, fin 2008, du portefeuille existant.

(2) Le 20 mai 2010 la Commission européenne a approuvé la recapitalisation du groupe et son plan de restructuration.

Lors de l'établissement des comptes annuels 2008, l'exercice clôture en perte après la comptabilisation d'un ensemble de produits de placement structurés dont la valeur de réalisation avait été affectée négativement par la crise financière. Suite à cette perte, les capitaux propres sont devenus largement négatifs, avec la conséquence qu'il s'imposait de décider la mise en liquidation de la société, compte tenu de la volonté du législateur au 8 juin 2008. La liquidation a été décidée lors de l'assemblée générale du 24 septembre 2009. Le Fonds de participation a été désigné en tant que liquidateur.

- *Spot Image*

Le nombre restreint d'actions que possédait la SFPI dans Spot Image, une société de droit français, a été vendu en 2009 à EADS pour un montant de 255.596 EUR, tandis que la participation hors bilan faisait état d'une valorisation de 36.533 EUR.

CONSEILLER DE L'ETAT FÉDÉRAL

A.S.T.R.I.D.

La SA A.S.T.R.I.D. a été constituée dans le but de développer un système de télécommunication sûr et fiable pour la police et d'autres services publics. La société a été constituée par la SFPI pour compte de l'État et la SFPI détient 61 % des actions. Par ailleurs, l'État procure annuellement des dotations qui sont affectées aux frais de fonctionnement de la société.

Lors de l'établissement du budget fédéral belge 2009, la SFPI a été chargée de réaliser un audit de la société qui a été achevé en mars 2009. L'objectif de cet audit consistait à analyser les flux financiers relatifs aux recettes et aux dépenses, et à formuler des recommandations concernant les investissements futurs, la corporate governance et les relations avec les parties intéressées (stakeholders).

Suite à cet audit, le gouvernement a demandé à la SFPI de l'assister dans l'élaboration des recommandations précitées afin de donner à A.S.T.R.I.D. la stabilité nécessaire pour qu'elle puisse continuer à remplir sa fonction sur une base financière saine et à l'intérieur d'un cadre réglementaire et institutionnel adéquat.

GESTION ET CORPORATE GOVERNANCE

Conformément à la loi du 2 avril 1962 et aux règles de bonne administration, la composition du conseil d'administration est équilibrée et le conseil est assisté par trois comités. L'attention nécessaire est consacrée aux conflits d'intérêt ainsi qu'à la transparence des rémunérations. La SFPI attache en outre une importance particulière à la relation avec son actionnaire.

RELATION AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

Toutes les actions et tous les droits de vote sont aux mains des autorités fédérales.

L'État remplit deux fonctions vis-à-vis de la SFPI : actionnaire et commanditaire d'opérations en cas de missions déléguées.

L'État comme actionnaire

Le conseil d'administration a approuvé la note d'orientation stratégique de la SFPI en date du 12 mars 2007. Les lignes directrices stratégiques de la société ont été ensuite présentées au gouvernement qui en a pris acte lors du Conseil des Ministres du 27 avril 2007.

Comme déjà indiqué dans le chapitre "LA SFPI : HOLDING PUBLIC ET SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT", l'option stratégique de mener une gestion centralisée des participations de l'État a déjà partiellement été mise en œuvre par le biais de l'apport d'un certain nombre d'immobilisations financières dans la SFPI, et récemment encore par l'apport en 2009 des actions de la SA Fonds de l'infrastructure ferroviaire.

L'État comme commanditaire

En vertu de la loi organique, la SFPI est chargée de la mise en œuvre de la politique de participation de l'État. A cette occasion, la SFPI exécute les opérations commanditées par l'État et pour le compte de l'État (missions déléguées). Les conditions auxquelles sont soumises les interventions de la SFPI sont fixées dans une convention propre à chaque projet. Chaque mission dévolue à la SFPI est confirmée par les pouvoirs publics soit au travers d'un arrêté royal délibéré en conseil des ministres, soit au travers d'une loi. Chaque mission est accomplie au moyen des fonds que l'État doit, en principe, transférer au préalable à la SFPI. Les moyens financiers mis à disposition par l'État servent à couvrir les opérations proprement dites mais aussi les coûts y afférents.

Afin d'assurer la fluidité du fonctionnement de ces missions, la SFPI est titulaire d'un compte courant interne au nom de l'État sur lequel sont enregistrées toutes les recettes et toutes les dépenses liées à l'accomplissement de celles-ci.

Dans ce cadre, la SFPI détient des participations dans les entreprises suivantes :

- A.S.T.R.I.D.
- Belfin
- BNP Paribas
- Dexia
- Ethias Finance
- Fedesco
- Fonds de l'économie sociale et durable
- Fonds de réduction du coût global de l'énergie
- Fortis Banque
- Royal Park Investments

auxquelles il convient d'ajouter le prêt octroyé à KBC Groupe

ADMINISTRATION

Organisation du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de douze membres, dont deux ont le statut d'administrateur indépendant. Contrairement aux autres membres qui ont été nommés par arrêté royal, ces administrateurs indépendants ont été nommés par l'assemblée générale sur proposition d'un jury externe.

Il est prévu que les membres du conseil d'administration totalisent au maximum trois mandats administratifs dans des sociétés commerciales (sises en dehors du périmètre de la SFPI). Au moins un tiers des membres comptent au maximum un mandat administratif dans une société commerciale. Ces restrictions ne sont pas applicables aux mandats exercés dans les filiales et, plus généralement, dans le cadre de missions dont un administrateur a été chargé par la société. Le conseil d'administration compte autant de membres d'expression francophone que néerlandophone.

Le président remplit la fonction de conseiller vis-à-vis de l'administrateur délégué et est chargé par le conseil d'administration d'exécuter des missions spéciales. Dans le cadre de l'exécution de la gestion journalière, la société est représentée par l'administrateur délégué. Dans les autres cas, la société est représentée, sauf délibération spéciale du conseil d'administration, par le président et l'administrateur délégué, ou par l'un d'entre eux et un administrateur.

On dénombre trois comités dont les membres ont été choisis au sein du conseil d'administration : le comité stratégique, le comité d'audit et le comité des rémunérations. Au moins un des administrateurs indépendants est à chaque fois désigné dans le comité d'audit et dans le comité des rémunérations.

Les administrateurs indépendants établissent annuellement un rapport qui est incorporé au rapport de gestion (voir infra).

Le commissaire du gouvernement, qui peut participer aux séances du conseil d'administration, prend connaissance de toutes les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration, et peut se faire communiquer toutes les informations utiles.

Lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 23 février 2010, la moitié des administrateurs a été renouvelée ou remplacée, en vertu des statuts de la société.

Les décisions suivantes ont été prises :

- a) Renouvellement du mandat d'administrateur indépendant de Monsieur Koenraad DOM, conformément aux dispositions de l'article 3bis, §2 de la loi du 2 avril 1962 relative à la Société fédérale de Participations et d'Investissement et aux sociétés régionales d'investissement, avec effet à la date du 1^{er} novembre 2009, en ce pour une durée de six ans.
- b) Constatation du renouvellement, en vertu de l'arrêté royal du 30 décembre 2009, des mandats de Messieurs Jean COURTIN, Hans D'HONDT et Philippe LALLEMAND, et de Madame Isabelle VIENNE, avec effet au 1^{er} novembre 2009, et ce pour un terme renouvelable de six ans.
- c) Constatation de la cessation des fonctions d'administrateur de Monsieur Rudi VANDER VENNET, en vertu de l'arrêté royal du 30 décembre 2009, avec effet le 1^{er} novembre 2009, et de la nomination, par le même arrêté royal, de Madame Karine MOYKENS en qualité d'administrateur.

Règlements d'ordre intérieur

En vue d'une application correcte et transparente des règles en matière de bonne gouvernance, le conseil d'administration a approuvé les documents suivants :

- a) le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration,
- b) le règlement d'ordre intérieur de l'administrateur délégué,
- c) le règlement d'ordre intérieur du comité stratégique,
- d) le règlement d'ordre intérieur du comité d'audit,
- e) le règlement d'ordre intérieur du comité de rémunération.

On relèvera qu'en conséquence de ces différents textes, le conseil d'administration et l'administrateur délégué ont procédé à une autoévaluation.

Composition du conseil d'administration

Hormis les deux administrateurs indépendants, les membres du Conseil d'administration sont désignés par arrêté royal en fonction de la complémentarité de leurs compétences en matière d'analyse financière, d'affaires judiciaires, d'affaires économiques et d'investissements internationaux.

Le Conseil d'administration a tenu douze séances au cours de l'exercice comptable 2009 et a organisé une procédure écrite.

Le conseil d'administration se compose comme suit :

- Robert TOLLET**, président ; président du Conseil central de l'économie ;
- Koenraad VAN LOO**, administrateur délégué;
- Olivier HENIN**, vice-président ; directeur de cabinet du vice-Premier Ministre et Ministre des Finances ;
- Jan VERSCHOOTEN**, vice-président ; commissaire-adjoint au Bureau fédéral du plan ;
- Karin MOYKENS**, administrateur ; directrice de cabinet du ministre flamand du Bien-être (depuis le 1er novembre 2009) ;
- Ilse VAN DE MIEROP**, administrateur ; avocate pour la société DLA Piper ;
- Isabelle VIENNE**, administrateur ; Pricing manager chez SA Belgacom ;
- Jeanine WINDEY**, administrateur indépendant ; avocate, associée d'Eubelius ;
- Jean COURTIN**, administrateur ; administrateur de sociétés ;
- Hans D'HONDT**, administrateur ; président du comité de direction du Service Public Fédéral Finances ;
- Koenraad DOM**, administrateur indépendant ; global risk manager à la société Nyrstar ;
- Philippe LALLEMAND**, administrateur ; directeur de la société Ethias ;
- Rudi VANDER VENNET**, administrateur ; professeur à l'université de Gand (jusqu'au 1er novembre 2009) ;

Le commissaire du gouvernement de la SFPI est monsieur Bruno Guiot qui est invité à chaque séance du Conseil d'administration. Il est auditeur général de l'Administration de la Trésorerie.

Le secrétaire du Conseil d'administration est monsieur Johan De Ketelbutter, conseiller général de la SFPI.

Comités

Le comité stratégique se compose de quatre membres, à savoir du président et des deux vice-présidents du conseil d'administration ainsi que de l'administrateur délégué.

Le comité d'audit et le comité de rémunération se composent respectivement de trois et de quatre membres, dont au moins un membre possède le statut d'administrateur indépendant.

Le comité de rémunération établit, sur une base annuelle, un rapport des rémunérations qui est repris dans le rapport de gestion (voir infra).

Les membres suivants ont été désignés dans les comités :

Comité stratégique	Robert Tollet, président Olivier Henin Koenraad Van Loo Jan Verschooten
Comité d'audit	Koenraad Dom, président Rudi Vander Vennet (jusqu'au 1er novembre 2009) Jan Verschooten (à partir du 1er novembre 2009) Isabelle Vienne

Comité de rémunération Jeanine Windey, présidente
 Jean Courtin
 Hans D'Hondt
 Ilse Van de Mierop

Le nombre de séances tenues par chacun des comités, au cours de l'exercice 2009, se décompose comme suit :

Comité stratégique	7
Comité d'audit	3
Comité de rémunération	4

Les rémunérations

Le président, les vice-présidents ainsi que les membres du Conseil d'administration reçoivent une indemnité fixe, dont le montant a été établi par l'assemblée générale. La rémunération de l'administrateur délégué est fixée par le Conseil d'administration sur proposition du comité de rémunération. Le comité de rémunération intervient également dans l'établissement de toute indemnité versée aux membres des organes de gestion, ainsi qu'aux membres de la direction et aux cadres de la société.

Les indemnités suivantes ont été octroyées aux membres des organes de gestion.

Chaque administrateur reçoit une rémunération fixe de 11.155 EUR par an.

La rémunération supplémentaire du président du conseil d'administration, en cette qualité, s'élève à 11.155 EUR par an, contre 5.577,5 EUR par an pour les vice-présidents. Le président perçoit en outre une rémunération de 219.000 EUR par an pour ses missions spéciales.

La rémunération prévue pour la fonction d'administrateur délégué s'élève à 290.000 EUR par an depuis 2006, montant qui a été ensuite majoré à chaque fois le 1^{er} novembre, de 25.000 EUR pour les exercices 2007, 2008 et 2009. Les rémunérations perçues par le président et l'administrateur délégué sont indexées chaque année.

Les membres du comité stratégique, à l'exception de l'administrateur délégué, perçoivent 1.200 EUR par réunion. Les membres du comité d'audit ainsi que du comité de rémunération reçoivent 400 EUR par séance, tandis que le président de chacun de ces comités se voit octroyer la somme de 600 EUR à chaque réunion.

Les indemnités et rémunérations suivantes ont été versées en 2009 (en EUR) :

	Rémunérations pour les fonctions exercées au sein de la société	Indemnités en tant que membre de l'organe
CONSEIL D'ADMINISTRATION		
PRÉSIDENT	233 110	22 310
ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ	366 412	11 155
VICE-PRÉSIDENTS (ENSEMBLE)		33 465
AUTRES MEMBRES DU CONSEIL (ENSEMBLE)		91 099
COMITÉ STRATÉGIQUE		
PRÉSIDENT		8 400
LES MEMBRES (ENSEMBLE)		16 800
COMITÉ D'AUDIT		
LE PRÉSIDENT		1 800
LES MEMBRES (ENSEMBLE)		2 400
COMITÉ DE RÉMUNÉRATION		
LE PRÉSIDENT		2 400
LES MEMBRES (ENSEMBLE)		4 000

L'administrateur délégué et le président bénéficient d'une pension de retraite et de survie fixée par le conseil d'administration. En 2009, la société a participé au financement de l'assurance de l'administrateur délégué pour un montant de 50.587 EUR, et pour un montant de 20.053 EUR à celui de l'assurance du président.

Règlement des conflits d'intérêt

Les règles légales de prévention de conflits d'intérêts prévues à l'article 523 du Code des sociétés s'appliquent à la Société fédérale de Participations et d'Investissement.

L'article 3 ter §2 de la Loi de 1962 prévoit, en outre, que sans préjudice de l'article 523 du Code des sociétés, si un administrateur a, directement ou indirectement, un intérêt opposé ou susceptible de le devenir, de quelque nature qu'il soit, à un projet d'opération ou de décision relevant du conseil d'administration, il ne peut assister aux délibérations du conseil d'administration ni prendre part au vote sur le projet.

En vue de prévenir spécifiquement tout conflit au sein de la SFPI, il incombe à chaque administrateur de prendre les dispositions nécessaires pour éviter tout conflit d'intérêt, direct ou indirect, avec la SFPI.

Il peut de même se produire qu'une opération soumise au conseil d'administration soit susceptible d'intéresser une autre société dans laquelle un administrateur a un mandat. Dans une telle hypothèse, qui peut impliquer dans certains cas un conflit de fonctions, la Société fédérale de Participations et d'Investissement a décidé d'appliquer une procédure calquée en grande partie sur celle prévue par l'article 523 du Code des sociétés en matière de conflits d'intérêts.

L'administrateur concerné signale immédiatement au président du conseil d'administration et à l'administrateur délégué l'existence d'une telle situation. L'administrateur délégué veille également à identifier l'existence d'une telle situation.

Une fois le risque identifié, l'administrateur concerné et l'administrateur délégué examinent ensemble si les procédures de « chinese walls » adoptées au sein de l'entité dont fait partie l'administrateur concerné permettent de considérer qu'il peut, sans conteste, et sous sa seule responsabilité, assister aux réunions du conseil d'administration. Au cas où de telles procédures n'auraient pas été mises en place, l'administrateur accepte de voir appliquer les règles en matière de conflit d'intérêts et de ne pas recevoir les informations afférentes à cette décision.

Le procès-verbal du conseil d'administration constate le respect de cette procédure ou explique la raison pour laquelle elle n'a pas été appliquée. Cette procédure cesse de s'appliquer dès que le risque disparaît. Le cas échéant, cette procédure se cumule avec l'article 523 du Code des sociétés, lorsque cette disposition est applicable.

En application des lignes directrices susmentionnées, quatre conflits d'intérêt potentiels ont été identifiés au cours de l'exercice, suite à quoi les administrateurs concernés n'ont pris part ni à la délibération, ni au vote.

Compliance

Dans le cadre de ses activités, la SFPI est amenée à recueillir des informations parfois sensibles relativement aux entreprises dans lesquelles elle est intervenue.

Plus généralement, de par son expérience, la SFPI est devenue un centre de connaissances dans le domaine des participations publiques : développement d'expertise en matière d'opérations financières complexes, pilotage lors d'opérations financières, soutien administratif ou au ministre de tutelle en matière de gestion des participations. Si certaines de ces connaissances relèvent du « know-how », d'autres, singulièrement celles acquises lors du pilotage d'opérations financières ou du soutien administratif en matière de gestion de participations, peuvent constituer des informations sensibles du point de vue des entreprises concernées.

La SFPI a estimé qu'il était contraire aux principes de bonne gouvernance que les administrateurs et les personnes qui, en raison des fonctions qu'elles exercent, ont accès ou sont susceptibles d'avoir accès à ces informations sensibles, puissent les communiquer à des tiers, les rendre publiques ou les utiliser pour réaliser ou faire réaliser des opérations concernant leur patrimoine ou le patrimoine d'un tiers.

Il est vrai que lorsque ces informations concernent des sociétés, dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé, la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers ainsi que l'Arrêté Royal du 5 mars 2006 relatif aux abus de marché comportent une série de règles destinées à prévenir les abus de marché (opérations d'initié et manipulations de marchés) en imposant certaines obligations, d'une part, à l'émetteur et, d'autre part, aux personnes exerçant des fonctions dirigeantes au sein de celui-ci ou pouvant disposer d'informations privilégiées.

Mais cette réglementation a été jugée insuffisante pour rencontrer les problèmes spécifiques auxquels la SFPI est confrontée concernant les informations sensibles dont elle dispose, notamment depuis que la SFPI détient en mission déléguée des participations au sein de certaines sociétés cotées en bourse.

D'une part, parce que la plupart des entreprises dans lesquelles la SFPI intervient, que ce soit par une prise de participation, un financement ou autrement, ne sont pas des sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé, de sorte que cette réglementation ne trouve pas à s'appliquer.

D'autre part, parce que ce qu'il convient d'éviter, ce n'est pas tellement que les personnes qui exercent au sein de la SFPI des fonctions, réalisent des opérations sur les titres des entreprises dans lesquelles la SFPI intervient, mais qu'elles diffusent ces informations ou les utilisent pour réaliser ou faire réaliser des opérations dans le secteur de l'économie concerné.

Dès lors, il est apparu opportun à la SFPI d'arrêter des règles ad hoc et d'y faire adhérer, par le biais d'un règlement de compliance interne, les personnes qui exercent en son sein des fonctions leur donnant accès ou susceptibles de leur donner accès à des informations sensibles.

Ces règles s'inspirent dans une certaine mesure des réglementations précitées en matière d'abus de marché de transactions personnelles par les collaborateurs des entreprises d'investissement, et ont été adaptées à la situation particulière de la SFPI.

CHARTES

A l'occasion de la fusion entre la SFI et la SFP, la SFPI s'est engagée dans une réflexion fondamentale sur le rôle qu'il lui revient d'assumer dans chacun des quatre pans que comporte son objet social.

L'un des objectifs de cette fusion a été de renforcer l'efficacité et la cohérence de la politique d'investissement de l'Etat et de l'orienter vers une gestion globale des participations de l'Etat à finalité économique et vers le développement d'une politique proactive en matière d'investissements.

La SFPI a entendu préciser, sous la forme de chartes, les principes régissant son intervention dans les trois principaux domaines d'activité :

- a) les principes qui régissent son rôle en tant que holding public
- b) les principes qui régissent les investissements que la SFPI effectue à son initiative
- c) les principes qui régissent les missions déléguées qui lui sont confiées par l'Etat

En effet, si certains principes fondamentaux sont communs à ces trois champs d'actions, comme les critères régissant la prise de participations, les principes de gouvernance d'entreprise, les relations avec les tiers, les règles de processus interne de prise de décisions et la gestion des investissements.

Il n'en demeure pas moins que chacune des missions susmentionnées relève d'une approche spécifique, raison pour laquelle trois chartes ont été rédigées : la charte du holding public, la charte d'investissement et la charte des missions déléguées.

COMMISSAIRE DE LA SOCIÉTÉ

La rémunération du commissaire, la SCRL Mazars Réviseurs d'entreprises, s'élève à 10.580 EUR, hors TVA, indexés annuellement.

Le commissaire, durant son mandat au cours de l'exercice comptable écoulé, a fourni à la société des services complémentaires au mandat de commissaire, notamment dans le cadre de missions légales pour un montant de 12.250 EUR, ainsi que pour des missions de due diligence, pour un montant de 30.857 EUR, les deux montants sont HTVA.

PERSONNEL

L'équipe du personnel a été renforcée par deux nouveaux collaborateurs. Monsieur François Fontaine a été désigné en janvier 2009 et Madame Céline Vaessen a été engagée en juin 2010.

Monsieur Fontaine est juriste et fiscaliste de formation. Il est chargé du suivi de dossiers tant dans le cadre de la fonction de holding public que dans celle de société d'investissement. Il remplit également des fonctions dans le domaine des ressources humaines et de la logistique de la SFPI.

Madame Vaessen est titulaire d'une maîtrise dans le domaine financier à la Solvay Business School et se consacrera plus particulièrement au suivi des participations financières et à la gestion de la trésorerie de la SFPI.

Au cours de l'année écoulée, des efforts considérables ont été consentis afin de moderniser le règlement de travail et plus particulièrement de le mettre en conformité avec les dispositions juridiques récentes. Ainsi, depuis début 2010, la politique salariale et les barèmes de rémunération ont été revus.

GESTION DES RISQUES

Nous établissons ci-après un aperçu des principaux risques auxquels se trouve exposée la société sur la base de ses activités et compte tenu de sa structure financière.

Missions déléguées

Dans le cadre des opérations réalisées pour le compte des pouvoirs publics, la SFPI est liée sur le plan juridique, mais les coûts ainsi que les recettes relèvent des pouvoirs publics. La loi de 1962 stipule ce qui suit dans son article 2, §3, al. 3 :

« L'État procure à la Société Fédérale d'Investissement et à ses filiales spécialisées les ressources financières nécessaires à l'accomplissement de ses missions et à la couverture des charges qui en découlent pour elles. Les opérations exécutées par la Société Fédérale d'Investissement et ses filiales spécialisées en application de ces missions sont présentées de façon distincte dans leurs comptes ».

Les opérations avec les banques sont organisées selon cette disposition.

Pour de telles opérations, la SFPI n'a donc aucun risque à supporter dans la mesure où l'État en assume les conséquences financières. Les coûts des litiges portant sur ces opérations sont également à charge de l'État.

Ces opérations sont comptabilisées hors bilan, conformément aux dispositions juridiques qui régissent le concept des missions déléguées. En outre, ces participations sont comptabilisées en principe à leur valeur initiale d'investissement.

Par souci de clarté, on énumère ci-après les montants que la SFPI a investis dans les diverses institutions dans le contexte de la crise financière au moyen des ressources financières mises à sa disposition par l'État :

	(en millions EUR)
FORTIS BANQUE (AUGMENTATION DE CAPITAL)	4.700
FORTIS BANQUE (RACHAT D'ACTIONS)	4.700
KBC GROUPE	3.500
DEXIA	1.000
ROYAL PARK INVESTMENTS	740
ETHIAS FINANCE	500
TOTAL	15.140

Créance sur SN Airholding

Pour pallier à la carence créée par la faillite de la Sabena, un certain nombre d'investisseurs privés ont réuni au sein d'un holding, SN Airholding, les capitaux nécessaires afin de fonder une nouvelle compagnie aérienne.

Le 8 février 2002, la SFI, le prédécesseur en droit de la SFPI, a conclu un contrat de prêt avec SN Airholding pour un montant de 125 millions EUR. Fin 2003, une réduction de valeur de l'ordre de 14,2 millions EUR a été actée.

En janvier 2005, le contrat de prêt a été modifié notamment dans ses dispositions relatives à la durée et au taux d'intérêt applicable. La charge totale d'intérêts est prise en compte si certaines conditions relatives aux résultats de SN Airholding et au redressement économique de Delta Air Transport, aujourd'hui Brussels Airlines, sont réunies.

En ce qui concerne le risque de concentration, nous faisons remarquer que la SFPI a prêté un montant substantiel à une seule contrepartie.

Pour l'instant, conformément aux dispositions du contrat de prêt, aucun amortissement n'a encore été enregistré. Il est prévu qu'une première somme de 62,5 millions EUR devienne exigible au plus tard le 31 décembre 2015, le solde pourra être réclamé au plus tard à compter du 31 décembre 2020.

Ces délais peuvent être raccourcis si, avant ces dates, plus de 50 % des actions de SN Airholding sont cédées en une seule fois à une autre partie ou si toutes les actions (ou le solde pour autant qu'au moins 50 % des actions aient déjà été cédées) sont cédées en une seule fois, autrement dit dans l'hypothèse d'une reprise de SN Airholding.

L'exercice 2009 de SN Airholding s'est clôturé par une perte consolidée de 44,6 millions EUR, à comparer à une perte de 12,2 millions EUR en 2008. Nonobstant le risque de concentration susmentionné, et malgré le caractère négatif du résultat, mais également compte tenu par contre de la transaction qui a été conclue avec Lufthansa et qui a ouvert à terme la perspective de la reprise de SN Airholding/Brussels Airlines au sein d'un groupe solvable, le Conseil d'administration a décidé, pour l'établissement des comptes annuels, de ne pas réévaluer la créance dans la comptabilité de la SFPI et, par prudence, de conserver la réduction de valeur forfaitaire constituée par le passé.

Placements de liquidités

La politique de la société en matière de placements de liquidités demeure prudente. La moitié environ des liquidités est placée dans des certificats du Trésor. Les autres liquidités sont également placées à court terme et notamment dans des dépôts bancaires à terme, des produits structurés simples avec remboursement garanti de l'investissement et, dans une certaine mesure, dans des fonds de placement monétaires qui sont gérés par des banques. La société n'investit pas dans des produits structurés complexes. Les produits bancaires et les obligations d'État sont placés auprès de et par cinq banques, et toujours après avoir mis ces institutions en concurrence.

Solvabilité

La société n'a aucune dette financière.

Le compte courant interne qui existe entre la SFPI et l'État reprend tous les mouvements d'entrées et de sorties associés aux missions déléguées. L'endettement de la SFPI à l'égard de l'État dans ce compte courant s'élevait fin 2009 à 15 millions EUR. Ce montant est affecté au financement de missions actuelles et futures pour le compte de l'État.

Les moyens financiers pour couvrir les charges et coûts liés à toutes les opérations exécutées pour le compte des pouvoirs publics sont, en principe, mis préalablement à disposition par l'État.

Liquidités

La société dispose de liquidités suffisantes pour réaliser les tâches qui lui incombent de par la loi.

Les moyens dont la société a besoin pour les missions déléguées sont fournis par les autorités fédérales.

Actifs financiers

Pour le reste, les seuls risques potentiels se situent au niveau des participations. Tous les éléments pertinents à disposition à la date du présent rapport ont été pris en considération pour l'établissement d'éventuelles corrections de valeurs, lesquelles figurent dans le « Rapport financier » de la société. Les valorisations sont calculées sur une base individuelle conformément aux règles d'évaluation de la société.

Actions juridiques contre SAirGroup

Au cours de l'exercice écoulé, la SFPI a poursuivi les actions déjà intentées antérieurement contre SAirGroup et les diverses sociétés de ce groupe, tout en se réservant la possibilité d'introduire une action en dommages et intérêts contre les administrateurs de SAirGroup et SAirLines pour les fautes commises dans la négociation et la conclusion de plusieurs conventions.

D'une part, la SFPI a poursuivi, avec Zephyr-Fin et l'Etat belge, la procédure judiciaire intentée à Bruxelles contre SAirGroup, SAirLines, ainsi que Swissair International Finance III en vue d'obtenir la condamnation de SAirGroup et SAirLines à réparer le dommage causé par leurs fautes ainsi que l'extinction de la créance issue du prêt que SAirGroup a accordé à la S.F.I. en 1995. Cette affaire est pendante devant la cour d'appel de Bruxelles et devrait, en principe, être plaidée au cours des mois de septembre et octobre 2010.

D'autre part, la SFPI ainsi que l'Etat belge et Zephyr-Fin ont produit, dans le cadre de la liquidation de SAirGroup et SAirLines, des créances correspondant à ces demandes de dommages-intérêts mais les liquidateurs de SAirLines et de SAirGroup ne les ont pas admises.

La SFPI ainsi que l'Etat belge et Zephyr-Fin ont dès lors intenté devant le tribunal de première instance de Zurich un recours en vue de faire admettre ces créances, tout en demandant préalablement la suspension de la procédure de collocation jusqu'au prononcé de l'arrêt de la cour d'appel de Bruxelles. Le 30 septembre 2008, le Tribunal fédéral (juridiction suprême suisse) a rejeté la demande de suspension.

Le 16 avril 2009, la SFPI ainsi que l'Etat belge et Zephyr-Fin ont déposé un mémoire qui développe les moyens à l'appui du recours, au fond, contre la décision refusant d'admettre leurs créances dans l'état de collocation. Actuellement, l'affaire est au stade de l'échange des mémoires entre les parties.

Par ailleurs, dans le cadre de l'enquête pénale ouverte en Suisse, la SFPI ainsi que l'Etat belge et Zephyr-Fin ont, le 13 mars 2006, porté plainte contre les anciens administrateurs de SAirGroup et SAirLines et contre X, notamment du chef d'escroquerie et de faux renseignements. Dix-neuf anciens dirigeants ont été mis en accusation dans le cadre du premier volet de ce dossier pénal, relatif aux déclarations mensongères de certains dirigeants sur la situation financière de SAirGroup et SAirLines. Ils ont tous été acquittés.

Dans le cadre du second volet (infractions de type comptable), le Parquet de Zurich a prononcé trois ordonnances de classement. Le 5 novembre 2008, la SFPI ainsi que l'Etat belge et Zephyr-Fin ont introduit un recours contre ces ordonnances devant la cour d'appel de Zurich. Ce recours est pendant.

AUTRES ASPECTS

Evènements après la clôture de l'exercice 2009

Le Conseil d'administration n'a pas connaissance d'évènements survenus après la clôture des comptes qui pourraient, d'une façon déterminante, influencer la situation financière de la société.

Il est à noter que par lettre du 6 mai 2010 l'Administration fiscale a informé la société du rejet de sa réclamation concernant l'exercice d'imposition 1994 qui portait sur un montant de 1,1 million EUR. Lors d'un prochain Conseil d'administration, les administrateurs délibéreront sur la suite qu'il convient de donner à ce dossier.

Utilisation d'instruments financiers

La SFPI ne recourt à aucun instrument financier pour la couverture de risques spécifiques ou généraux.

Recherche et développement

La société n'a exposé aucun coût en recherche et développement.

Informations relatives aux circonstances susceptibles d'avoir une influence considérable sur le développement de la société.

Pas d'application.

Existence de filiales

Pas d'application.

RAPPORT DES ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

1. Le jury, composé conformément à l'Arrêté Royal du 28 septembre 2006 portant composition du jury pour la sélection des administrateurs indépendants pour la Société fédérale de Participations et d'Investissement, a proposé le 16 novembre 2006, deux candidats pour la fonction d'administrateur indépendant de la « Société fédérale de Participations et d'Investissement ». L'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2006 a, eu égard à la proposition formulée par ledit jury, nommé les soussignés en qualité d'administrateurs indépendants, leur mandat s'exerçant à dater de ladite assemblée générale.

Le mandat de l'un d'entre eux, donné pour une période de trois années, est venu à échéance durant l'année écoulée. Il a été renommé dans le respect de la procédure à suivre.

Conformément à l'article 3bis, § 18 de l'Arrêté Royal du 28 septembre 2006 pris en exécution de l'article 8 de la loi du 26 août 2006 portant fusion de la Société fédérale d'Investissement et la Société fédérale de Participations, les soussignés ont établi, en leur qualité d'administrateurs indépendants, le rapport sur l'exercice de leur mandat durant l'année 2009 qui doit être intégré dans le rapport annuel de la société. Il s'agit de leur quatrième rapport.

2. Durant la période couverte par ce rapport, la société a eu l'occasion d'examiner et de décider de plusieurs nouveaux projets d'investissements, pour un total de 26,2 millions EUR, dans le cadre de son activité de pilier d'investissement, soit de prise de participation dans des secteurs considérés comme stratégique d'un point de vue économique. Il s'agit essentiellement des investissements réalisés dans Fidentia Green Buildings, Electrawinds et Xylowatt.

Un accent particulier a été mis sur les projets liés au développement durable, aux économies d'énergie et à l'innovation.

A côté de ce pôle d'activités, la SFPI a poursuivi sa mission de Holding public, en procédant à des mesures de restructuration de certaines de ses filiales ou en augmentant ses prêts à certaines filiales.

3. L'examen de ces dossiers implique que des dossiers documentés soient communiqués aux membres du conseil d'administration de telle sorte que ces derniers soient à même de prendre part de manière efficace aux discussions. Les administrateurs indépendants confirment que cette exigence a été respectée tout au long de l'exercice. Pareillement, ils attestent que les discussions au sein du conseil sont franches et ouvertes, ce qui favorise la prise de décisions qui tiennent compte des différents points de vue et partant qui assurent la pondération des divers intérêts en jeu.

Les compétences des divers administrateurs sont de mieux en mieux utilisées. Dans le même esprit, le conseil a procédé, pour la première fois à une auto-évaluation de son mode de fonctionnement. Cet exercice a été complété de mesures aux fins d'assurer la confidentialité des informations entrées en possession des administrateurs. Il y a donc eu au cours de l'année un effort complémentaire pour accroître la qualité des travaux du conseil, dont on ne peut que féliciter le management de cette initiative.

Aussi, les administrateurs indépendants sont d'avis que la société a évolué dans le respect de la note stratégique qui avait été soumise au conseil des ministres et approuvée par lui. Par ailleurs elle a veillé à poursuivre une politique d'investissement efficace dans le cadre de chacune de ses missions (investissement d'initiative, holding public et mission déléguée).

4. En conclusion, ils n'ont aucune observation critique quant à la manière dont la gestion de la société a été exercée. Ils ont constaté que la société et toutes les personnes concernées ont agi de manière adaptée - conformément aux dispositions légales et statutaires – respectant les règles en matière de conflit d'intérêts lorsqu'elles existaient. Toutes les opérations et les décisions ont été prises et exécutées dans l'intérêt de la société, et de celui de son actionnaire, notamment dans l'exécution des missions que celui-ci a pu lui confier.

Bruxelles, le 21 mai 2010

Jeanine Windey, administrateur indépendant
Koenraad Dom, administrateur indépendant

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

1. Conformément à l'article 3bis § 17 de l'Arrêté Royal du 28 septembre 2006, pris en exécution de l'article 8 de la loi du 26 août 2006 portant fusion de la Société fédérale d'Investissement et la Société fédérale de Participations, un Comité de rémunération a été institué qui est composé de quatre membres parmi lesquels un administrateur indépendant.

Dans son rapport relatif à l'exercice 2008, le Comité de rémunération avait annoncé l'entame d'une analyse de l'ensemble des rémunérations allouées aux administrateurs siégeant au sein des différentes filiales. Le Comité a poursuivi ses travaux durant toute l'année 2009 et les a élargis à l'examen des contrats liant la société à des consultants exerçant des fonctions analogues à celle de dirigeants. Le Comité a soumis ses conclusions au Conseil d'administration.

2. En substance, il est ressorti desdits travaux que le montant des indemnités allouées aux administrateurs siégeant au sein de la SFPI est largement inférieur à celui de celles dont bénéficient leurs homologues dans la plupart des autres filiales dont l'activité est comparable, d'une part, et n'ont plus fait l'objet de la moindre indexation depuis de nombreuses années, d'autre part.

Le Comité a aussi relevé un développement des activités de la société dans les trois domaines où elle est active, ce qui entraîne un accroissement significatif de la charge de travail. Le rapport annuel d'activité pour l'année écoulée le précise de manière détaillée et montre qu'au cours de l'exercice écoulé, la société a, notamment, renforcé sa politique de pilier d'investissement en libérant 26,2 millions EUR pour de nouveaux investissements, ce qui implique la constitution et l'étude des dossiers de présentation des projets.

3. Aussi, sur la base des éléments qui précèdent le Comité de rémunération a recommandé qu'il soit, procédé à une adaptation des indemnités des membres du Conseil d'administration de la SFPI en prenant comme base de référence la moyenne des rémunérations les plus élevées applicables dans les filiales. Le rapport du Comité a été discuté au Conseil d'administration du 2 avril 2010 qui a considéré devoir suivre la recommandation d'augmentation des rémunérations laquelle sera proposée à une prochaine assemblée générale.

COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS STATUTAIRES

Ci-après est reprise la version abrégée des comptes annuels statutaires de la société.

Conformément à la législation sur les sociétés, les comptes annuels complets et le rapport du commissaire seront déposés à la Banque Nationale de Belgique.

Le commissaire a établi le 17 mai 2010 une attestation sans réserve des comptes annuels statutaires.

(en milliers EUR)		EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
ACTIF			
ACTIFS IMMOBILISÉS	20/28	967.680	859.236
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22/27	48	50
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	28	967.632	859.186
ENTREPRISES LIÉES	280/1	126.922	35.652
Participations	280	126.922	35.652
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION	282/3	740.149	743.524
Participations	282	576.372	574.372
Créances	283	163.777	169.152
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	284/8	100.561	80.010
Actions et parts	284	100.531	79.980
Créances et cautionnements en numéraire	285/8	30	30
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	771.680	5.897.605
CRÉANCES À PLUS D'UN AN	29	114.572	114.064
Autres créances	291	114.572	114.064
CRÉANCES À UN AN AU PLUS	40/41	8.169	7.974
Créances commerciales	40	2	
Autres créances	41	8.167	7.974
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	50/53	575.639	612.626
Autres placements	51/53	575.639	612.626
VALEURS DISPONIBLES	54/58	71.562	5.157.302
COMPTES DE RÉGULARISATION	490/1	1.738	5.639
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	1.739.360	6.756.841

(en milliers EUR)		EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	10/15	1.698.622	1.568.095
CAPITAL	10	1.532.741	1.443.112
Capital souscrit	100	1.532.741	1.443.112
PRIMES D'ÉMISSION	11	28.894	28.894
RÉSERVES	13	97.030	93.985
Réserve légale	130	97.030	93.985
BÉNÉFICE REPORTÉ	140	39.957	2.104
DETTES	17/49	40.738	5.188.746
DETTES À UN AN AU PLUS	42/48	40.688	5.188.714
Dettes commerciales	44	5.251	5.717
Fournisseurs	440/4	5.251	5.717
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	144	111
Impôts	450/3	45	38
Rémunérations et charges sociales	454/9	99	73
AUTRES DETTES	47/48	35.293	5.182.886
TOTAL DU PASSIF	10/49	1.739.360	6.756.841

(en milliers EUR)		EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
CHARGES			
COÛT DES VENTES ET DES PRESTATIONS	60/64	4.899	4.207
SERVICES ET BIENS DIVERS	61	4.007	3.516
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	800	606
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	27	17
Autres charges d'exploitation	640/8	65	68
CHARGES FINANCIÈRES			
Charges des dettes	650	325	1.174
Réductions de valeur sur actifs circulants	651	252	
Réductions de valeur sur créances diverses	651	252	
Autres charges financières	652/9	119	2
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Réductions de valeur immobilisations financières	661	10.896	30.446
TOTAL DES CHARGES		16.491	35.829

PRODUITS			
VENTES ET PRESTATIONS	70/74	229	118
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	74	229	118
PRODUITS FINANCIÈRES			
Produits des immobilisations financières	750	54.856	43.371
Produits des actifs circulants	751	22.287	36.284
Autres produits financiers	752/9	17	2
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Reprises de réductions de valeur immobilisations fin.	761		1.444
TOTAL DES PRODUITS		77.389	81.219

(en milliers EUR)		EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
BENEFICE A AFFECTER		63.002	20.109
Bénéfice de l'exercice à affecter		60.898	45.390
Bénéfice (perte) reporté de l'exercice précédent		2.104	-25.281
AFFECTATION AUX CAPITAUX PROPRES			
à la réserve légale		3.045	1.005
RESULTAT A REPORTER		39.957	2.104
REMUNERATION DU CAPITAL		20.000	17.000

RÈGLES D'ÉVALUATION

ACTIF

Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont pris intégralement en charge dans l'exercice au cours duquel ils ont été exposés ou engagés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou à leur prix de revient ou à leur valeur d'apport, à l'exclusion des frais accessoires, pris en charge dans l'exercice.

Les amortissements sont déterminés en fonction de leur durée probable d'utilité ou d'utilisation et sont pratiqués selon la méthode linéaire ou dégressive aux taux suivants :

- constructions – méthode linéaire : 3 %
- mobilier – méthode dégressive : 2 X 10 %
- matériel de bureau – méthode dégressive : 2 X 20 %
- matériel roulant – méthode linéaire : 20 %
- aménagement des locaux loués - méthode dégressive : 2 X 11 %

Ces taux sont fixés dans le respect des critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

Immobilisations financières

Participations

Les actions et parts sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'apport, à l'exclusion des frais accessoires pris en charge dans l'exercice.

A la fin de chaque exercice social, une évaluation individuelle de chaque participation est effectuée de telle sorte qu'elle reflète de façon aussi satisfaisante que possible la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle les actions ou parts sont détenues.

La cession des participations s'effectue par une individualisation de chaque élément pris ligne par ligne.

La méthode d'évaluation retenue pour un titre est employée systématiquement d'exercice en exercice, sans modification, sauf si l'évolution des circonstances interdit la poursuite de son utilisation. Dans ce cas, si le changement de méthode a des conséquences significatives, une mention spéciale en est faite dans l'Annexe.

Lorsque l'évaluation fait apparaître, par rapport à la valeur d'inventaire, une dépréciation durable, les titres font l'objet d'une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value constatée.

Si ultérieurement, la valeur estimative redevient supérieure à la valeur d'inventaire réduite et si la plus-value a un caractère durable, une reprise de réduction de valeur sera enregistrée.

Les montants non appelés sur participations sont comptabilisés séparément.

Les dividendes des participations sont considérés comme des produits de l'exercice après que la société ait été informée de leur attribution.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition. Des réductions de valeur sont actées en cas d'incertitude sur leur recouvrement partiel ou entier à la date d'échéance.

Créances à plus d'un an

Les créances sont valorisées selon les mêmes critères que les créances reprises à la rubrique « Immobilisations financières ».

Conformément à l'article 67 de l'A.R. du 30 janvier 2001, portant exécution du code des sociétés, un escompte est comptabilisé sur les créances non productives d'intérêt ou assorties d'un intérêt anormalement faible.

Conformément à l'article 68 de l'A.R. précité, ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

Créances à un an au plus

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale ou à la valeur d'acquisition, pour les créances représentant des titres à revenu fixe.

Conformément à l'article 67 de l'A.R. du 30 janvier 2001, portant exécution du code des sociétés, un escompte est comptabilisé sur les créances non productives d'intérêt ou assorties d'un intérêt anormalement faible.

Conformément à l'article 68 de l'A.R. précité, ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les créances auprès des institutions sont valorisées à leur valeur nominale.

Les titres sont valorisés à leur valeur d'acquisition sans tenir compte des frais accessoires.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

PASSIF

Provisions pour risques et charges

A la clôture de l'exercice, le Conseil d'Administration détermine les provisions à constituer en couverture des risques et charges auxquels l'entreprise est soumise.

Ces provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont probables au certaines, mais indéterminées quant à leur montant.

Ces provisions doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

Dettes à plus d'un an

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Dettes à un an au plus

Ces dettes sont évaluées selon les mêmes règles que les dettes à plus d'un an.

COMPTES D'ORDRE

Sont inscrits sous cette rubrique, par catégorie, les engagements et recours tels que valorisés par le Conseil d'Administration.

Sont également inscrits sous cette rubrique, par catégorie, les engagements et droits ainsi que les missions déléguées, les montants des participations et créances détenues pour compte de l'Etat.

Sont également repris en compte d'ordre, les montants relatifs aux missions confiées à la SFPI par des lois spéciales ou arrêtés royaux, telles que prévues par l'article 2 § 3 de la loi du 2 avril 1962, afin de contribuer à la mise en œuvre de la politique de l'Etat.

Les comptes d'ordre se rapportant aux missions déléguées exécutées pour compte de l'Etat sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition historique. Ils ne sont modifiés qu'à la demande expresse de l'Etat.

Les charges et produits de ces missions sont portés en compte de l'Etat.

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

Ci-après sont reprises la version abrégée des comptes annuels consolidés de la société.

Conformément à la législation sur les sociétés, les comptes annuels complets et le rapport du commissaire seront déposés à la Banque Nationale de Belgique.

Le commissaire a établi le 17 mai 2010 une attestation sans réserve des comptes annuels consolidés.

BILAN CONSOLIDÉ APRES REPARTITION (en milliers EUR)		EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
ACTIF			
ACTIFS IMMOBILISÉS	20/28	930.178	906.287
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	20	5	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21		2
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22/27	7.342	4.324
Installations, machines et outillage	23	6	11
Mobilier et matériel roulant	24	155	121
Autres immobilisations corporelles	26	282	
Immobilisations en cours et acomptes versés	27	6.899	4.192
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	28	922.831	901.961
Entreprises mises en équivalence	9921	745.781	743.659
Participations	99211	582.004	574.507
Créances	99212	163.777	169.152
Autres entreprises	284/8	177.050	158.302
Participations, actions et parts	284	169.123	151.758
Créances	285/8	7.927	6.544
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	968.554	5.937.262
CRÉANCES À PLUS D'UN AN	29	123.898	114.107
Créances commerciales	290	7.553	
Autres créances	291	116.345	114.107
STOCKS ET COMMANDES EN COURS	3	97.763	
Stocks	30/36	97.763	
Produits finis	33	19	
Immeubles destinés à la vente	35	97.744	
CRÉANCES À UN AN AU PLUS	40/41	49.986	24.936
Créances commerciales	40	348	1.809
Autres créances	41	49.638	23.127
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	50/53	594.241	633.069
Actions propres	50		
Autres placements	51/53	594.241	633.069
VALEURS DISPONIBLES	54/58	99.211	5.158.427
COMPTES DE RÉGULARISATION	490/1	3.455	6.723
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	1.898.732	6.843.549

		EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	10/15	1.843.537	1.635.676
Capital	10	1.532.741	1.443.112
Capital souscrit	100	1.532.741	1.443.112
Primes d'émission	11	28.894	28.894
Plus-value de réévaluation	12	59.187	59.187
Réserves consolidées	9910	158.901	92.732
Ecart de consolidation négatifs	9911	63.561	11.498
Subsides en capital	15	253	253
INTERETS DE TIERS			
Intérêts de tiers	9913	14.540	15.552
PROVISIONS, IMPOTS DIFFERES ET LATENCES FISCALES			
Provisions pour risques et charges	160/5	9.038	192
Pensions et obligations similaires	160	96	7
Grosses réparations et gros entretien	162	8.942	
Autres risques et charges	163/5		185
DETTES			
Dettes à plus d'un an	17	895	1.247
Dettes financières	170/4	893	1.245
Etablissements de crédit	173	738	1.090
Autres emprunts	174	155	155
Autres dettes	178/9	2	2
Dettes à un an au plus	42/48	23.121	5.190.360
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	353	343
Dettes commerciales	44	7.127	6.605
Fournisseurs	440/4	7.127	6.605
Acomptes reçus sur commandes	46	3	
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	324	520
Impôts	450/3	82	284
Rémunérations et charges sociales	454/9	242	236
Autres dettes	47/48	15.314	5.182.892
COMPTES DE RÉGULARISATION	492/3	7.601	522
TOTAL DU PASSIF	10/49	1.898.732	6.843.549

COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDES
(en milliers EUR)

		EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
VENTES ET PRESTATIONS	70/74	7.486	640
Chiffre d'affaires	70	6.020	68
Autres produits d'exploitation	74	1.466	572
COÛT DES VENTES ET PRESTATIONS	60/64	14.223	8.082
Approvisionnements et marchandises	60	3.279	
Achats	600/8	75	
Variation des stocks	609	3.204	
Services et biens divers	61	8.065	5.746
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	2.075	2.124
Amortissements et réductions de valeur	630	70	64
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	631/4	390	
Provisions pour risques et charges	635/7	96	-4
Autres charges d'exploitation	640/8	98	152
Amortissements sur écarts de consolidation	9960	150	
PERTE D'EXPLOITATION	9901	-6.737	-7.442
PRODUITS FINANCIERS	75	28.460	43.415
Produits des immobilisations financières	750	5.072	6.009
Produits des actifs circulants	751	23.190	37.385
Autres produits financiers	752/9	198	21
CHARGES FINANCIÈRES	65	1.378	1.415
Charges des dettes	650	924	1.406
Réductions de valeur	651	252	
Autres charges financières	652/9	202	9
BÉNÉFICE COURANT AVANT IMPÔTS	9902	20.345	34.558
PRODUITS EXCEPTIONNELS	76	1.494	2.055
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		1.935
Plus-value sur réalisation d'actifs immobilisés	763	1.494	114
Autres produits exceptionnels	764/9		6
CHARGES EXCEPTIONNELLES	66	9.489	13.507
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	9.481	13.412
Moins-value sur réalisation d'actifs immobilisés	663		4
Autres charges exceptionnelles	664/8	8	91

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS (en milliers EUR)		EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
BÉNÉFICE COURANT AVANT IMPÔTS	9903	12.350	23.106
Impôts sur le résultat	67/77		6
Impôts	670/3		6
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	70/67	12.350	23.100
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	9975		
Résultats en bénéfice	99751	54.200	57.731
BÉNÉFICE CONSOLIDÉ	9976	66.550	80.831
Part des tiers	99761	381	160
Part du groupe	99762	66.169	80.671

RAPPORT ANNUEL DES COMPTES CONSOLIDÉS 2009

Groupe Société Fédérale de Participations et d'Investissement.

Note préliminaire

Au cours de l'exercice sous revue, la SFPI a acquis les participations suivantes :

FIF	1.000 actions ordinaires	100,00 %
FIDENTIA GREEN BUILDINGS	3.000 actions ordinaires	21,33 %
XYLOWATT	11.429 actions ordinaires	9,08 %
SONACA	649 actions ordinaires	7,70 %
ELECTRAWINDS	1.040.816 actions ordinaires	5,56 %

Organigramme des participations de la SFPI

La SFPI détenait au 31 décembre 2009 les participations suivantes :

	%
SOCIETES	
CREDIBE	100,00
PALAIS DES CONGRES	100,00
ZEPHYR-FIN	100,00
FIF	100,00
CERTI-FED	99,86
SBI	57,32
IDOC	53,03
PALAIS DES BEAUX-ARTS	27,03
LA POSTE	25,87
SOPIMA	25,09
BRUSSELS AIRPORT HOLDING	25,00
ZILVER AVENUE PARTICIPATIEMAATSCHAPPIJ	25,00
FIDENTIA GREEN BUILDINGS	21,33
LOTERIE NATIONALE	21,28
NAVITELL	14,29
ARCELOR MITTAL RODANGE SCHIFFFLANGE	9,23
XYLOWATT	9,08
CBDEIF	8,50
SONACA	7,70
FEDIMMO	7,34
MAISON DE LA RADIO FLAGEY	6,98
VESALIUS BIOCAPITAL	6,72
ELECTRAWINDS	5,56
TECHSPACE AERO	1,78
FONDS STARTER	0,15
FONDS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DURABLE	0,01
ASCO : 128 PARTS BÉNÉFICIAIRES	

Périmètre et méthode de consolidation

Le périmètre de consolidation s'établit comme suit au 31 décembre 2009 :

Intégration globale de

Palais des Congres

SBI

FIF

Mise en équivalence de

Palais des Beaux-Arts

La Poste

Sopima

Brussels Airport Holding

Fidentia Green Buildings

Loterie Nationale

IDOC

Vu la cessation des activités des sociétés Zephyr-Fin et Credibe, celles-ci sont exclues de la consolidation. Toutefois, afin de donner une image fidèle du groupe, une plus value de réévaluation de 59,2 millions EUR a été maintenue sur Credibe dans les comptes consolidés en 2009.

Vu la cessation des activités de IDOC, cette société n'est plus intégrée globalement mais est reprise par mise en équivalence.

En application de l'article 107, §1er de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 portant exécution du code des Sociétés, Certi-Fed et Zilver Avenue ne sont pas reprises dans la consolidation (importance négligeable pour l'appréciation du patrimoine).

Les autres participations de moins de 20 % ne sont pas reprises en consolidation.

Evolution du périmètre

Il convient de noter la consolidation pour la première fois des sociétés :

FIF : par intégration globale

Fidentia Green Buildings : par mise en équivalence

Ainsi que le transfert de la société IDOC de la méthode d'intégration globale vers la méthode de mise en équivalence, étant donné que cette société n'a plus d'activités.

Commentaires des comptes consolidés

Diminution du total bilantaire de 4.944,8 millions EUR qui passe de 6.843,5 millions EUR à 1.898,7 millions EUR. Cette diminution résulte essentiellement de la diminution de la trésorerie à l'actif et des dettes court terme au passif de la maison mère suite à la libération du capital de RPI pour compte de l'Etat (739,8 millions) et au remboursement à l'Etat des fonds destinées initialement au RPI (4.554,3 millions).

Les principales évolutions sont les suivantes (en millions EUR) :**À l'actif**

- Augmentation des immobilisations corporelles de 3,0 millions
- Augmentation des immobilisations financières de 20,9 millions due principalement à la souscription par la maison mère de 20,0 millions dans le capital d'Electrawinds
- Augmentation des créances long terme de 9,8 millions
- Augmentation des stocks de 97,8 millions résultant de l'intégration globale du FIF (immeubles destinés à la vente)
- Augmentation des créances court terme de 25,0 millions
- Diminution de la trésorerie (de -5.098,0 millions), telle qu'explicitée ci-avant
- Diminution des comptes de régularisation (de -3,3 millions)

Au passif

- Augmentation du capital de 89,6 millions suite à l'apport par l'Etat à la SFPI des actions du FIF
- Augmentation des réserves consolidées de 66,2 millions
- Augmentation des écarts de consolidation négatifs suite à l'intégration pour la première fois du FIF : badwill de 52,1 millions
- Diminution des intérêts de tiers (de -1,0 million) suite à la sortie d'IDOC de la consolidation par intégration globale
- Augmentation des provisions de 8,8 millions
- Diminution des dettes (de -5.160,5 millions) due essentiellement à la réduction de la dette court terme à l'égard de l'Etat

Résultat consolidé

Le bénéfice consolidé s'élève à 66,5 millions EUR contre 80,8 millions EUR en 2008, soit une diminution de 14,3 millions EUR. La part du groupe se chiffre à 66,2 millions contre 80,7 millions en 2008, soit une diminution de 14,5 millions.

Ce bénéfice part du groupe résulte de (montants en millions EUR) :

SFPI	12,1
Intégration globale de	
Palais des Congrès	(-2,5)
SBI	0,5
FIF	1,9
Mise en équivalence de	
IDOC	(-0,1)
La Poste	44,2
Palais des Beaux-Arts	-
Loterie Nationale	4,9
SOPIMA	1,4
BAH	4,0
Fidentia Green Buildings	(-0,2)

02

Rapports
des sociétés
en portefeuille

Les entreprises dans lesquelles la SFPI détient une participation ou auxquelles elle a consenti un prêt, ont été sollicités afin qu'elles rédigent un rapport de synthèse de leurs activités durant l'exercice comptable. La SFPI est d'avis que cette manière de procéder permet d'apporter au lecteur une information complète et pertinente. Les rapports sont repris ci-après dans la formulation voulue par les entreprises sollicitées. Les données et informations y figurant relèvent de la seule responsabilité de ces entreprises.

HOLDING PUBLIC

ARCELORMITTAL RODANGE SCHIFFLANGE

1. Activité

Filiale à 79,0 % d'ArcelorMittal Belval et Differdange, ArcelorMittal Rodange et Schifflange est une unité intégrée, disposant d'une aciérie électrique sur le site de Schifflange et de deux laminoirs sur le site de Rodange. La gamme des produits vendus par ArcelorMittal Rodange et Schifflange comprend des rails, profilés, profilés spéciaux, palplanches et ronds à béton auxquels viennent s'ajouter des demi-produits essentiellement destinés à la société Laminés Marchands Européens (L.M.E.), pour l'alimentation de son propre laminoir (T.L.M). ArcelorMittal Rodange et Schifflange détient une participation de 34,0 % dans L.M.E qui est actionnaire unique de T.L.M.

2. Rapport de la société

Productions :

Les productions ont évolué comme suit :

PRODUCTION	2009 T	2008 T	+ / - %
ACIER	596.753	859.049	- 30,5 %
LAMINÉS	477.158	753.921	-36,7 %

La production d'acier de 596.753 T en 2009 est en forte diminution par rapport à 2008.

Cette réduction est due à l'arrêt des livraisons de billettes à TLM suite à la résiliation du contrat le 15 avril 2009 et à la baisse des demandes de ronds à béton. L'aciérie a été arrêtée durant 126 jours en 2009.

Les expéditions de produits finis sont en forte réduction alors que, pour certains de ces produits comme les rails et les profilés spéciaux, les prix avaient progressé.

Investissements :

Les investissements portent sur un montant global de 10.049.257,74 EUR et se déclinent autour des projets suivants :

- achat de cylindres de laminoir ;
- mise en place d'une installation de jumelage de palplanches ;
- remplacement d'un pont portique au parc de produits finis du train A ;
- divers travaux relatifs à l'environnement et à la sécurité au travail ;
- divers travaux relatifs à la maintenance de l'outil.

Environnement :

La certification du nouveau système de management intégré QSE (Qualité-Sécurité-Environnement) des sites de Rodange et Schiffange s'est déroulée avec succès fin 2009.

En 2009, ArcelorMittal Rodange et Schiffange S.A. a produit 64.250 T de CO₂ pour une allocation de 81.073 T. Aucun droit d'émission n'a été vendu ni acheté durant l'année écoulée.

Les projets importants réalisés en matière d'environnement en 2009 concernent notamment :

- le renouvellement du permis belge de rejet d'eaux industrielles de Rodange ;
- obtention d'un permis d'urbanisme pour la construction d'une aire de stockage et de parachèvement de palplanches sur la partie belge du site de Rodange (fin 2008) ;
- réalisation d'audits énergétiques volontaires pour les sites de Rodange et Schiffange.

Personnel :

Au 31 décembre 2009, l'effectif total de la société s'élevait à 806 personnes contre 860 personnes fin 2008.

La diminution du personnel par rapport à fin 2008 est majoritairement liée au non renouvellement des départs (préretraite, fin de contrats à durée déterminée) pour faire face à la crise économique.

Sécurité au travail :

La sécurité au travail est un élément essentiel de la gestion du personnel.

Les projets suivants ont notamment été réalisés courant 2009 :

- intégration des trois systèmes Qualité, Sécurité et Environnement et obtention du renouvellement des trois certificats ISO9001, OHSAS18001 et ISO14001 ;
- poursuite de l'intégration des standards de sécurité d'ArcelorMittal au sein de la société au travers des outils développés par le Corporate tels que le CLA (Closed Loop Approach) et les FPA (Fatal Prevention Audit).

3. Bilan abrégé de la société

Bilan : 31/12/2009 (en milliers EUR)

ACTIF		PASSIF	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	147.754,3	CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION	87.293,722
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	68.200,245	PLUS-VALUES IMMUNISÉES	2.684,616
STOCKS	75.149,101	RÉSERVES ET RÉSULTATS REPORTÉS	2.812,788
CRÉANCES	48.505,099	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	12.973,170
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	422,060	DETTES	234.356,508
TOTAL	340.030,805	TOTAL	340.030,805

ASCO

1. Activité

Asco a pour ambition de devenir le leader mondial dans la conception et la production de pièces et d'assemblages structuraux complexes pour l'aéronautique. Avec un chiffre d'affaires consolidé de 225 millions EUR et 1000 collaborateurs à son service, Asco est un fournisseur « risk-sharing » et « single source » de pièces d'avion essentielles pour tous les fabricants du monde entier dans le secteur de l'aéronautique. Asco est impliqué dans la conception et la production des mécanismes « slat track » et « flap track » et construit notamment des pièces pour les trains d'atterrissage et les suspensions de moteur. Asco est actionnaire de Belairbus et Flabel. La société compte des établissements à Zaventem (B), Gadem (D) et Vancouver (Can). Outre l'ensemble des capacités de conception, le groupe dispose d'un grand nombre de centres d'usinage multi-palettes 2, 4 & 5 axes et d'une responsabilité certifiée avec les départements de traitement de surface, les installations de traitement de la chaleur ainsi que les contrôles destructifs et non destructifs nécessaires. L'activité de base de l'entreprise inclut la production de pièces en titane et en acier, destinées à une intégration dans les avions.

2. Rapport de la société

Les chiffres macro-économiques publiés pour 2009 révèlent que le secteur aérien a connu, en 2009, sa pire chute depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

- Le transport de passagers a chuté de 3,5 % avec un taux d'occupation de 75,5 %.
- Le transport de marchandises a chuté de 10,1 % avec un coefficient de chargement de seulement 49,1 %.

- En décembre 2009, le transport de passagers a connu une croissance de 4,5 % par rapport à la situation un an plus tôt.
- Les compagnies aériennes d'Asie ont tiré le meilleur profit de cette reprise à la fin de l'année avec une croissance de 8 % par rapport à décembre 2008. Ceci reflète la croissance de l'économie dans la région. Cette tendance est également confirmée à l'aide des données du mois de janvier 2010 pour les entreprises asiatiques et latino-américaines dont la croissance atteint respectivement 6,5 % et 11 %.
- Au cours de la même période, les compagnies aériennes européennes n'ont connu qu'une légère reprise de 3,1 %. Les compagnies nord-américaines ont connu une croissance modérée de 2,1 %.
- Les compagnies du Moyen-Orient ont vu le nombre de passagers voyageant via leurs aéroports augmenter de 19,1 % au mois de décembre 2009 et de 11,2 % sur l'ensemble de 2009.
- La croissance à deux vitesses a été confirmée et est le résultat du rythme auquel l'économie se rétablit. Cette reprise est très différente selon les régions.

Pour 2010, une croissance modeste du trafic aérien est attendue, en relation directe avec l'amélioration de la situation économique dans la plupart des parties du monde.

Cette légère amélioration a été récemment confirmée par l'IATA dans sa publication de mars 2010. Cette publication prévoit une croissance du transport de passagers de 5,6 % (au lieu des 4,5 % annoncés en décembre 2009) et une croissance de 12 % pour le trafic aérien de marchandises (prévisions de 7 % en décembre 2009). La crise économique actuelle a ralenti les activités de 2,5 ans pour le transport de passagers et de 3,5 ans pour le transport de marchandises.

Le secteur aérien est vulnérable suite aux crises économiques et autres (politiques, épidémies...). Dans le passé, l'industrie a toujours su se reprendre et récupérer les pertes engendrées par les périodes de crise. Sur base des données historiques, nous pouvons présumer qu'une reprise dynamique est possible.

Dans le cadre de la gestion des risques en général et de la politique de change, la société a connu une diminution du portefeuille des instruments financiers ne répondant pas aux conditions pour être traités comme une couverture spécifique d'un point de vue comptable.

À cet effet, des accords ont été conclus les 9 et 14 avril 2009 avec les principaux partenaires financiers. Ainsi, le profit de la restructuration partielle du portefeuille de change, majoré d'un montant de 20 millions EUR, représente le prix de la réduction du portefeuille des instruments financiers à hauteur de 75 % de la valeur nominale des instruments (échéance à 2012 inclus) ne répondant pas aux conditions pour être traités comme une couverture spécifique d'un point de vue comptable.

L'exécution de ces accords a mené à un profit exceptionnel de 51.045.508,64 EUR, dont environ 5,5 millions EUR liés aux nouveaux instruments financiers conclus avec une échéance à 2010-2013 et un coût exceptionnel de 74.945.000 EUR.

Vu le caractère spécifique et indivisible des opérations convenues dans les accords précités ainsi que les raisons de leur conclusion, le Conseil d'administration a opté pour l'enregistrement des profits comme des coûts dans le résultat de 2009.

3. Bilan abrégé de la société

(en milliers EUR)

ACTIF		PASSIF	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	6.540	CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION	19.654
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	7.636	RÉSERVES ET RÉSULTATS REPORTÉS	37.418
CRÉANCES ET STOCK	99.546	PROVISIONS POUR RISQUES	14.593
PLACEMENTS	75.126	DETTES	117.948
COMPTES DE RÉGULARISATION	765		
TOTAL	189.613	TOTAL	189.613

BRUSSELS AIRPORT HOLDING

La Société a été créée le 14 juin 2007, et sa première année fiscale couvrant 18 mois s'est clôturée le 31 décembre 2008.

2009 était dès lors la première année fiscale couvrant une période de 12 mois.

Résultats financiers (non consolidés)

En 2009, la Société a perçu des dividendes de The Brussels Airport Company pour un montant de 62.044.985 EUR.

Le résultat financier net s'élevait à 16.415.576 EUR et les charges opérationnelles s'élevaient à 161.427. EUR. Aucune charge d'impôts sur les revenus n'a été comptabilisée, la Société étant en situation de pertes fiscales.

Le bénéfice net après impôts s'élevait à 16.260.787 EUR.

Le Conseil d'Administration a décidé de soumettre les comptes 2009 pour approbation à l'assemblée générale annuelle des Actionnaires et propose que l'assemblée générale approuve l'affectation du bénéfice (EUR 16.260.787) comme suit :

- 5 % du bénéfice net, soit 813.039 EUR, sera transféré à la réserve légale comme requis par le code des sociétés,
- 15.447.747 EUR seront reportés au titre de bénéfice reporté.

Autres informations

Le 9 septembre Le Conseil d'Administration a accepté la démission du Chief Executive Officer. Une procédure de sélection internationale visant à son remplacement a immédiatement été initiée. Le nouveau Chief Executive Officer a été nommé le 15 février 2010.

En 2009, le registre des risques a été mis à jour sur base trimestrielle afin d'identifier et de surveiller les principaux domaines présentant un risque pour la société. Les principaux risques ont trait à la crise économique, au terrorisme, à l'environnement et à la sécurité. Des mesures adéquates ont été prises en vue de surveiller et de contrôler les risques de prix, de crédit, de liquidités et de cash-flow, et des provisions ont été enregistrées dans les comptes là où cela s'avérait nécessaire.

Le Conseil d'Administration confirme qu'aucun événement majeur n'est survenu après la date de clôture et qu'au cours de 2009 aucun événement n'est survenu pouvant avoir un impact significatif sur le développement futur de la société.

Au cours de 2009, aucune activité spéciale de recherche et développement n'a été entreprise et aucune modification n'est intervenue dans l'actionnariat qui soit de nature à faire l'objet d'une déclaration conformément à l'article 608 du code des sociétés.

Ni la société, ni une filiale, ni une personne agissant en son nom pour le compte de la société ou une des ses filiales, n'ont acquis de parts, d'obligations ou de titres d'actions de la société. Au cours de 2009, aucun événement n'a eu lieu ni de décision prise qui soient sujets à l'article 523 du code des sociétés.

La société n'a pas de succursales.

Le financement de la Société est organisé au travers d'un accord de crédit d'une durée de 8 ans expirant en 2015. A la fin de 2009, les montants prélevés sur le crédit s'élèvent à 1.300 millions EUR dont 1.250 millions EUR sont couverts contre les fluctuations des taux d'intérêt jusqu'en 2015. Au cours de 2009 un remboursement de 16 millions EUR a été fait.

Le Conseil d'Administration confirme qu'aucun autre instrument financier n'est utilisé qui ait une importance dans l'appréciation du bilan de la société, sa position financière et son résultat.

CERTI-FED

I. Activité

La société a pour objet en Belgique la certification d'actions représentatives du capital de sociétés dans lesquelles la Société Fédérale de Participations et d'Investissement est susceptible de prendre une participation en vue de la réalisation de son objet social.

2. Rapport

La société a été fondée le 14 juin 2007 dans le cadre de l'opération de restructuration de « The Brussels Airport Company » (TBAC) et de la constitution de « Brussels Airport Holding » (BAH).

La société a pour objectif d'émettre des certificats avec, comme valeur sous-jacente, les actions de TBAC qui sont la possession de la Société fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI).

Ainsi, le 19 juin 2007, la SFPI a cédé 435.787 actions A de TBAC à Certi-Fed et ce dernier a émis 435.787 certificats A au nom de la SFPI pour les céder à BAH en représentation des actions de TBAC.

Le 22 octobre 2007, la SFPI et Macquarie Airport Brussels SA (« MABSA ») ont conclu un accord visant à céder 72.631 actions A (ou 5 % des actions moins 1 action) de BAH à MABSA. Ce même jour, 72.631 certificats A ont été remis à BAH et annulés.

Le nombre de certificats émis à la fin de l'exercice 2008 s'élevait donc à 363.156 pour un montant de 160.022.573 EUR, reste inchangé en 2009.

Les certificats ne sont pas repris dans le bilan de la société.

3. Bilan et résultats

A la fin de 2009, le bilan total s'élève à 69.148 EUR et les fonds propres se chiffrent à 67.333 EUR.

Les placements et les liquidités s'élèvent à un total de 69.063 EUR.

Les comptes annuels de 2009 se clôturent avec un déficit de 1.552 EUR.

Les charges, 3.665 EUR, concernent essentiellement les services et biens divers, (3.495 EUR) auxquels s'ajoutent les frais de banque (170 EUR).

Les produits, 2.114 EUR, concernent les produits financiers, (à hauteur de 535 EUR) et les autres produits de l'entreprise, (1.578 EUR), relatifs à la récupération des frais administratifs.

Il est proposé de reporter le déficit de l'exercice annuel.

Bilan abrégé (en milliers EUR)

ACTIF		PASSIF	
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	69	CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION	67
		DETTES	2
TOTAL	69	TOTAL	69

CHINA BELGIUM DIRECT EQUITY INVESTMENT FUND

Sous la direction et le contrôle du Ministère des Finances, de la National Development and Reform Commission et du Ministère du Commerce, ainsi qu'avec le soutien des actionnaires, China-Belgium Direct Equity Investment Fund (ci-après dénommé le Fonds) a réalisé un résultat remarquable en 2009. Le Fonds se concentre sur le principe de marketing, en s'en tenant aux principes de « légitimité, normalisation et stabilisation » ainsi qu'en complétant et améliorant en conséquence la coopération interne entre les diverses parties du Fonds.

I. Plan des activités en 2009

a) Gestion des actifs

A la fin de 2009, le Fonds avait achevé trois nouveaux projets d'investissement (Hunan tea Co., Ltd., Shanxi Guode Electric Co.,Ltd et Wuhan Zhongyuan Huadian Technology Co., Ltd) pour un montant de 63,625 millions RMB. Le Comité d'investissement a examiné et approuvé trois propositions d'investissement (Shenzhen Leputai Technology Co., Ltd., Hai'an Yaohua Safety Glass Co., Ltd et Xiamen) et signé un accord d'investissement avec une proposition de capital total de 84 millions RMB. A la fin de 2009, 881 millions RMB ont été investis dans 22 projets.

En ce qui concerne les sorties, 41,56 millions d'actions de Hunan Chengzhou Mining ont été vendues, générant un bénéfice de 710,34 millions RMB sans compter le capital de base. Le Fond a également obtenu un bénéfice de 166,4 millions RMB grâce à la vente de 13,97 millions d'actions de Nanjing Rainbow (les 2,4 millions d'actions restantes seront vendues en 2010). En outre, le Fond avait reçu un dividende total de 33.350.347,73 RMB de la part de 9 entreprises ayant fait l'objet d'un investissement et des rémunérations de 8.031.000,00 RMB de la part de 2 entreprises dans lesquelles le Fonds a investi. Ces revenus en espèces ont été déposés sur le compte spécialisé du dépositaire du Fonds.

Afin de mieux gérer le suivi du portefeuille, le gestionnaire du Fonds a saisi les opportunités que représentaient l'ouverture récente du Growth-Enterprise Market (GEM) et la réouverture du « Main Board ». Il a assuré, avec succès, la promotion de Wuhan Zhongyuan Huadian afin que cette dernière soit reprise parmi les 28 premières entreprises du tableau GEM le 30 octobre 2009 (3,65 millions d'actions, investissement de 23,63 millions RMB, code : 300018). Conformément au prix de clôture de 48,57 RMB/action au 31 décembre 2009, cette part de la valeur marchande atteint 177,28 millions RMB et la marge brute avoisine les 150 millions RMB. Le 9 novembre et le 25 novembre 2009, deux projets ayant fait l'objet d'un investissement, Zhejiang Double Arrow Rubber Co.,Ltd et Wuxi Baichuan Chemical Co.,Ltd, ont été soumis à un examen et ont été approuvés pour figurer dans le tableau en 2010. De plus, une demande d'introduction en Bourse est en cours pour Fujian Haiyuan Auto-Machine Equipments Co., Ltd, Wuhu Token Science & Technology Co., Ltd. et Jiangxi Ganfeng Lithium Co., Ltd..

Alors qu'il portait assistance aux entreprises ayant fait l'objet d'un investissement pour préparer leur introduction en Bourse, le gestionnaire du Fonds a également exploré activement les options de sortie autres que l'introduction en Bourse. Par exemple, lors du processus de demande d'admission en Bourse, le CSRC

a estimé que l'actionnaire de contrôle de Foshan Eaglerise était étranger et a jugé qu'il ne remplissait pas les exigences de la réglementation des valeurs mobilières. L'admission en Bourse de la société a ensuite été mise en attente. Au-delà de cela, les bénéfices de la société, frappée par la crise financière, sont descendus en dessous d'un certain niveau, ce qui engendre davantage d'incertitudes. Afin de contrôler efficacement le risque d'investissement du Fonds, la société de gestion a décidé d'entamer un rachat des actionnaires majoritaires. Jusqu'ici, la société a rendu 60 % de l'investissement au China-Belgium Fund et à d'autres investisseurs à un taux d'intérêt de 20 % supérieur à celui des banques commerciales à la même époque. Les fonds restants seront remboursés dans l'année. En outre, vu que Nanjing Langguang Electronics n'a pas réussi son introduction en Bourse comme prévu, elle fait également face à des incertitudes au niveau de ses opérations quotidiennes. Pour contrôler le risque d'investissement, éviter davantage d'impact sur ses opérations et aider la société à sortir de cette situation difficile, China-Belgium Fund, Nanjing Langguang Electronics et ses actionnaires originaux ont conclu un accord sur une augmentation de l'investissement, résultant en une augmentation des actions détenues par China-Belgium Fund pour atteindre 18,46 millions (au lieu de 5 millions) et un nouveau ratio capitaux propres/actifs de 16,27 %.

Lors des opérations stables de ces cinq dernières années, le gestionnaire de Fonds a établi un processus décisionnel complet et efficace en matière d'investissements et a assuré la stabilité de l'équipe de gestion grâce à un système de promotion interne. Nos réalisations remarquables nous procurent non seulement une excellente image sur le marché, mais apportent également un retour sur investissements considérable à nos actionnaires.

b) Le dépositaire du Fonds

Le dépositaire a parfaitement respecté les réglementations et règles de la PBOC et du Ministère des Finances. Il a assumé toutes ses responsabilités de dépositaire professionnel en établissant une comptabilité indépendante pour le Fonds, en tant qu'entité comptable, et en assurant les opérations de compensations. Un service parfait à cet égard a joué un rôle essentiel dans le système de sauvegarde et de contrôle des actifs.

En 2009, le dépositaire a exécuté avec soin 17 instructions non liées aux investissements, y compris le réinvestissement des dépôts à préavis et des dépôts à terme du gestionnaire du Fonds, le paiement des honoraires de la direction et du dépositaire ainsi que des dépenses du Conseil d'administration, le paiement préalable de l'impôt sur le revenu des trois premiers trimestres de 2009, le paiement des récompenses selon le mérite. Il a également exécuté 3 instructions d'investissement et reçu 11 dividendes ainsi que 4 rémunérations de sociétés d'investissement.

Shanghai Pudong Bank a parfaitement accompli ses devoirs en tant que dépositaire et a supervisé les opérations d'investissement en termes de comptabilité, d'évaluation des actifs, de liquidation de capital et de supervision de l'investissement, assurant ainsi la protection des intérêts du Fonds.

c) Conseil d'administration

En 2009, sur base du principe de non-intervention, le Conseil a continué à renforcer la supervision et les points importants via son système décisionnel et s'est attelé à la création de conditions de développement

favorables pour le gestionnaire du Fonds et le dépositaire afin de résoudre les problèmes spécifiques et de collecter des informations. Le Conseil a convoqué trois réunions du Conseil d'administration et deux assemblées des actionnaires sur l'ensemble de l'année. Il a réalisé les importantes résolutions suivantes :

1. Sur base du principe de garantie de remboursement du capital d'investissement aux actionnaires et de progression de la réserve d'investissement, le Fonds vise à atteindre un dividende total d'au moins 1 milliard RMB et tente d'atteindre 2 milliards RMB pour le réinvestissement d'ici la fin de 2012.
2. L'assemblée des actionnaires a approuvé la proposition visant à distribuer 400 millions RMB en tant que dividende et à conserver le reste du bénéfice net pour l'année 2009 (158,6 millions EUR) en vue d'un réinvestissement.
3. Le Conseil a examiné la mesure de gestion pour le retrait de fonds. Elle définit clairement un système de gestion comptable spécialisé pour le capital distribuable. De plus, elle régule davantage les mesures pertinentes de gestion et de transfert sur le fonds de réserve, l'intérêt passif et le dividende. La prochaine assemblée des actionnaires examinera et approuvera le projet final.
4. Le Conseil d'administration a clairement défini et répété que les projets d'investissement liés à la Belgique étant la priorité de travail dans les prochaines années, les critères d'investissement pertinents pouvaient être réduits de manière appropriée. Le Conseil a également approuvé le fait que les prises de décision pour les investissements relatifs à la Belgique n'auront plus l'approbation de la SBI
5. Afin de renforcer davantage le système de gestion des risques et de se tenir informé des performances du portefeuille, le Conseil d'administration invite le gestionnaire du Fonds à soumettre le rapport d'audit annuel des projets ayant fait l'objet d'un investissement pour 2009.
6. Le Conseil d'administration a approuvé la proposition visant à ce que l'intérêt passif des trois premiers trimestres soit payé à la fin de cette année, les montants étant repris dans le rapport financier du troisième trimestre. Le reste sera payé suivant le rapport d'audit. Le Conseil d'administration a suggéré que le gestionnaire du Fonds promeuve et récompense efficacement l'équipe de gestion grâce à l'intérêt passif généré. Selon cette résolution, l'intérêt passif de 158.702.573,17 RMB a été payé au gestionnaire du Fonds et 20 %, soit 31.740.514,63 RMB, ont été transférés sur le compte de prévention contre les risques.

d) Secrétariat du Conseil d'administration

Sous la direction du Conseil d'administration, le secrétariat se concentre sur la fourniture de services de haute qualité et efficaces à l'égard de ce Conseil. Ces dernières années, le secrétariat a réalisé un travail régulier : en termes de règles financières et de résolution du Conseil, le secrétariat a mené la gestion du budget, la gestion des archives, la gestion des sceaux, la gestion du transfert de capitaux, a collecté des informations politiques et a été un moyen de communication entre le Fonds et les autorités. En 2009, le secrétariat a publié 5 plans

de développement des activités et a réalisé 143 points de rapports importants pour le classement ainsi que 777 applications de sceaux. Il a organisé avec succès 3 réunions du Conseil d'administration et 2 assemblées des actionnaires.

Le Secrétariat entretient également des contacts étroits et actifs avec les autorités administratives et fiscales en ce qui concerne l'application de l'avantage fiscal. Selon les nouvelles règles pertinentes issues de l'« avis sur les politiques fiscales relatives aux établissements de placement de capital-risque » (N°[2007]31), le secrétariat s'est efforcé, tout au long de l'année, d'organiser des références et des documents pertinents pour l'application de l'avantage fiscal et est parvenu à assurer un crédit fiscal total de 42 millions RMB.

2. Plan de travail pour l'année 2010

Grâce à la relance économique mondiale, le marché financier intérieur commence à rebondir. Le marché de capital à risque remonte progressivement avec une politique fiscale stimulante et un tableau GEM rouvert. Nous devons comprendre clairement que la concurrence du marché est féroce. Nous devons donc rendre notre système opérationnel axé sur le marché plus compétitif. Nous devons augmenter le revenu des actifs et améliorer la capacité de contrôle des risques. Le Fonds poursuivra les objectifs suivants en 2010 :

1. Le Fond soutiendra le principe d'investissement « sécurité, conservation, efficacité », encouragera les initiatives dans tous les domaines et examinera activement les objectifs des projets précieux. Il développera progressivement le champ d'investissement du Fonds, tout en garantissant une qualité d'investissement fiable.
2. L'investissement dans les projets belges a un sens particulier dans la coopération économique bilatérale. Afin d'accélérer le processus d'investissement, chaque partie du Fonds devrait échanger activement les informations sur les projets et ajuster en conséquence la stratégie d'investissement actuelle.
3. En ce qui concerne le suivi des investissements, nous devons poursuivre nos efforts pour aider les sociétés ayant fait l'objet d'un investissement en vue de leur introduction en Bourse dans le second marché et nous retirer ensuite. Cependant, nous devons également explorer les options de sortie flexibles, autres que l'introduction en Bourse. Le gestionnaire du Fonds est invité à apporter plus de valeur ajoutée au portefeuille, ce qui aidera les sociétés ayant fait l'objet d'un investissement à obtenir des informations précieuses, mais permettra aussi de créer des opportunités de coopération.
4. Le Fonds devra tirer profit des opportunités offertes par l'EXPO pour une meilleure image et promotion du marché.
5. Le Fonds renforcera les contacts et communiquera avec les autorités, afin de mieux comprendre les informations du marché et la politique officielle, une référence importante pour la prise de décision du Conseil.

CREDIBE

1. Activité

CREDIBE continue à gérer diverses activités et actifs, notamment un portefeuille de créances chirographaires, des contrats de mobilisation de créances hypothécaires, une participation dans Stater Belgium s.a., quelques dettes à court terme et risques (contentieux et litiges divers) ainsi qu'un immeuble de bureaux.

2. Rapport de la société

Les activités relatives à la gestion des différents litiges et actions en justice concernant les dossiers du passé ainsi que la gestion de nos documents et dossiers archivés sont en constante diminution.

Parmi les autres activités, celles concernant la supervision du traitement des dossiers contentieux et des créances chirographaires sont demeurées stables.

Enfin, la rénovation du dernier bâtiment en patrimoine, sis au 42 rue de la Loi, à Bruxelles devrait être achevée d'ici fin 2010. Sa mise en location devrait débuter au cours du second semestre de cette année.

Le nombre d'équivalents temps plein est passé de 7 à la fin 2009 à 5 au début 2010. Il devrait encore diminuer avant fin 2011.

Le résultat courant de l'année 2009 est de 574.575,80 EUR, provenant essentiellement des recettes du portefeuille créances chirographaires, des contrats de mobilisation de créances hypothécaires, des revenus locatifs et financiers.

Les reprises de provisions globales couvrant essentiellement les diminutions de risques inhérents aux litiges judiciaires en cours, aux honoraires relatifs à la gestion des mainlevées, aux coûts de restructurations et aux coûts des travaux en cours dans l'ensemble immobilier de la rue de la Loi à Bruxelles ont été prélevées à concurrence de 6.844.121,97 EUR.

Après imputation de coûts exceptionnels - provisions liées essentiellement aux coûts de restructuration - s'élevant à 321.503,33EUR et d'impôts de 1.430.255,98 EUR, le résultat net de l'exercice 2009 s'élève à 5.666.938,46.

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'affecter le montant du résultat de cet exercice comptable à concurrence de 5.600.000,00 EUR à la distribution d'un dividende et de reporter le surplus.

Perspectives pour 2010 et événements importants après clôture de l'exercice :

CREDIBE poursuivra en 2010 une politique de gestion et de réalisation, à leurs valeurs optimales, des actifs résiduels.

La rénovation des bâtiments abritant le siège social de CREDIBE, rue de la Loi à Bruxelles sera terminée fin 2010 en vue d'une réaffectation à usage mixte.

3. Bilan abrégé de la société

Bilan : 31/12/2009 (en milliers EUR)

ACTIF		PASSIF	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	3 277	CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION	816
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1 955	PLUS-VALUES	259
CRÉANCES	1 130	RÉSERVES ET RÉSULTATS REPORTÉS	59 006
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	68 327	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8 722
COMPTES DE RÉGULARISATIONS	972	DETTES	6 858
TOTAL	75 661	TOTAL	75 661

FEDIMMO

1. Activité de la société

La SA Fedimmo a pour objet d'effectuer toutes opérations immobilières au sens le plus large et, notamment, la recherche, l'étude et la réalisation de projets immobiliers, la construction, l'acquisition, la gestion, l'aménagement, la cession et la location d'immeubles.

La société est propriétaire de 58 immeubles, tous loués à l'Etat belge.

2. Evolution des affaires, résultat et situation de la société

a) Opérations réalisées :

Fin mars 2009, la société s'est vu attribuer par la Régie des Bâtiments le marché de promotion de travaux concernant la mise à disposition d'un bâtiment en vue de l'hébergement du Service Public Fédéral des Finances à Liège. Fedimmo dispose ainsi d'un nouveau bail d'une durée ferme de 25 ans, prenant cours le 1^{er} juin 2013, soit à l'issue des travaux de construction d'un immeuble de 36.700 m² de bureaux, pour un budget de 91,1 millions EUR. Fedimmo a immédiatement entamé le processus de demande de permis unique en vue de démarrer les travaux dans le courant du deuxième trimestre 2011.

Comme annoncé l'an dernier, Fedimmo a cédé ses droits réels sur un immeuble loué à court terme à l'Etat belge (Frankrijklei à Anvers), en février 2009, en réalisant une plus-value.

Fedimmo a fait usage de sa faculté de résiliation anticipée d'un bail emphytéotique consenti à la SA Compagnie de Promotion sur le terrain de l'îlot 2 du World Trade Center (WTC), à Bruxelles. Au 1^{er} avril 2010, Fedimmo deviendra ainsi plein propriétaire des constructions existantes sur cet îlot 2, à savoir, le socle des Tours 3 et 4 ainsi que la Tour 3 du WTC. La résiliation anticipée entraîne l'obligation pour Fedimmo et la SA Compagnie de Promotion de se payer des indemnités réciproques.

A côté d'importants travaux de rénovation en cours dans l'immeuble Froissart, Fedimmo a préparé un programme de rénovation lourde à effectuer dans son immeuble Science-Montoyer dès le départ de son locataire, fin mars 2010.

Enfin et conformément à ses engagements à l'égard de l'Etat belge, Fedimmo a poursuivi la réalisation d'un programme important de travaux de rénovation (liste « Widnell ») et de mise en ordre dans son portefeuille. Au 30 septembre 2009, le coût des travaux effectués s'élevait déjà à 21 millions EUR. Les baux avec l'Etat belge prévoient une augmentation des loyers au fur et à mesure de la réalisation de ces travaux.

b) Bilan et comptes de résultats :

Actif : au 30 septembre 2009, le total de l'actif s'établit à 727.693.674 EUR. Les actifs immobiliers constituent l'essentiel de l'actif, pour un montant de 662.566.552 EUR. Le disponible a atteint 46.760.440 EUR.

Passif : les capitaux propres sont de 594.893.309 EUR. Les dettes sont essentiellement constituées d'un poste de 45.142.359 EUR, correspondant à la dette de location-financement vis-à-vis de la SA Compagnie de Promotion sur la Tour 3 du WTC et d'un poste de 56.934.904 EUR de dettes contractées vis-à-vis d'établissements financiers (cf. cession de loyers futurs).

Compte de résultats : les loyers perçus pendant l'exercice s'élèvent à 39.437.288 EUR pour un bénéfice de l'exercice après impôts de 11.909.797,43 EUR.

L'assemblée générale a validé le 8 décembre 2009, le paiement d'un dividende brut par action de 1,152150923 EUR.

3. Principaux risques et incertitudes

a) Les risques sur les revenus locatifs :

La pérennité des cash-flows de la société dépend principalement de la sécurisation à long terme de ses revenus locatifs. Ce risque est limité par le fait que la durée moyenne initiale des baux était de 17 ans et que pour les baux venant à échéance à court terme, une gestion dynamique a permis de réaliser des cessions avec plus-values.

b) Les risques de compliance :

Ces risques font l'objet d'une attention soutenue du Conseil d'administration. La société fait régulièrement appel à des conseillers extérieurs pour l'assister quant au respect du cadre légal et réglementaire régissant ses activités. C'est particulièrement le cas pour les risques en matière d'urbanisme, d'environnement et de non-conformité éventuelle des installations.

c) Les risques liés aux immeubles :

Tous les immeubles de Fedimmo sont couverts par des polices d'assurance adéquates et la société veille à leur maintien dans un bon état de fonctionnement.

Fedimmo a décidé de réaliser des programmes de rénovation et d'investissements importants dans ses immeubles. Un suivi technique, budgétaire et de planification détaillé a été mis en place pour assurer la maîtrise des risques liés à la réalisation de ces travaux qui, une fois exécutés, se traduisent par une augmentation des loyers.

d) Risque de défaillance du débiteur :

La société est peu exposée à ce risque grâce à la qualité du locataire qui est l'Etat.

e) Risque lié à l'accès au crédit :

Ce risque ne se présenterait que si Fedimmo faisait un appel massif au crédit pour financer de nouveaux projets importants. Elle se trouverait alors dans la même situation que les autres acteurs présents dans le domaine immobilier.

FONDS DE L' INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE

I. Activité

La société a pour objet, l'exercice des activités suivantes, peu importe qu'elle agisse directement ou indirectement, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, ou seule ou en participation avec des tiers, la gestion et la valorisation des terrains visés à l'annexe I de l'Arrêté Royal du 30 décembre 2004 arrêtant les listes des passifs et actifs visés à l'article 454§2, alinéa 2, de la loi-programme du 22 décembre 2003 transférés par la Société nationale des Chemins de fer belges au Fonds de l'infrastructure ferroviaire ainsi que d'autres activités commerciales dans le domaine du développement, de l'achat et de la vente, de la gestion et du financement de l'immobilier.

La société peut exercer les fonctions d'administrateur, de gérant, de délégué à la gestion journalière ou, le cas échéant, de liquidateur et, de façon générale, pouvoir à l'administration, à la supervision ou au contrôle de toute autre société ou entreprise. Elle peut prendre une participation ou un intérêt, sous quelques forme que ce soit, notamment par voie d'apport en espèces ou en nature, de souscription, fusion, scission, scission partielle ou de toute autre manière, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières, immobilières ou autres, existantes ou à créer, dont l'objet social serait identique, analogue ou connexe au sien, ou de nature à en favoriser la réalisation. La société peut acquérir, donner ou prendre en location, ériger, aliéner ou échanger tous biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, et d'une manière générale entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou de nature à en favoriser la réalisation.

2. Rapport de la société

a) Affectation du résultat

Le chiffre d'affaires s'élève à 5.760.420,27 EUR soit une diminution par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice précédent de 315.901.564,40 EUR.

Le montant des ventes et prestations a, lui aussi, diminué pour atteindre 6.318.856,32 EUR, par rapport à 666.034.269,76 EUR au cours de l'exercice précédent.

Ces deux phénomènes s'expliquent par les transferts d'actifs du FIF-FSI à la SNCB Holding et à Infrabel et les transferts de passifs dudit Fonds à l'État entrés en vigueur le 31 décembre 2008 juste avant minuit, conformément à l'Arrêté Royal du 19 décembre 2008 fixant la date d'entrée en vigueur des articles 1er, 2 et 8, de l'Arrêté Royal du 28 septembre 2008 relatif à la restructuration du Fonds de l'infrastructure ferroviaire. Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 ne contiennent donc plus les actifs et passifs transférés.

Le montant des ventes de terrains a diminué durant l'exercice 2009 de 15.901.564,40 EUR en 2008 à 5.760.420,27 EUR en 2009. En revanche, le montant des locations de terrain a, lui, augmenté de 500.115,02 EUR à 523.694,80 EUR. Toutefois, il est à prévoir que ces dernières seront en diminution dans les années à venir. Les locations les plus élevées ayant été cédées à la Société d'acquisition foncière le 25 juin 2009.

L'exercice se clôture par un bénéfice 1.834.352,67 EUR.

b) Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

L'entreprise est exposée à des risques importants liés aux coûts d'assainissement des différents terrains dont elle dispose. Toutefois, selon l'"Overeenkomst tussen de Staat en de NMBS over verbintenissen inzake bodemsanering" du 20 octobre 2004, seuls les coûts d'assainissement supérieurs à ceux qui auraient dû être pris en charge par la SNCB au 31 décembre 2004, seront mis à charge du FIF-FSI.

Un litige est en cours entre la Sa Vivinvest, l'un des acquéreurs du terrain d'Antwrepen d'Herbouvillekaai et le FIF-FSI.

Suite à la transformation du FIF-FSI le 31 décembre 2008 en société anonyme et au retrait le 1er janvier 2009 de l'exemption des impôts, taxes et droits au profit des provinces, communes et agglomérations et fédérations de communes qui lui avait été accordée autrefois par l'Etat belge en sa qualité d'entreprise publique, le FIF-FSI a souhaité que soit réalisé par le cabinet Clifford Chance une étude sur les procédures à entamer afin de doter ses terrains d'un revenu cadastral et si besoin, de régulariser les arriérés de précompte immobilier auprès de l'administration fiscale.

Le résultat de cette étude est en attente. Des premiers renseignements obtenus, il apparaîtrait qu'une régularisation pour le passé soit peu probable. Néanmoins cette dernière hypothèse reste toujours possible.

c) Réduction de capital

Le conseil d'administration du Fonds de l'infrastructure ferroviaire, entreprise publique autonome, a décidé, en sa réunion du 22 décembre 2008, de transformer le Fonds en société anonyme et d'arrêter les statuts du Fonds sous sa nouvelle forme, conformément à l'Arrêté Royal du 28 septembre 2008.

La transformation du Fonds en société anonyme (en ce compris l'arrêt des statuts du Fonds sous sa nouvelle forme) a été constatée par acte authentique le 23 décembre 2008 et a sorti ses effets le 1er janvier 2009. Le capital initial de la Société a été fixé à 164.290.000 EUR dans l'acte authentique, sur la base d'un état résumant la situation active et passive du Fonds, arrêté au 1er octobre 2008.

Le 13 février 2009, afin de corriger une erreur d'interprétation sur le solde des valeurs disponibles, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIF-FSI a décidé de procéder à une réduction du capital de la société par incorporation de la perte à concurrence de 22.598.761,48 EUR pour ramener le capital à 141.691.238,52 EUR.

Cette réduction de capital a été imputée sur le capital fiscal réellement libéré et s'est faite sans annulation d'actions.

3. Bilan abrégé de la société (en EUR)

ACTIF		PASSIF	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	5.066 2.439	CAPITAL	141.691.239
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1.490.120	RÉSERVES ET RÉSULTAT REPORTÉ	1.834.353
CRÉANCES	26.799.990	PROVISIONS POUR RISQUES	8.942.554
STOCKS	97.744.188	DETTES	270.493
VALEURS DISPONIBLES	26.419.857	COMPTES DE RÉGUL.	214.911
COMPTES DE RÉGUL.	491.890		
TOTAL	152.953.550	TOTAL	152.953.550

FONDS STARTERS

I. Activité

La société a pour but de contribuer au financement des crédits accordés par le Fonds de participation aux personnes physiques ou morales, ce qui inclut les demandeurs d'emploi qui souhaitent créer leur propre entreprise ou qui ont entamé une activité professionnelle depuis moins de quatre ans.

2. Rapport de la société

Le bilan total au 31 décembre 2009 s'élève à 111.152.415 EUR contre 64.590.790 EUR fin 2008. L'importante augmentation est attribuée à l'émission d'un nouvel emprunt obligataire en 2009.

Le premier emprunt obligataire de 65.000.000 EUR émis en 2004 a été reversé aux souscripteurs à l'échéance du 8 juin 2009, comme prévu.

Le plan de relance du gouvernement fédéral, dans lequel le Fonds de participation et le Fonds Starters partagent un rôle essentiel, prévoit l'émission, par la SCRL Fonds Starters, d'un nouvel emprunt obligataire d'une valeur maximale de 300 millions EUR.

L'AR du 23 décembre 2008 pose les modalités de l'émission de ce deuxième emprunt obligataire du Fonds Starters. L'AR indique, en bref, qu'il s'agit : d'un emprunt obligataire de maximum 300.000.000 EUR pour une durée de 7 ans, avec garantie d'État, en coupures nominatives (uniquement des personnes physiques) d'une valeur nominale de 500 EUR ; un paiement anticipé n'est pas possible sauf en cas de décès ; le taux de rendement n'est pas inférieur à celui de l'OLO pour le délai correspondant et aucune cotation en Bourse ou sur un marché secondaire n'est prévue. Il peut également être ajouté que la loi-programme du 8 avril 2003 stipule qu'une réduction d'impôt de 5 % peut être octroyée aux personnes physiques, à condition que les valeurs soient conservées 60 mois et pour un maximum de 290 EUR par personne.

Une modification des statuts de la société est nécessaire à cet effet, afin de permettre une augmentation de l'endettement de la SCRL Fonds Starters de 75 millions EUR à 375 millions EUR. Les conditions reprises dans l'AR du 23 décembre 2008 visant à modifier l'AR du 16 mai 2003 déterminant les modalités de création de la filiale de financement du Fonds de participation, ont été ratifiées par acte notarié lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 janvier 2009.

Au total, 108.780.500 EUR ont été obtenus. Cela concerne un total de 16.600 souscripteurs qui sont gérés par SEDNA, l'application informatique spécialement conçue à cet effet. La période de souscription s'étendait du 23 mars 2009 au 30 avril 2009 inclus, avec une échéance de paiement au 8 mai 2009. Le taux d'intérêt s'élevait à 3,75 %.

Sur les moyens obtenus, 106.000.000 EUR ont été alloués au Fonds de participation le 11 mai 2009, afin de lui permettre, entre autres, de répondre à la demande de crédits pour le nouveau produit INITIO, lancé depuis le 1er décembre 2008. La grande différence avec les autres produits du Fonds de participation est que l'emprunteur peut d'abord présenter sa demande au Fonds de participation. Une fois l'accord de principe obtenu, le demandeur se tourne vers l'établissement bancaire de son choix pour demander un crédit pour la réalisation de son projet. Un accord préalable du Fonds de participation pour ce prêt subordonné facilite l'enquête de l'établissement bancaire et encourage ce dernier à répondre positivement à la demande.

3. Bilan abrégé de la société (en EUR)

ACTIF		PASSIF	
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	1.001.625	CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION	130.000
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	106.000.000	RÉSERVES ET RÉSULTATS REPORTÉS	3.248
CRÉANCES	2.026	DETTES	108.370.390
PLACEMENTS ET ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	1.309.189	COMPTES DE RÉGUL.	2.648.777
COMPTES DE RÉGUL.	2.839.575		
TOTAL	111.152.415	TOTAL	111.152.415

IDOC

1. Activité

La société n'a plus d'activités de production et assure les affaires courantes, en particulier le suivi de la réclamation en dommages et intérêts introduite auprès du Service Public Fédéral Intérieur.

2. Rapport de la société

Dans le cadre de la cause en appel concernant sa réclamation en dommages et intérêts, introduite par Idoc près de la Cour d'Appel de Bruxelles, les deux parties ont déposé au courant de l'exercice des conclusions de synthèse supplémentaires et définitives et ceci conformément au calendrier pour le dépôt des conclusions. Le changement de la réglementation concernant les cartes d'identité belges, avait donc obligé Idoc à produire sous des conditions modifiées les cartes d'identité et à maintenir la pleine capacité de production jusqu'au 26 août 2006 (date d'échéance du contrat avec l'Etat belge) avec pour conséquence des coûts et dommages importants.

La Cour d'Appel de Bruxelles avait fixé la date des plaidoiries au 14 septembre 2009, mais la Cour a décidé en juillet 2009 que cette séance était reportée au 25 mai 2010.

En exécution de la convention d'actionnaires concernant les actions de la s.a. Politeia, conclue le 29 septembre 2006, Idoc a vendu la dernière moitié du paquet d'actions C au prix convenu de 250.000 EUR.

Vu qu'Idoc n'exerce plus d'activités de production, les produits d'exploitation s'élevaient à 4.267,05 EUR contre 75.741,68 EUR en 2007-2008. Les frais d'exploitation sont de 135.543,75 EUR contre 420.395,94 EUR pour l'exercice précédent.

Les revenus financiers s'élèvent à 114.438,06 EUR, à savoir les dividendes de la SA. Politeia et les produits de placements en trésorerie. Les produits exceptionnels se composent surtout des plus-values réalisées sur la vente des actions de la SA. Politeia. Les frais exceptionnels résultent du paiement de la dernière tranche à Leasinvest Real Estate, dans le cadre de la dissolution à l'amiable du bail.

Le résultat courant est - 17.230,14 EUR et la perte de l'exercice, y compris le résultat exceptionnel, s'élève à -171.220,14 EUR reporté sur le prochain exercice comptable.

3. Bilan abrégé de la société au 30 septembre 2009 (en milliers EUR)

ACTIF		PASSIF	
CRÉANCES	1.621	CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION	2.727
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE & VALEURS DISPONIBLES	1.388	RÉSERVES ET RÉSULTATS REPORTÉS	66
COMPTES DE RÉGUL.	22	PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	2
		DETTES	236
TOTAL	3.031	TOTAL	3.031

LA POSTE

1. Activité

La Poste fournit des services nationaux et internationaux dans le domaine du courrier, en ce compris l'enlèvement, le transport, le tri et la distribution de courrier, d'imprimés, de journaux, ainsi que de documents adressés ou non adressés. Elle fournit des services bancaires et financiers et assume des activités d'intérêt public pour le compte de l'État.

2. Rapport de la société

La troisième directive postale 2008/6 du Parlement et du Conseil européen a été adoptée le 20 février 2008 et publiée le 27 février 2008. Cette directive comprend la libéralisation totale au 1er janvier 2011 avec application du principe de réciprocité, la possibilité de régimes de licences et de choisir entre différents mécanismes de financement du service universel.

Le 18 décembre 2009, le Conseil des Ministres belge a approuvé le projet de loi relatif à la libéralisation du marché postal. Ce projet de loi recouvre les éléments tels que la désignation de La Poste comme prestataire unique du service universel pour l'ensemble du territoire, le financement exclusif par l'État, l'interdiction de recourir à des indépendants et la réglementation pour les nouveaux arrivants.

En février 2009, le Tribunal est revenu pour des motifs de procédure sur la décision de la Commission européenne d'autoriser l'augmentation de capital de 2003. L'Etat belge a interjeté appel contre ce jugement du Tribunal.

L'inauguration du nouveau centre de tri de Belgian Post International (BPI), la division de La Poste spécialisée dans le courrier et les paquets internationaux a eu lieu en avril 2009. Le nouveau centre de tri a été érigé sur le site Brucargo de l'aéroport de Bruxelles National.

Le 16 juillet 2009, la Commission paritaire de La Poste a approuvé la Convention Collective de Travail couvrant les années 2009 et 2010. Cet accord prévoit un renforcement du pouvoir d'achat correspondant en moyenne à 1 % de salaire net, un paiement en 2010 de deux bonus non récurrents et le maintien de la mesure incluse dans le précédent Convention Collective de Travail octroyant aux collaborateurs âgés de 50 ans ou plus une indemnité s'ils optent pour un emploi à temps partiel.

Depuis avril 2009, La Poste s'est attelée à centraliser le tri des paquets. Tous les paquets devant être distribués en Belgique sont dorénavant traités dans les centres de tri d'Anvers X et Charleroi X.

Fin 2009 le réseau Retail se constituait de 1.401 points de vente. Durant l'année, 164 Points Poste ont été ouverts (et 34 fermés) pour atteindre un total de 688. Ils remplacent les 82 bureaux de poste entièrement détenus par La Poste qui ont été fermés en 2009. La conversion des bureaux de poste en Point Poste permet le maintien d'une présence postale partout dans le pays, tout en optimisant la structure de coût afin de garantir la viabilité financière et commerciale du réseau.

Le 25 juin 2009, le Gouvernement belge a autorisé CVC Capital Partners à acheter la participation détenue par Post Danmark dans le holding possédant 50 % des parts moins une de La Poste.

Le 17 décembre 2009, la direction a soumis aux partenaires sociaux plusieurs propositions relatives à la transformation du réseau Mail. En vertu de ces propositions, tous les nouveaux collaborateurs des départements Mail seront recrutés selon un nouveau barème salarial qui est inférieur à celui qui est octroyé actuellement. Les nouveaux engagés auront la possibilité d'évoluer au fil du temps vers le barème salarial actuel.

Cette proposition réduira les frais généraux de l'unité et permettra de consolider le réseau de distribution en passant de 485 plateformes à environ 128.

3. Bilan abrégé de la société (en milliers EUR)

ACTIF		PASSIF	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	510.601	CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION	783.780
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	285.051	PLUS-VALUES	76
CRÉANCES	1.307.581	RÉSERVES ET RÉSULTATS REPORTÉS	142.594
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE & VALEURS DISPONIBLES	356.057	PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	275.638
AUTRES ACTIFS	33.619	DETTES	1.194.955
		AUTRES PASSIFS	95.866
TOTAL	2.492.909	TOTAL	2.492.909

LOTÉRIE NATIONALE

I. Activité

La Loterie Nationale est chargée d'organiser, dans l'intérêt général et selon des méthodes commerciales, les loteries publiques, paris et concours dans les formes et selon les règles précises fixées par SM le Roi sur proposition du ministre en charge des entreprises publiques et des participations publiques.

La Loterie Nationale est aussi chargée d'organiser, dans l'intérêt général et selon des méthodes commerciales, les jeux de hasard dans les formes et selon les règles précises fixées par SM le Roi, par arrêté délibéré en Conseil des ministres, sur proposition du ministre en charge des entreprises publiques et des participations publiques et du ministre de la Justice et après avoir pris conseil auprès de la commission sur les jeux de hasard, visée à l'article 9 de la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs.

Les actes de la Loterie Nationale sont réputés commerciaux.

2. Rapport de la société

Après le premier semestre de 2009, une diminution du chiffre d'affaires de près de 3 % a été enregistrée par rapport à 2008. Avec un manque à gagner qui s'est limité à 2,41 %, les premiers signes d'une reprise sont apparus au troisième trimestre. Au dernier trimestre, le chiffre d'affaires de la Loterie Nationale s'est à nouveau développé : le chiffre d'affaires a augmenté de 3,75 % par rapport à la même période en 2008. Ainsi, en 2009, la Loterie Nationale a su limiter son manque à gagner par rapport à 2008 à - 1,14 % ou 13.062.940 EUR, et ce, malgré la crise économique.

La légère diminution du chiffre d'affaires est attribuée à la chute des ventes de billets à gratter (- 13.867.125,25 EUR ou - 6,28 %). Cette diminution va de pair avec la diminution du nombre de points de vente, souvent touchés par la crise économique (- 5,7 % ou 322 points de vente).

Malgré le chiffre d'affaires en baisse, la Loterie Nationale est parvenue à obtenir un résultat plutôt satisfaisant : le bénéfice à affecter pour l'exercice 2009 (après imposition et transfert de 750.000,00 euros aux réserves immunisées dans le cadre des investissements tax shelter de l'entreprise) s'élevait en effet à 22.283.331,62 EUR (en 2008, le bénéfice à affecter se chiffrait, après imposition et ajout du même montant aux réserves immunisées, à 29.137.750,81 EUR). Lors de l'assemblée générale annuelle, il a été proposé d'allouer aux actionnaires le même dividende qu'en 2008 (19.690.000 EUR).

En 2009, la société a consacré une attention toute particulière aux points suivants :

- Une offre de jeux innovante et attractive. Ainsi, le Lotto Extra (tirages spéciaux du Lotto le lundi) et le Golden Ticket (un produit émis dans le cadre du 75e anniversaire de la Loterie Nationale) ont été lancés, d'importantes réunions ont été organisées avec les partenaires internationaux en vue

- d'adaptations possibles à l'Euro Millions et en vue du développement d'autres jeux communautaires (mondiaux) et la modernisation essentielle du Lotto a été préparée. En outre, six nouveaux produits à gratter ont été lancés, avec succès, et les jeux « classiques » existants, comme le Quick Cash, ont été rafraîchis. Une attention toute particulière a été portée à l'adaptation des plans de lots et des prix de produits à la lumière de la conjoncture économique en dégradation ;
- Le développement de la plate-forme IGS qui, depuis mars 2010, permet de jouer avec les produits en ligne de la Loterie Nationale via Internet ;
 - Le projet « comportement de jeu responsable », qui a pour but de limiter autant que possible les dommages que peut engendrer le jeu chez les personnes vulnérables ;
 - Les principaux facteurs de production, notamment les personnes. Ainsi, l'année dernière, une attention particulière a été accordée à la modernisation de la politique RH, avec l'introduction du système d'évaluation PEC (Cycle de Performance et d'Évolution) et une nouvelle politique de rémunération, par exemple. Ces efforts seront naturellement poursuivis dans les années à venir ;
 - L'informatique, dont les fondements sont posés dans un plan TIC pluriannuel qui aura un impact à partir de 2011 ;
 - L'obtention d'un nouveau certificat WLA, une des exigences pour pouvoir continuer à participer à l'Euro Millions. De plus, un tel certificat renforce indubitablement la confiance des joueurs et des partenaires de la Loterie Nationale ;
 - La poursuite du projet SAP avec l'intégration du module RH ;
 - Le projet Total Supply Chain, qui vise à redessiner les processus logistiques de l'entreprise, appliqués dans la pratique depuis le début de 2010.

3. Bilan abrégé de la société au 31 décembre 2009 (en milliers EUR)

ACTIF		PASSIF	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	27.119	CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION	120.000
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	22.145	RÉSERVES ET RÉSULTATS REPORTÉS	77.687
CRÉANCES	28.408	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	32.344
PLACEMENTS	368.655	DETTES	183.020
COMPTES DE RÉGULARISATION	4.252	COMPTES DE RÉGULARISATION	37.528
TOTAL	450.579	TOTAL	450.579

PALAIS DES BEAUX-ARTS (BOZAR)

I. Activité

Le Palais des Beaux-Arts, une société anonyme de droit public à finalité sociale, a pour but et aspire activement à la réalisation, l'exécution et la mise en oeuvre – de préférence dans les locaux du Palais des Beaux-Arts – d'une programmation culturelle multidisciplinaire et intégrée qui contribue au rayonnement européen et international de la Belgique fédérale, des Communautés et de la Région de Bruxelles-Capitale.

Cette mission comprend :

Des productions culturelles spécifiques, au sein du Palais des Beaux-Arts, qui ne sont pas exclusivement destinées à l'une ou l'autre Communauté.

Des co-productions dans les domaines visés au paragraphe précédent, en collaboration avec les entreprises, organisations et institutions ayant une finalité sociale similaire.

La mise à disposition des salles et de l'infrastructure du bâtiment pour les entreprises, organisations et institutions qui proposent une programmation culturelle propre.

2. Rapport de la société

En 2009, le Palais des Beaux-Arts s'est attaqué aux points suivants : la rénovation des sanitaires de la salle Henry Le Boeuf, l'aménagement d'un nouveau vestiaire pour les musiciens, la rénovation de l'espace de conférence et divers travaux en faveur des normes environnementales. Les travaux relatifs au raccourci vers le site archéologique, au passage souterrain vers le Palais des Congrès et au nettoyage de la façade ont également débuté.

La rénovation du parcours d'exposition sud, d'une surface de 5.000 m², s'est achevée en 2009. Entre-temps, plus de 40 salles d'exposition ont été pourvues d'un climat intérieur stable. Le projet de rénovation du restaurant prend forme de plus en plus clairement.

En 2009, le nombre d'activités front office s'élevait à 5.950. Le nombre total d'activités est passé à 10.783 avec 4.833 activités back office. Les activités front office étaient équitablement réparties (1/3 chacun) entre :

Les activités spécifiques Bozar ;

Les co-productions ;

La location des salles.

Le projet reposait sur tous les secteurs artistiques et culturels et tenait toujours compte de deux critères : qualité et diversification.

Musique

Pour les activités musicales, quatre principes ont été retenus : la fidélité à la musique classique et contemporaine, la diversité des styles de musique (y compris la musique du monde et le jazz), la découverte de jeunes talents et de nouvelles créations ainsi que le souci constant de rester ouvert à tous les styles de public. Plus de 300 concerts ont été programmés, dont de nombreuses co-productions avec des partenaires culturels comme l'ONB, La Monnaie, l'Orchestre Philharmonique de Liège, le Filharmonie van Vlaanderen, le Klara Festival et Ars Musica.

Film

Le département BOZAR CINEMA présente des films et des vidéos au Palais des Beaux-Arts. À cet effet, BOZAR CINEMA collabore avec les autres départements et avec la Cinémathèque royale de Belgique. BOZAR CINEMA explore ce genre artistique sous toutes ses facettes. Les films grand public en font partie, tout comme le cinéma expérimental et les événements à la frontière entre le film et d'autres disciplines artistiques. De cette manière, le film doit acquérir une place centrale dans le programme multidisciplinaire du Palais des Beaux-Arts.

La série « Séances événements » propose des avant-premières et hommages aux figures clés du cinéma, en présence de célèbres réalisateurs et acteurs. Sont également proposés des rétrospectives et des films destinés à un public familial, comme la série « Jeunes Fans de Ciné ». « Expanding Cinema » met à l'honneur le film en tant que discipline artistique multiple, souvent en relation avec les concerts, le théâtre, l'architecture ou l'art contemporain. En 2009, le genre documentaire a également été abordé. Enfin, BOZAR CINEMA explore les nouvelles méthodes et techniques, notamment lors du festival « Pocket Film ».

Expositions

Le programme des expositions s'étend sur toute l'année avec quatre à six événements par saison (printemps, été, automne). L'art ancien et contemporain, les expositions thématiques et les monographies, les artistes, l'architecture, la photographie, etc. se sont succédés en 2009 et ont confirmé la tendance qui s'était déjà dessinée les années précédentes : attirer les publics les plus divers. Nous voulons également attirer l'attention sur le choix des expositions. Cet été, le projet « Calle Sophie », une rétrospective consacrée à l'artiste même, sera visible en Belgique pour la première fois cette année.

Ajoutons également qu'en 2009, europalia.chine a reçu beaucoup d'attention avec cinq expositions organisées à cette occasion, en co-production avec Europalia International. L'exposition « Fils du ciel » a incontestablement connu le plus grand succès auprès du public avec 120.000 visiteurs. La programmation a montré la diversité culturelle du pays dans de nombreuses disciplines, comme la photographie, l'architecture et l'art contemporain.

De plus, comme chaque année, le Palais des Beaux-Arts a choisi de mettre à l'honneur des artistes belges. Jan De Cock, le bureau d'architecte Robbrecht et Daem ainsi que les lauréats du Prix de la Jeune Peinture Belge ont pu exposer leur travail.

Architecture

En 2009, la programmation s'est développée autour de trois axes : des expositions, une série de conférences et une série de micro-expositions et micro-conférences. Dans chaque cas, le thème central était l'architecture.

Danse, théâtre, littérature, transversalité

Le PBA a d'autres projets qui requièrent une approche transversale. En 2009, les honneurs sont allés à l'Italie et la Chine dans le cadre d'un projet intégré. Ces festivals sont une opportunité d'attirer l'attention sur des cultures parfois méconnues. Notre approche ne se limite donc pas aux productions de théâtre et de danse plus traditionnelles : les jeunes artistes contemporains bénéficient de plus d'attention dans le cadre de ces projets.

D'ailleurs, nous n'estimons pas toujours nécessaire de choisir un thème spécifique comme base pour notre approche transversale : nous accordons également une attention particulière à la combinaison de musique et de poésie, de films et de littérature ainsi que de musique classique et de vidéo.

Parallèlement, BOZAR THEATRE et BOZAR LITERATURE continuent de proposer une offre riche et diversifiée pour le public, notamment dans le cadre de la collaboration avec Jeudi-Lire ou avec le Théâtre du Rideau de Bruxelles.

Le Bozar Studio a consolidé le travail de l'équipe des guides et a proposé de nouveaux concepts originaux pour les familles : un parcours découverte à travers les expositions et le bâtiment, des visites guidées pour les enfants et des fêtes d'anniversaire. Des études préparatoires ont été réalisées pour l'espace d'accueil de BOZAR STUDIO.

3. Bilan abrégé de l'entreprise

Bilan : 31/12/2009 (en milliers EUR)

ACTIF		PASSIF	
IMMOBILISATIONS COPORELLES ET INCORPORELLES	25.376	CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION	22.609
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	73	REVALORISATIONS	385
CRÉANCES	5.730	RÉSERVES ET RÉSULTATS REPORTÉS	-5.263
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	5.274	SUBSIDES EN CAPITAL	5.873
LIQUIDITÉS	893	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1.057
COMPTES DE RÉGULARISATION	164	DETTES	10.162
		COMPTES DE RÉGULARISATION	37.528
TOTAL	37.510	TOTAL	37.510

PALAIS DES CONGRES

1. Cadre et activité

La SA Palais des Congrès est une SA de droit public constituée le 7/09/04. Elle a le statut de filiale spécialisée de la SFPI.

La SA a pour objet l'organisation de réunions, congrès, expositions et activités similaires. Elle assure la transformation, rénovation et organisation des bâtiments où se localisent ses services.

La société peut constituer toute société, prendre des intérêts dans, coopérer ou fusionner, créer des filiales avec toutes sociétés, ayant un objet social identique, similaire ou connexe, ou favorisant ses activités ou facilitant la vente de ses produits ou services.

La société peut en outre accomplir (in)directement, par l'octroi de concessions, toute mission d'intérêt général ou public qui se rattache au présent objet.

2. Activités de la SA PdC

Exécution par la SA PdC en 2009 des décisions du Conseil des Ministres :

- Le financement des factures des entreprises qui rénovent le Palais des Congrès, sont prises en charge par Dexia Lease Services (le leasing a débuté le 10/04/2010 par le paiement du premier loyer convenu).
- Le 26/06/2009, un avenant à la Convention entre la SA PdC et la SA GL events a été signé, réglant ainsi les derniers points négociés, notamment les prises en charge des frais des événements d'ouverture, le règlement de la maintenance de SQUARE et une légère adaptation de la redevance à la SA PdC.
- Les travaux de rénovation, débutés le 28/05/07, ont été achevés avec réception le 8/09/2009, à temps pour l'ouverture planifiée le 17/09/2009 (en janvier 2010, le coût total de la rénovation a été fixé à 69.800.000 EUR, soit 5.200.000 EUR en-dessous du budget prévu).
- La SA PdC a amélioré la visibilité de SQUARE par l'organisation d'une cérémonie d'inauguration officielle le 17/09/2009 (1.100 participants) et un spectacle grand public le 20/09/2009 (7.000 spectateurs), tandis que la société d'exploitation GL events Brussels a entamé la commercialisation du site (avec un cahier de réservations déjà rempli à un niveau plus élevé que les prévisions pour 2010, et des réservations confirmées jusqu'en 2016).
- Conformément à son plan d'affaires, la SA PdC n'a eu aucune activité commerciale. L'activité commerciale de SQUARE a bien débuté en octobre 2009, mais le contrat avec l'exploitant ne prévoyait de redevance au profit de la SA Palais des Congrès qu'en 2010, l'année 2009 voyait alors la mise à disposition du bâtiment afin d'éviter tout risque de dédommagements pour ouverture tardive.
- L'exercice 2009 s'est clôturé par une perte courante de 2.474.412 EUR. Les pertes reportées de 2004 à 2009 sont de 7.058.137 EUR et sont moins importantes que les prévisions du plan d'affaires. Elles ne mettent pas en cause la survie de la société.

3. Bilan abrégé de la SA au 31/12/2009 (en EUR)

ACTIF		PASSIF	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	7.223.693,53	CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION	27.500.000,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	37.500,00	RÉSERVES ET RÉSULTATS REPORTÉS	(6.804.599,39)
CRÉANCES	21.627.167,88	PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	96.000,00
PLACEMENTS TRÉSORERIE	39.379,80	DETTES	1.601.405,46
COMPTES DE RÉGULARISATION	482.514,74	COMPTES DE RÉGULARISATION	7.017.449,88
TOTAL	29.410.255,95	TOTAL	29.410.255,95

SBI

1. Activité

Le co-financement à moyen ou long terme d'investissements productifs à l'étranger d'entreprises belges, essentiellement en faveur des PME en phase d'expansion ou possédant un potentiel important de croissance.

2. Rapport de gestion

A la clôture de l'exercice comptable 2009, le portefeuille compte 24 projets qui se sont réalisés aux côtés de 20 partenaires industriels belges (parmi lesquels 13 PME). Le portefeuille global de la SBI (certains fonds de tiers inclus) s'élève à 17,222 millions EUR, principalement investis sous forme de capital à risque (55,49 %) dans des pays émergents (63,79 %). La trésorerie s'élève à 19,791 millions EUR. L'exercice 2009 affiche un résultat net positif de 891.097 EUR.

3. Bilan abrégé de la société (en milliers EUR)

ACTIF		PASSIF	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	68	CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION	32.970
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	12.501	RÉSERVES ET RÉSULTATS REPORTÉS	1.093
CRÉANCES	2.744	DETTES	1.783
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	19.791		
AUTRES POSTES	742		
TOTAL	35.846	TOTAL	35.846

SN AIRHOLDING

1. Actif

La société a pour objet tant en Belgique qu'à l'étranger, d'acquérir et/ou de détenir des intérêts et des participations dans toutes sociétés actives dans le domaine du transport aérien ou dans les domaines qui y sont liés. La société a également pour objet la prestation de tout type de service de support ou d'assistance à des compagnies aériennes.

2. Rapport de la société

L'exercice a été marqué principalement par :

- a. La prise par Lufthansa d'une participation stratégique de 45 % dans le capital de la société, dans un premier temps, et d'une option pour reprendre la totalité des actions des anciens actionnaires de la société dans un second temps.
- b. L'augmentation du capital de la société de 64,7 millions EUR au travers de l'émission de 1.430.943 actions nouvelles souscrites par Lufthansa.

3. Bilan abrégé (en milliers EUR)

ACTIF		PASSIF	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	50	CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION	127 47
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	173 375	RÉSERVES ET RÉSULTATS REPORTÉS	1 533
CRÉANCES	1 055	PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	650
PLACEMENTS TRÉSORERIE	94 952	DETTES	145 774
TOTAL	275 432	TOTAL	275 432

SONACA

Après l'année 2008 qui a figuré parmi les plus ardues pour l'entreprise depuis sa création, 2009 a de nouveau été un exercice très difficile particulièrement sur les plans industriel et social.

2008 avait été marquée par les difficultés du Groupe SONACA à faire face à la volatilité du cours du dollar américain. En 2009, les réductions de cadences enregistrées sur l'ensemble de nos programmes, conséquences directes de la crise mondiale, nous ont obligés à déployer des sévères plans de restructuration dans l'ensemble de nos usines.

Le plan de relance et de réduction des coûts mis en place en 2008 a dû faire l'objet de nouveaux réajustements stricts afin de faire face à des réductions de cadences de l'ordre du 30 %. Les effets de ce contrôle strict et permanent se sont fait cependant favorablement ressentir.

Au niveau de l'industrie aérienne mondiale, l'année 2009 s'est également révélée très difficile :

- le trafic mondial de passagers a reculé de 3,9 % par rapport à 2008,
- le fret aérien a enregistré une réduction de 15 % par rapport à la même période,
- les compagnies aériennes restent toujours en quête d'une meilleure rentabilité.

Dans ce contexte perturbé, le Groupe SONACA enregistre pour l'exercice 2009, une perte de 66 millions EUR.

Ce résultat est essentiellement la conséquence :

1. de réductions de cadences importantes sur l'ensemble des usines du Groupe,
2. de la mise en place de plans de restructuration importants sur l'ensemble des usines du Groupe,
3. de provisions prudentes effectuées sur la valorisation de nos stocks et en-cours de fabrication.

Le montant consolidé des ventes et prestations du Groupe s'est fortement contracté à 218 millions EUR, témoignant là de la significative réduction des cadences subie par l'ensemble de nos programmes industriels et commerciaux.

L'ensemble des usines du Groupe a été concerné par d'importants plans de restructuration. Sur l'ensemble des sites, et dans les meilleures conditions possibles, ces plans ont été concrétisés en concertation avec les représentants du personnel. Au total, ce sont 700 collaborateurs qui ont quitté ou vont quitter le Groupe, dont 400 pour le seul site de Gosselies en Belgique.

Dans ce contexte difficile, l'entreprise a cependant enregistré plusieurs bonnes nouvelles qui laissent entrevoir de réelles perspectives de stabilisation, et ensuite de développement à long terme :

- Le contrat pour l'AIRBUS A350 XWB a démarré au niveau de notre bureau d'études,
- Au Salon du Bourget, SONACA a conclu avec BOMBARDIER un contrat pour un work package élargi pour le nouveau CSeries de l'avionneur canadien,
- Le programme Legacy 500 pour EMBRAER s'est intensifié avec le passage de la PDR (preliminary design review) et de la CDR (critical design review) pour le fuselage arrière et les flaps.
- Le Learjet 85 de BOMBARDIER pour lequel la conception préliminaire s'est poursuivie en accord avec le client.

En termes de gestion quotidienne, 2009 a été l'année de l'intégration progressive du LEAN sur le site de Gosselies. Ce système de production, adopté par l'ensemble de nos clients, sera intensifié en 2010 et mis en place dans l'ensemble de nos ateliers et de nos filiales. Il est structuré autour d'un vaste programme de formation et de communication qui doit réduire fortement à terme les coûts inutiles identifiés dans l'entreprise, tout en améliorant de façon structurelle la qualité de notre production.

C'est donc dans un contexte à nouveau très délicat que s'est conclu l'exercice 2009. Les décisions, difficiles mais indispensables, en termes sociaux qui ont été prises devraient conduire à un EBITDA positif en 2010. La sortie de la crise mondiale attendue pour 2011-2012, associée à la mise en production progressive des nouveaux contrats obtenus par le Groupe SONACA permettent désormais d'envisager l'avenir avec un plus grande sérénité et une plus grande confiance.

SOPIMA

1. Activité

La Sopima a pour objet social toutes les opérations immobilières. Elle gère des immeubles administratifs dont elle est propriétaire et qui sont destinés à la location. Elle réalise des rénovations généralement lourdes d'immeubles de bureaux.

2. Rapport de la société

La réception provisoire des travaux de gros œuvre relatifs à la rénovation de l'Hôtel des Douanes a eu lieu le 30 avril 2009 moyennant des réserves.

Les interventions nécessaires pour permettre la levée de ces réserves n'étaient pas terminées à la clôture de l'exercice. Malgré quelques surprises (découverte de « vides » insoupçonnés, sol présentant localement une résistance insuffisante...) par ailleurs inhérentes à la rénovation de bâtiments anciens, tout indique que cette phase de travaux ne donnera pas lieu à un dépassement significatif du prix d'adjudication.

Compte tenu de la situation dégradée du marché immobilier, il a été décidé de ne pas engager les travaux relatifs au parachèvement et aux techniques spéciales dans l'Hôtel des Douanes en l'absence d'engagement suffisamment ferme de la part d'un candidat locataire ou acquéreur.

Bruxelles-Environnement a approuvé les interventions réalisées dans les zones de l'Hôtel des Douanes où des indices de pollution du sol avaient été détectés et rien n'est venu infirmer la conclusion de l'étude de risque selon laquelle un assainissement n'est pas nécessaire.

L'administration fiscale a réclamé à Sopima, au titre de l'exercice d'imposition 2007, des intérêts de retard en raison du non-emploi de plus-values réalisées sur des ventes d'immeubles. Sopima a dû saisir le Tribunal de 1ère instance, comme elle l'avait fait au sujet d'intérêts réclamés, pour la même raison, au titre de l'exercice 2006.

Compte tenu du niveau très bas du taux d'intérêts offert sur le compte à 48 heures ouvert auprès de la Trésorerie, sur lequel étaient placés l'essentiel des avoirs de la Sopima, il a été décidé d'investir dans des titres à court terme (un à six mois), émis par l'Etat ou par des entités fédérées, qui présentaient un rendement meilleur.

3. Bilan abrégé de la société

Bilan au 30/06/2009 (en milliers EUR)

ACTIF		PASSIF	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	5.605	CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION	120.909
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	11.500	RÉSERVES ET RÉSULTATS REPORTÉS	177.503
CRÉANCES	7.705	DETTES	13.564
PLACEMENTS TRÉSORERIE	282.202		
TOTAL	307.422	TOTAL	307.422

TECHSPACE AERO

I. Activité Commerciale

Production militaire

L'activité de production militaire a été globalement d'un niveau inférieur à celui de 2008, cette activité portant essentiellement sur la production en sous-traitance de pièces de moteurs F100 de Pratt & Whitney et F110 de General Electric. L'année 2009 aura en outre été marquée par la poursuite des travaux de développement du programme TP400 et de certains tests de qualification sur les bancs d'essais au fort de Liers. Le premier vol de l'avion A400M a été réalisé en décembre. Le développement de l'avion s'avère plus difficile que prévu et le programme enregistre de nouveaux reports.

Production civile

En termes de volume, l'activité 2009 a été inférieure de 5 % à celle de l'année 2008 mais la diminution a été néanmoins sensiblement moins forte que l'environnement économique ne le laissait prévoir. La crise n'a globalement pas eu d'impact sur les livraisons des avions de plus de 100 places. En effet, les avionneurs disposaient d'un important carnet de commande à fin 2008. Ce ne fut pas le cas pour les avions plus petits (business jets), d'où une diminution importante de l'activité CF34-10E pour Techspace Aero. 2009 a également été marquée par de nouveaux retards dans le développement du programme Boeing 787 et dans la montée en cadence de l'Airbus A380, ayant pour conséquence d'importants décalages du programme de livraison des moteurs. Le marché s'inscrit en croissance à moyen/long terme et les perspectives restent favorables tant sur les programmes à maturité (CFM56) que sur les nouveaux programmes dans lesquels Techspace Aero s'est engagée depuis quelques années (notamment le GEnX).

Maintenance, réparation, négoce

L'activité est en forte diminution suite à la cession en juillet 2008 de la part militaire à Pratt & Whitney. Il subsiste une petite activité de maintenance sur les groupes de lubrification CFM56 et GE90.

Production spatiale

L'activité de production est restée stable en 2009. Outre le renforcement de la position d'Arianespace sur le marché commercial, il faut relever l'agrégation formelle de Techspace Aero en tant que responsable des électrovannes du moteur Vinci.

Bancs d'essais (Cenco International™)

Forte progression du chiffre d'affaires en 2009 mais baisse du carnet de commande suite aux reports de différents projets. Création de la marque Eolines pour la commercialisation des équipements de test. Renforcement des relations commerciales avec Rolls-Royce.

2. Investissements et activités industrielles*Production & Personnel*

Baisse de la charge pilotée de plus de 20 % par rapport à 2008. Cette situation a conduit à réduire la capacité interne, à rapatrier certaines sous-traitances et à recourir à quelques jours de chômage économique. Des actions majeures de productivité sont déployées ainsi que le renforcement de nouvelles synergies du Groupe. La mise en œuvre du plan industriel (implantations et investissements) a été adaptée suite aux reports dans les programmes et les investissements ont été limités essentiellement aux investissements de remplacement. Les effectifs inscrits hors absents de longue durée s'élèvent à 1.148 personnes, pour 1.207 à fin 2008. L'évolution de l'activité en 2009 a également eu un impact sur le nombre de personnes en contrat à durée déterminée. La formation du personnel représente 3,8 % de la masse salariale.

Développement & Industrialisation

Les travaux sur les programmes en développement ont été poursuivis (GEnX, TP400, CF34-10A, module de lubrification GTF). L'activité technique est très importante du fait de l'industrialisation de ces nouvelles pièces et de la mise en route de nouveaux équipements.

Recherche & Technologie

Les efforts de R&T sont concentrés sur 3 axes : l'aérodynamique, les matériaux composites et le tout électrique dans le domaine des équipements. Techspace Aero prépare activement sa participation au développement du démonstrateur LeapX dans la succession du CFM56. Enfin, il faut noter une participation active dans le pôle de compétitivité Skywin du « Plan Marshall » de la Région wallonne.

Techspace Aero a réalisé en 2009 des investissements corporels et incorporels à concurrence de 15,9 millions EUR, en forte diminution par rapport à 2008 vu la baisse des dépenses de développement et la limitation des investissements en équipements et infrastructure principalement à des investissements de remplacement.

Les principaux investissements finalisés ou en cours d'exécution sont les suivants :

- Recherche & développement sur les nouveaux programmes : 7.2 millions EUR.
- Acquisitions de nouveaux moyens de production : 8.4 millions EUR.

3. Analyse du compte de résultats

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 318,3 millions EUR en 2009 pour 337 millions EUR en 2008, en baisse de 5,5 %. A parité euro/dollar constante et périmètre identique, la tendance est analogue.

Le résultat d'exploitation s'élève à 22,3 millions EUR (7 % du chiffre d'affaires) à comparer à 2,8 millions EUR en 2008. Il a été marqué en 2009 par la diminution des amortissements de R&D et les dotations aux provisions pour pertes à terminaison.

Le résultat financier s'établit à 0,3 millions EUR pour 8,7 millions EUR en 2008. Cette évolution provient de la forte baisse du taux d'intérêt moyen sur les placements de trésorerie, de la baisse des amortissements des subsides en capital et d'un écart de change important comptabilisé en 2008. En matière d'instruments financiers, Techspace Aero s'appuie sur une gestion du risque de change centralisée au niveau du Groupe.

Le bénéfice avant impôts s'inscrit par conséquent à 22,7 millions EUR en 2009 à comparer à 11 millions EUR en 2008.

Techspace Aero clôture l'exercice avec un résultat net de 18,5 millions EUR en 2009 (5,8 % du chiffre d'affaires) contre 11,1 millions d'EUR en 2008 (3,3 % du chiffre d'affaires).

Le Conseil n'a pas connaissance d'événements ultérieures à la clôture de l'exercice qui modifieraient de manière significative les résultats présentés ci-dessus.

4. Affectation bénéficiaire

Au terme de l'exercice 2009, le solde disponible pour affectation s'élève à 132,8 millions EUR soit le bénéfice de l'exercice à affecter de 18,5 millions EUR majoré du report à nouveau de 114,3 millions EUR.

Le Conseil d'Administration propose l'affectation bénéficiaire suivante :

- Distribution d'un dividende brut de 1,20 EUR par action : 9,1 millions EUR.
- Bénéfice à reporter : 123,7 millions EUR.

Sur base de cette proposition, les fonds propres s'établiraient à 184,6 millions EUR, soit 36 % du total du bilan.

5. En synthèse

L'année 2009 se caractérise pour Techspace Aero par les principaux éléments suivants :

- Une baisse du chiffre d'affaires d'un peu plus de 5 % en euros courants et aussi en volume à périmètre équivalent et à parité euro-dollar constante.
- Une forte diminution de l'activité industrielle liée à l'évolution du marché aéronautique, aux nouveaux retards dans le développement du programme Boeing 787 et à la montée en cadence de l'Airbus A380.

- Un léger report de la fin des développements moteurs en cours mais aussi le premier vol fin 2009 du Boeing 787 et de l'avion militaire Airbus A400M.
- Un calendrier d'introduction du successeur du CFM56 qui se précise et s'accélère, nécessitant l'intensification du plan de Recherche et Technologie permettant de proposer plus rapidement des évolutions innovantes.
- Une progression satisfaisante des actions de progrès.
- Une progression des résultats financiers avec en particulier une forte diminution du besoin en fonds de roulement, une très bonne performance en termes de cash-flow libre et une situation financière qui reste toujours très solide.

6. Perspectives

Le marché aéronautique civil, principal contributeur en termes d'activité et de ressources pour Techspace Aero, est cyclique, alternant des périodes plus ou moins longues de ralentissement et de reprise, mais ce marché reste structurellement orienté à la hausse sur le long terme. Techspace Aero est présente sur les principaux programmes moteurs qui seront vendus au cours des prochaines années et prépare l'avenir en investissant dans de nouvelles technologies. Dotée d'une structure financière très solide, la société dispose des meilleurs atouts pour faire face, avec succès, aux enjeux futurs et aux aléas de la conjoncture.

Dans un environnement marqué ces dernières années et plus particulièrement ces derniers mois par une forte volatilité des prix des matières premières, la fluctuation constante et parfois importante de la parité euro/dollar et des ajustements fréquents des hypothèses de programmes, Techspace Aero entend poursuivre et amplifier ses actions de progrès visant à adapter sa structure de coûts, ses schémas industriels, sa politique d'achats et sa politique financière. Ce qui lui permettra d'atteindre ses principaux objectifs industriels et financiers.

ZEPHYR-FIN

1. Activité

La société a pour objet l'acquisition, la souscription, la prise ferme, le placement, la cession et la négociation d'actions, parts, obligations, certificats, crédits et autres valeurs mobilières émises par toute société de transport aérien ou liée au secteur du transport aérien, ainsi que la gestion de ces investissements et participations.

2. Rapport

Actions juridiques contre SAIR GROUP, SAIRLINES, SWISSAIR INTERNATIONAL FINANCE III et des anciens administrateurs de ces sociétés.

Au cours de l'exercice écoulé, Zephyr-Fin a poursuivi les actions intentées avec l'Etat belge et la SFPI contre SAirGroup et diverses sociétés de son groupe, actions évoquées dans les précédents rapports, tout en se réservant la possibilité d'introduire une action en dommages et intérêts contre les administrateurs de SAirGroup et SAirLines pour les fautes commises dans la négociation et la conclusion de plusieurs conventions dans le cadre de la faillite de SABENA.

D'une part, Zephyr-Fin a poursuivi, avec la SFPI et l'Etat belge, l'action intentée à Bruxelles contre SAirGroup, SAirLines, ainsi que Swissair International Finance III, en vue d'obtenir notamment la condamnation de SAirGroup et SAirLines à réparer le dommage causé par leurs fautes et l'extinction de la créance issue du prêt que SAirGroup a accordé à la S.F.I. en 1995. Cette affaire est pendante devant la cour d'appel de Bruxelles et sera, en principe, plaidée au cours des mois de septembre et octobre 2010.

D'autre part, Zephyr-Fin ainsi que l'Etat belge et la SFPI ont produit, dans le cadre de la liquidation de SAirGroup et SAirLines, des créances correspondant à ces demandes de dommages-intérêts mais les liquidateurs de SAirLines et de SAirGroup ne les ont pas admises.

Zephyr-Fin ainsi que l'Etat belge et la SFPI ont dès lors intenté devant le tribunal de première instance de Zurich un recours en vue de faire admettre leurs créances, tout en demandant préalablement la suspension de cette procédure de collocation jusqu'au prononcé de l'arrêt de la cour d'appel de Bruxelles. Le 30 septembre 2008, le Tribunal fédéral (juridiction suprême suisse) a rejeté la demande de suspension.

Le 16 avril 2009, Zephyr-Fin ainsi que l'Etat belge et la SFPI ont déposé un mémoire qui développe les moyens à l'appui du recours, au fond, contre la décision refusant d'admettre leurs créances dans l'état de collocation. Actuellement, l'affaire est au stade de l'échange des mémoires entre les parties.

Par ailleurs, dans le cadre de l'enquête pénale ouverte en Suisse, Zephyr-Fin ainsi que l'Etat belge et la SFPI ont, le 13 mars 2006, porté plainte contre les anciens administrateurs de SAirGroup et SAirLines et contre X, notamment du chef d'escroquerie et de faux renseignements. Dix-neuf anciens dirigeants ont été mis en accusation dans le cadre du premier volet de ce dossier pénal, relatif aux déclarations mensongères de certains dirigeants sur la situation financière de SAirGroup et SAirLines. Ils ont tous été acquittés.

Dans le cadre du second volet (infractions de type comptable), le Parquet de Zurich a prononcé trois ordonnances de classement. Le 5 novembre 2008, Zephyr-Fin ainsi que l'Etat belge et la SFPI ont introduit un recours contre ces ordonnances devant la cour d'appel de Zurich. Ce recours est pendant.

3. Bilan et résultats

L'exercice comptable se clôture par une perte de 879.638,58 EUR.

Cette perte résulte essentiellement de la prise en charge par la société, depuis cette année, des honoraires d'avocats relatifs au procès de la Sabena, et ce, à concurrence du pourcentage détenu par Zephyr-Fin dans la Sabena.

Ces honoraires étaient auparavant entièrement pris en charge par la maison mère SFPI.

Conformément à l'article 96.6° du Code des Sociétés, le conseil indique que, tenant compte des fonds propres et vu que la société n'a plus d'activité, la trésorerie permet de faire face pendant plusieurs années aux charges relatives au procès Sabena.

De ce fait, il n'y a pas lieu de modifier les règles comptables de continuité.

Bilan abrégé (en milliers EUR)

ACTIF		PASSIF	
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	2.821	CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION	2.390
		COMPTES DE RÉGULARISATION	431
TOTAL	2.821	TOTAL	2.821

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT

ELECTRAWINDS

I. Activité

Electrawinds est un important producteur belge d'énergie verte avec une vaste expérience dans le développement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens, de centrales biomasses et d'installations solaires. Electrawinds a des projets opérationnels en Belgique, en Italie et en France ainsi que des projets en cours d'exécution en Bulgarie, Roumanie et Afrique du Sud. Electrawinds est impliqué dans la réalisation de 3 futurs parcs éoliens offshore dans la mer du Nord (Eldepasco, Rentel et Seastar). La compagnie d'électricité compte 200 collaborateurs.

En tant que producteur d'énergie verte, Electrawinds souhaite jouer un rôle central sur le marché de l'énergie belge, voire européen. Electrawinds opte pour diverses sources d'énergie (éolienne, biomasse et solaire) et la diversification technologique (biocarburant, biovapeur...).

Electrawinds gère directement les projets réalisés et veille à un apport maximal aux actionnaires en améliorant constamment la productivité des installations et en cherchant sans cesse de nouvelles opportunités à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. En tant que compagnie d'électricité verte, Electrawinds joue un rôle exemplaire au niveau social et aspire à une production énergétique avec un impact minimal sur l'homme et l'environnement. Electrawinds défend une communication ouverte et souhaite être un ambassadeur digne de ce nom pour le secteur de l'énergie renouvelable.

2. Rapport de la société

Electrawinds a clôturé l'exercice 2009 avec un chiffre d'affaires de 77,2 millions EUR ; soit près du double du chiffre d'affaires de l'année précédente (36,2 millions EUR).

Le nombre de projets opérationnels est passé de 69,3 MW à 113,7 MW. Cette croissance a, entre autres, été possible grâce aux débuts de la centrale à biovapeur d'Ostende et au lancement officiel de nombreux parcs éoliens en Belgique (Ypres, Bastogne, Courtrai) et en France (La Tourelle et Lanrivain).

Malgré la crise économique, Electrawinds est parvenu à réaliser tous les projets prévus.

Outre les projets opérationnels, Electrawinds a (fin 2009) 220,2 MW de projets autorisés et 963,2 MW de projets pour lesquels le processus d'autorisation est en cours. Ainsi, l'avenir et la croissance future de la compagnie sont assurés.

L'internationalisation d'Electrawinds est très présente à partir de 2009. En décembre 2009, 22,9 % de la capacité installée des unités de production est situé en dehors de la Belgique.

3. Bilan abrégé de la société

Bilan : 31/12/2009 (en milliers EUR)

ACTIF		PASSIF	
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	718	CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION	45.398 2.409
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	1.650	RÉSERVES ET RÉSULTATS REPORTÉS	3.906
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	75.979	DETTES	88.581
CRÉANCES	56.632		
PLACEMENTS	2.839		
COMPTES DE RÉGULARISATION	2.476		
TOTAL	140.294	TOTAL	140.294

FIDENTIA GREEN BUILDINGS

I. Activité

Fidentia Green Buildings est un fonds dont l'objectif est de lever 140 millions de capital à risque, ventilés 50/50 entre capital/emprunt subordonné.

Ce fonds est gouverné par les principes suivants :

- Investissement dans des buildings à usage principal de bureaux,
- Les immeubles doivent être sis en Belgique, au Luxembourg, en Allemagne, en France ou aux Pays-bas,
- Le fonds investit uniquement dans des immeubles dont la performance « énergétique » fait l'objet d'une certification,
- Le Fonds s'investit dès la conception et la construction de l'immeuble (cible = bâtiment neuf)

Fidentia Green Buildings possède le seul immeuble certifié en Belgique : le SOLARIS à Uccle qui a reçu en 2010 l'AWARD « Green BUILDING » au MIPIM. Il avait reçu auparavant le prix belge de l'énergie et de l'environnement dans la catégorie « ECO BUILDING ».

A la suite d'une augmentation de capital en 2009, la SFPI a investi 6 millions EUR dans la SCA FGB, 3 millions sous forme d'une prise de participation et 3 millions sous forme d'obligations subordonnées. A la suite de cette opération le capital de la SCA FGB s'élève à 14.062.000 EUR représenté par 14.062 titres.

2. Rapport de la société

Poursuite de la commercialisation de l'immeuble « SOLARIS » au travers de la prise en location de 4.500 m² par la société d'avocats NAUTADUTILH pour une durée de 13 ans.

Bilan et compte de résultat 2009.

Le compte de résultat se clôture par une perte de 995.015,50 EUR essentiellement due à :

- Charge d'exploitation liée à l'acquisition de 100 % des participations dans la société Hippogone (société détentrice de l'immeuble SOLARIS), soit 448.000 EUR de frais d'honoraires ;
- 584.820 EUR de charges financières liées au paiement des intérêts sur les obligations subordonnées.

La perte de l'exercice s'additionne à la perte antérieure pour constituer une perte reportée de 1,7 millions EUR pour un capital de 14 millions EUR.

L'actif est principalement constitué de participations dans des entreprises pour un montant de 17,7 millions EUR et de créance pour 4,6 millions EUR, sur un total bilantaire de 26,4 millions EUR. Au passif nous retrouvons un capital de 12,4 millions EUR après imputation des pertes et des dettes obligataires pour 14 millions EUR.

Il subsiste une réserve de trésorerie de l'ordre de 4,2 millions EUR.

3. Bilan abrégé de la société

Bilan au 30/06/2009 (en milliers EUR)

ACTIF		PASSIF	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	17.657,600	CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION	14.062,000
CRÉANCES	4.587,845	RÉSERVES ET RÉSULTATS REPORTÉS	(1.699,734)
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	2.900	DETTES	14.008,430
VALEURS DISPONIBLES	1.219,614	COMPTES DE RÉGULARISATION	3,803
COMPTES DE RÉGULARISATION	5,314		
TOTAL	26.370,370	TOTAL	26.370,370

NAVITELL

1. Activité

Navitell se spécialise dans une technologie qui, via a) un ordinateur ou b) divers dispositifs mobiles, peut proposer un « storytelling audiovisuel » au bon endroit, au bon moment et au bon groupe cible.

Navitell développe pour cela une plate-forme d'histoires centrale (www.storynations.com) qui est accessible par ordinateur ou via un smartphone. Sur cette plate-forme de base se mêlent un certain nombre de technologies qui peuvent activer les histoires sur un dispositif mobile : (1) via un câble, (2) via bluetooth, (3) via la technologie QR (Quick Response) couplée au module « Mobile Zap » de Navitell, (4) via Augmented Reality (StoryNations sur Layar) et (5) via la technologie ASP, unique et internationale (Automatic StoryPlay des histoires sur les appareils Android de Google grâce à une connexion par satellite).

En outre, Navitell développe un StoryBuilder qui doit permettre à la plate-forme www.storynations.com de devenir non seulement un lieu où trouver un storytelling audiovisuel, mais aussi un lieu où en créer et en publier. Ainsi, les storytellers de qualité ont la chance de proposer leurs histoires mobiles audiovisuelles et auditives sur la plate-forme. En outre, un Admanager sera autorisé : les annonceurs pourront relier leur offre aux histoires (mais pas les intégrer « dans » les histoires).

2. Rapport de la société

Le 18 décembre 2008, Navitell a obtenu une injection de capital de la Société fédérale de Participations et d'Investissement afin de construire la plate-forme de contenu Internet StoryNations.

Depuis juillet 2009, une première version d'essai de la plate-forme d'histoires existe. Les expériences tirées de cette première version ont mené à la création de StoryNations 2.0. Un certain nombre des éléments renouvelés ont reçu un subside d'IWT. StoryNations 2.0 est présenté au public en diverses étapes depuis la mi-mai 2010. À partir du premier trimestre de 2011, le StoryBuilder et l'Admanager seront également actifs.

3. Bilan abrégé de la société

Bilan : 31/12/2009 (en EUR)

ACTIF		PASSIF	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	551.121,52	CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION	1.268.600,00
STOCK	39.000,00	RÉSERVES ET RÉSULTATS REPORTÉS	(939.234,65)
CRÉANCES	138.816,81	DETTES	418.407,73
LIQUIDITÉS ET COMPTES DE RÉGULARISATION	18.834,75		
TOTAL	747.773,08	TOTAL	747.773,08

VESALIUS BIOCAPITAL I

I. Activité

Vesalius Biocapital I SA Sicar a été constituée en 2007 sous forme de société de capital à risque. Son but est d'investir dans un mélange judicieux d'entreprises émergentes et d'entreprises plus matures du secteur des biotechnologies, pour lesquelles ont été clairement cernées les possibilités de création de valeur à court et moyen terme.

Les cibles de Vesalius Biocapital sont les suivantes : (i) approches nouvelles en matière de développement de médicaments et d'outils de diagnostic bénéficiant d'un argument de vente exceptionnel et compétitif ainsi que d'un potentiel de marché attrayant ; (ii) technologie d'administration des médicaments et thérapie cellulaire axées sur des marchés à croissance rapide, (iii) conception de nouveaux équipements dotés de caractéristiques structurelles et fonctionnelles intelligentes, ouvrant la voie à de nouvelles applications de technologie médicale, (iv) dispositifs médicaux innovants, (v) technologies de pointe, en matière de plates-formes, susceptibles de représenter une avancée majeure et (vi) toute autre innovation fondamentale dans le domaine de la santé, à condition que le mécanisme d'acquisition de valeur ait été clairement défini.

Vesalius Biocapital investit généralement avec un horizon de cession de ses participations dans un délai de 4 à 8 ans. Vesalius Biocapital se positionne davantage comme le chef de file ou le co-chef de file pour ces placements, dans un syndicat de placement.

2. Rapport de la société

Durant l'exercice 2009, Vesalius Biocapital a investi dans sept sociétés pour un montant total de 12.845.607 EUR. 4 de ces investissements ont été réalisés dans de nouvelles participations :

- Biotechnological Enzymatic Catalyse S.A. ("Bienca"), localisée à Seneffe et à Gand. Cette entreprise développe et produit des ingrédients naturels au bénéfice de la conservation des aliments.
- Activaero GmbH, localisée à Gemünden en Allemagne. Cette entreprise développe et produit des systèmes enjunts pour l'inhalation d'agents médicaux. Cette entreprise se lance également dans les développements thérapeutiques.
- Promethera BioSciences S.A., localisée à Louvain-la-Neuve et à Hasselt. Il s'agit d'une entreprise encore jeune qui se focalise sur la recherche, le développement et la commercialisation de thérapies cellulaires concernant les maladies du foie.
- Skyline Diagnostics B.V., localisée à Rotterdam, aux Pays-Bas. Cette entreprise développe et met sur le marché des systèmes de diagnostic via microarrays ayant des applications oncologiques.

Durant l'année 2009, Vesalius a également réalisé trois investissements de soutien dans ses participations Fovea Pharmaceuticals SA, Apitope International NV et Trinean NV.

Vesalius Biocapital a également réalisé un investissement de soutien en Vesalius Biocapital Arkiv NV.

En juin 2009, un emprunt sans charge d'intérêts consenti à Vesalius Holding d'une valeur de 2.592.500 EUR a été converti en capital.

Vesalius Biocapital a réalisé sa première sortie en novembre 2009. Il s'agit d'un désinvestissement de toutes les parts détenues dans la société Fovea Pharmaceuticals, une entreprise française active dans le développement d'applications ophtalmologiques.

Vesalius Biocapital a également enregistré une réduction de valeur de 75 % sur la valeur d'acquisition de sa participation en Bienca. Les motivations de cette réduction de valeur sont la restructuration de l'entreprise, l'incertitude quant au respect du timing de son plan d'affaires et le litige avec le fondateur.

L'année 2009 a été clôturée avec un profit net de 121.462 EUR. Ce résultat positif s'explique surtout par le succès de l'exit de Fovea Pharmaceutical. Cette sortie est également à la base d'une première redistribution des bénéfices aux actionnaires.

En ce qui concerne l'année 2010, Vesalius Biocapital compte poursuivre activement sa politique d'investissement. Un investissement de soutien dans la participation Activaero a été réalisé durant le premier trimestre. Une série d'autres dossiers font l'objet d'une analyse pour un investissement de base.

3. Bilan abrégé de la société (en EUR)

ACTIF		PASSIF	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	13 459 612	CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION	35 419 239
CRÉANCES	40 000	RESERVES ET RÉSULTATS REPORTÉS	(4 983 396)
VALEURS DISPONIBLES	18 197 532	DETTES	1 261 301
TOTAL	31 697 144	TOTAL	31 697 144

XYLOWATT

I. Activité

La SA XYLOWATT a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, en Belgique et à l'étranger, l'étude, la conception, le développement, la fabrication, la commercialisation, la maintenance et la gestion de systèmes et de services de production d'énergie à partir de la biomasse et de systèmes et services d'utilisation rationnelle de l'énergie. Elle a été créée en 2001 et, à la suite d'une augmentation de capital intervenue en 2009, la SFPI a investi 1 million EUR dans le capital de la société et, par ce biais, la SFPI a acquis 11.429 parts de la société.

La SA XYLOWATT se concentre plus particulièrement sur l'installation de petites unités de production d'énergie verte (production de chaleur et d'électricité) au départ de la biomasse (plaquettes de bois).

L'originalité des processus mis en place par XYLOWATT est le suivant :

- Gazéification du bois : grâce au réacteur co-courant à lit fixe, la biomasse est transformée en un gaz composé principalement d'hydrogène et de monoxyde de carbone qui, après conditionnement, alimente des moteurs pour produire de l'électricité et de la chaleur. Le saut technologique de xW, qui aujourd'hui la différencie clairement de la concurrence, est la mise au point d'un réacteur particulièrement performant NOTAR® et qui fait l'objet d'un dépôt de brevet.
- Flexibilité aux combustibles : la gazéification est une technologie de transformation de la biomasse particulièrement bien adaptée pour valoriser des bois pollués. Outre ce type de biomasse, xW étend ses efforts en recherche et développement afin d'adapter les réacteurs aux biomasses disponibles localement (programme FuelFlexibility), de sorte que les circuits d'approvisionnement en énergie soient les plus courts possibles.

2. Rapport de la société

Evolution des affaires. Plusieurs événements ont rythmé l'année 2009.

a) Sur le plan technique

Le 25 mai 2009 a vu la signature avec ELECTRABEL du Memorandum of Understanding (MOU) qui devrait conduire à la constitution de Battice Wood Energy (BWE). Cet accord prévoit de créer un véhicule d'exploitation commun entre ELECTRABEL et xW du projet RADERMECKER. Un premier jalon technique prévu dans l'accord a été atteint avec succès fin novembre.

La centrale de Toumai a également été mise en service, avec une première mise à feu en juin, suivie d'une progression de la mise au point tout au long du second semestre. La réception de la centrale par la Ville est attendue au début de 2010.

La centrale de Gedinne a accumulé les heures de fonctionnement, et sa disponibilité s'est améliorée tout au long de l'année.

Sur base de l'exploitation de ces 3 projets et de l'accumulation d'heures de fonctionnement, on peut affirmer que la technologie NOTAR est non seulement confirmée mais aussi qu'elle est globalement stabilisée. Le design du pyrolyseur est figé et son niveau de performance est excellent. Les atouts dégagés par cette avancée technologique sont remarquables, d'autant plus qu'ils n'occasionnent qu'un très léger surcoût sur l'investissement de départ, mais tellement d'économie à l'exploitation.

Le projet de centrale biomasse avec un groupe industriel français a été relocalisé de l'Allemagne en Angleterre, de sorte que le projet initié en 2008 accuse un retard de l'ordre de 12 à 18 mois par rapport au calendrier initial. La centrale devrait être mise en service fin 2010.

A notre connaissance, il n'existe aucune autre technologie industrielle comparable dans cette gamme de puissance, spécifique à la cogénération.

b) Sur le plan commercial

L'équipe commerciale s'est particulièrement mobilisée sur les projets avec le groupe industriel français (identification du nouveau site et révision contrat, voir supra), BWR (projet à Bruxelles, participation au montage du projet et finalisation des contrats) et Saint-Gobain Emballage (SGE).

Au niveau de BWR, Nous gardons un espoir raisonnable que ce projet puisse voir le jour en 2010. Pour rappel, xW a pris une participation dans le projet BWR (25,1 %, soit 501 000 EUR, dont 25 % sont libérés).

Le projet avec SGE consiste en l'injection directe de gaz de bois dans un four de verrerie. Ce projet commercial est également un projet de recherche qui fait l'objet d'un support par l'Agence Nationale de la Recherche en France (ANR), piloté par SGE, avec notamment le groupe GDF-Suez comme autre partenaire. Un accord est attendu pour début 2010.

Enfin, la mission en Inde, initiée en septembre 2008, s'est terminée douze mois plus tard en septembre 2009. Les résultats sont ici également forts intéressants. La stratégie GFE se poursuivra à partir de 2010 et s'appuiera sur un business plan approprié.

c) Activités en matière de recherches et développements

Les efforts en R&D se sont concentrés sur la mise au point du pyrolyseur, la fiabilisation du gazogène et l'augmentation de la disponibilité des centrales. Le pyrolyseur donne des résultats remarquables et la recherche NOTAR est clôturée. Le dossier d'avance récupérable est bouclé et a été déposé à la DGO6 en décembre. Il se confirme bien que xW est aujourd'hui la seule entreprise industrielle à avoir mis au point ce type de technologie.

Le projet TGP (Test gasifier pilot) qui consiste à remplacer le gazogène pilote de l'UCL par un gazogène de type NOTAR afin de pouvoir poursuivre toute une série de recherches et développements, a été mené à bien. La mise à feu a eu lieu début février 2010 et s'est déroulée avec succès.

3. Bilan et compte de résultat 2009

Les comptes de 2009 reflètent bien l'état d'avancement de la société, avec la réception de deux centrales (celle de Battice et celle de Gedinne). Les efforts de R&D inhérents à ce stade de développement d'une société technologique expliquent largement la perte de l'exercice, laquelle s'élève à 2 078 410,25 EUR. Le résultat a toutefois été affecté par le retard pris dans la concrétisation de certains projets commerciaux.

Le capital social souscrit de la société s'élève à 9 515 550 EUR.

XYLOWATT a également obtenu un prêt subordonné auprès de la SFPI et de la SRIW pour un montant total de 2 000 000,00 EUR. Ce montant n'a pas encore été prélevé et est destiné à financer des projets.

Bilan abrégé, au 30/06/2009 (en milliers EUR)

ACTIF		PASSIF	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	3.259,5	CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION	6.064,987
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	186,736	SUBSIDES	435,606
STOCKS ET CRÉANCES	2.472,5	RÉSERVES ET RÉSULTATS REPORTÉS	(4.579,131)
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	199,074	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	250,00
VALEURS DISPONIBLES	272,220	DETTES	3.450,87
COMPTES DE RÉGULARISATION	26,832	COMPTES DE RÉGULARISATION	3,287
TOTAL	6.417,617	TOTAL	6.417,617

ZILVER AVENUE PARTICIPATIEMAATSCHAPPIJ

I. Activité

Zilver Avenue Participatiemaatschappij (ZAPM) et ces filiales sont un groupe de services qui s'oriente spécifiquement vers le marché de personnes âgées. ZAPM commercialise des appartements-foyers pour seniors au travers d'un système unique de financement par obligations. Les clients de tout âge peuvent souscrire à une obligation afin de s'assurer une habitation gratuite, accompagnée de services et de facilités appropriés et uniques à partir d'un certain âge. Les obligations, dont la durée est diversifiée, bénéficient d'une garantie de remboursement en capital à l'échéance, donnée par ING Belgique.

ZAPM développe ces projets immobiliers répartis en Belgique selon un concept propre qui vise à devenir une norme qualitative de référence. En même temps, ZAPM renforce son image de marque.

ZAPM collabore pour la réalisation des projets de construction ou de rénovation avec des entrepreneurs réputés afin de rencontrer ses propres objectifs et normes de qualité, et afin de réaliser le "rêve" de ces clients. Le secteur dans lequel ZAPM est actif par son engagement social fort, est un secteur en croissance.

2. Rapport de la société

Réalisations 2009

- Le permis de construire a été introduit pour la rénovation du château Cantecroy à Mortsel.
- Un accord provisoire a été conclu avec le promoteur du site Arthur à Anvers.
- Des pourparlers concernant plusieurs autres locations ont été entamés.
- Collaboration avec Aiace et Afyliatis, association de fonctionnaires européens et pensionnés à Bruxelles.
- Une collaboration avec DKV a été démarrée concernant une "assurance de soins".

- Un accord cadre a été signé avec un groupe institutionnel dans le secteur de soins en juin 2009 concernant une part fixe des appartements-foyer ainsi que concernant les prestations de services.

Priorités 2009

- En fonction de la date d'ouverture du premier site, la marque ZA a été renforcée afin de retenir et d'accroître la confiance des clients et dans le but de s'assurer de notre position sur le marché.
- Une solution globale pour les personnes âgées (c-à-d. : habitation, finance et santé) a été élaborée en collaboration avec des partenaires professionnels et leader dans leur domaine, ce qui a amené à définir 3 catégories de prix (Luxe, Confort et Standard). Ceci se traduit dans un plan d'action à 10 points comprenant également, soit la transition vers une maison de repos et de soins (MRS), soit le choix de résider dans un site ZA avec récupération des coûts spécifiques.
- La commercialisation du type 'B2C' a été diversifiée par le placement d'obligations aux travers de canaux de distribution et 'B2B' (comme faisant partie du système de rémunération). Déjà 21 et 159 placements ont été réalisés à ce jour sur les 2 sites par la commercialisation B2C et B2B. La construction de sites à propres risques peut, en fonction des opportunités sur le marché de immobilier qui se présentaient, se réaliser grâce au nouveau fonds de financement externe (ZA Rollend Fonds).
- L'organisation interne de ZAPM a été remaniée en fonction de la nouvelle méthodique, par laquelle des économies des frais opérationnels et de personnel ont été réalisées.

Priorités 2010

- Démarrage des travaux de construction à Mortsels et Anvers.
- Développement du fonds de financement externe (ZA Rollend Fonds) afin d'accélérer le démarrage de nouveaux sites.
- Actions commerciales et de marketing en fonction de la première ouverture en 2011.
- Développement des services à offrir aux clients ZA au niveau de l'exploitation et de soins, ainsi que les services MRS.

3. Bilan abrégé

Bilan au 30/06/2009 (en milliers EUR)

ACTIF		PASSIF	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	737	CAPITAL	1.333
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1.245	RÉSULTATS REPORTÉS	-477
CRÉANCES	1.746	OBLIGATION CONVERTIBLE	3.842
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	1.682	DETTES	706
COMPTES DE RÉGULARISATION	24	COMPTES DE RÉGULARISATION	30
TOTAL	5.434	TOTAL	5.434

MISSIONS DÉLÉGUÉES

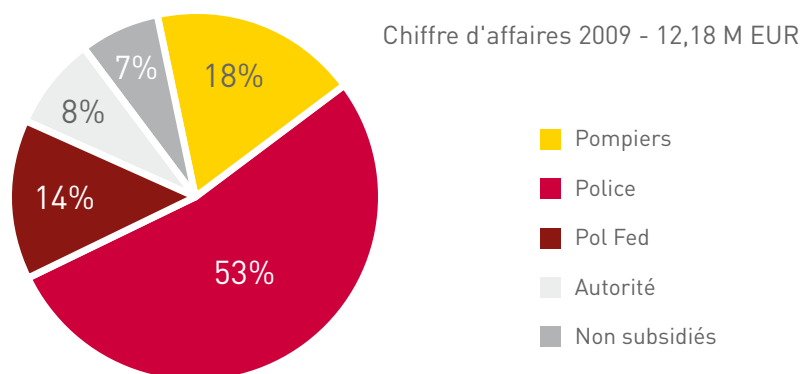
A.S.T.R.I.D.

I. Activités

L'objet social de la société consiste en la constitution, l'exploitation, l'entretien et les adaptations et élargissements évolutifs d'un réseau de radiocommunication pour la transmission de voix et de données. Ses groupes-cibles sont les services belges de secours et de sécurité, la Sûreté de l'Etat et les institutions, sociétés ou associations, de droit public ou privé, qui fournissent des services dans le domaine des secours et de la sécurité (art. 3 de la loi).

Un contrat de gestion signé entre l'Etat fédéral d'une part et A.S.T.R.I.D. d'autre part fixe les obligations des deux parties et le cadre général dans lequel A.S.T.R.I.D. réalisera son objet social.

2. Rapport de la société (synthèse)



Selon une pondération « équivalent-radio » laquelle traduit la charge sur le réseau, le nombre d'abonnements répartis entre les services radio et paging s'élève à 44.887 unités, soit un objectif très supérieur aux attentes.

La pertinence de la conduite opérationnelle de A.S.T.R.I.D. SA s'est traduite dans les résultats de 2009 :

- Un chiffre d'affaires en progression de près de 13 % ;
- Le résultat net en période d'exploitation est pour la 1^{ière} fois bénéficiaire ;
- Les dépenses opérationnelles ont été contenues dans la ligne budgétaire étriquée qui a été imposée tardivement dans le courant de l'exercice.

Le résultat d'exploitation évolue favorablement de -7,56 millions EUR en 2008 à -4,37 millions EUR en 2009.

Le résultat net de l'exercice atteint 1,42 millions EUR (contre -1,48 millions EUR en 2008).

Les nouveaux investissements réalisés en 2009 s'élèvent à 3,6 millions EUR.

Ils ont porté principalement sur l'extension du nombre d'antennes du réseau radio et sur le renforcement de la fiabilité des transmissions dans toutes les provinces.

3. Bilan agrégé de la société (en milliers EUR)

ACTIF		PASSIF	
IMMOBILISATIONS INCORPORELS ET CORPORELS	77.488	CAPITAL	143.779
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	9	RESERVES ET RÉSULTATS REPORTÉS	-34.132
CRÉANCES	51.761	SUBSIDES EN CAPITAL	11.035
PLACEMENTS ET THÉSORERIE	33.034	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5.682
		DETTES	36.928
TOTAL	163.292	TOTAL	163.292

BELFIN

La société a été mise en liquidation en 2001. Après la vente des avoirs restants, les activités de liquidation ont été suspendues à la suite d'une décision de la Commission européenne à propos des crédits que Belfin avait alloués à la SA Forges de Clabecq sise à Nivelles. Après un jugement définitif rendu dans cette affaire par la Cour de justice des communautés européennes, le juge de la faillite des Forges de Clabecq a rendu, le 18 septembre 2007, un jugement donnant entièrement gain de cause à Belfin et lui concédant une créance privilégiée sur la société en faillite.

Cependant, la partie adverse a estimé devoir faire appel de cette décision. Un arrêt est attendu dans le courant de 2010.

BNP PARIBAS

I. Activité

BNP Paribas, leader européen des services bancaires et financiers, possède quatre marchés domestiques en banque de détail en Europe : la Belgique, la France, l'Italie et le Luxembourg.

Il est présent dans plus de 80 pays et compte plus de 200 000 collaborateurs, dont 160 000 en Europe.

BNP Paribas détient des positions clés dans ses trois domaines d'activité :

- le pôle « Retail Banking », regroupant les ensembles opérationnels de la banque de détail ;
- le pôle Investment Solutions (IS) ;
- le pôle Corporate and Investment Banking (CIB).

L'acquisition de Fortis Banque et de BGL renforce les activités de banque de détail respectivement en Belgique et au Luxembourg ainsi que celles d'Investment Solutions et de Corporate and Investment Banking.

Retail Banking

BNP Paribas a réalisé 53 % de ses revenus du 1^{er} T 2010 dans les activités de banque de détail, dans lesquelles il dispose d'une forte présence internationale, avec 5 000 agences hors de France - sur un total de 7 000 - et 250 000 points de contact avec la clientèle des métiers spécialisés dans le crédit aux particuliers et le financement d'équipement des entreprises. Au total, les activités de banque de détail du Groupe emploient plus de 136 000 personnes dans 52 pays, soit 68 % des effectifs de l'entreprise.

La banque de détail regroupe des réseaux d'agences et des services financiers spécialisés. Elle s'articule autour de sept Ensembles Opérationnels :

- Banque De Détail en France (BDDF) ;
- BNL banca commerciale (BNL bc), banque de détail en Italie ;
- BancWest, la banque de réseau aux Etats-Unis ;
- BeLux Retail Banking, en Belgique et au Luxembourg ;
- Europe Méditerranée, la banque de réseau dans le bassin méditerranéen et l'Europe centrale et orientale ;
- Personal Finance, regroupant les activités spécialisées de crédit à la consommation et de crédit immobilier ;
- Equipment Solutions, dédié au financement d'équipements pour les entreprises.

Investment Solutions

Investment Solutions regroupe une gamme unique de solutions répondant à l'ensemble des besoins des investisseurs institutionnels, entreprises ou particuliers :

- la gestion d'actifs (BNP Paribas Investment Partners) ;
- l'assurance (BNP Paribas Assurance) ;
- la banque privée (BNP Paribas Wealth Management Networks et BNP Paribas Wealth Management International) ;
- l'épargne et le courtage en ligne (BNP Paribas Personal Investors) ;

- le métier titres (BNP Paribas Securities Services) ;
- l'immobilier (BNP Paribas Real Estate).

Les métiers sont présents dans 66 pays et emploient au total plus de 28 000 collaborateurs de plus de 70 nationalités différentes. Le développement international d'Investment Solutions se poursuit - principalement - en Europe, en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient sous la forme notamment de nouvelles implantations, d'acquisitions, de joint-ventures ou d'accords de partenariat.

Corporate and Investment Banking

BNP Paribas Corporate & Investment Banking (CIB) compte plus de 19 000 personnes, déployées dans plus de 50 pays dans le monde. CIB opère particulièrement dans les métiers de financement ainsi que dans le conseil et les métiers de marché de capitaux. Au 1^{er} trimestre de 2010, CIB a apporté une contribution significative au groupe BNP Paribas, tant en termes d'activité (34 % du Produit Net Bancaire) qu'en termes de résultat (44 % du résultat avant impôt).

Les 13.000 clients de BNP Paribas CIB, composés d'entreprises, d'institutions financières, de fonds d'investissements et de hedge funds, sont au cœur de la stratégie et du « business model » de BNP Paribas CIB. Les équipes ont pour principal objectif de développer et maintenir des relations de long terme avec leurs clients, de les accompagner dans leur stratégie d'investissement et de répondre à leurs besoins de financement et de gestion de leurs risques.

2. Rapport de la société en 2009

Un résultat net part du Groupe de 5,8 milliards EUR en 2009, confirmant une forte capacité bénéficiaire

Dans un environnement caractérisé par une conjoncture économique dégradée mais aussi par un retour des clients vers les marchés de capitaux, le groupe BNP Paribas réalise en 2009 une bonne performance : il dégage un bénéfice net (part du Groupe) de 5 832 millions EUR, en net rebond (+ 93 %) par rapport à 2008, mais bien en dessous des niveaux d'avant crise (7.822 millions EUR en 2007).

Le Groupe a réalisé un produit net bancaire de 40.191 millions EUR (y compris un impact négatif de 753 millions⁽³⁾ au titre de la réévaluation de la dette propre contre un impact positif de 593 millions en 2008), soit + 46,8 % par rapport à 2008. Grâce à une évolution bien inférieure des frais de gestion qui s'établissent à 23.340 millions EUR (+ 26,8 % par rapport à 2008), le résultat brut d'exploitation, à 16.851 millions EUR est supérieur de 87,7 % à celui de 2008. Cette bonne performance opérationnelle permet au Groupe d'absorber la nouvelle hausse du coût du risque (+ 45,5 % à 8.369 millions EUR).

La rentabilité des capitaux propres s'établit à 10,8 %, contre 6,6 % en 2008 et 19,6 % en 2007.

Le bénéfice net par action s'élève à 5,2 EUR contre 3,0⁽⁴⁾ EUR en 2008 (+ 74 %), l'effet des augmentations de capital ayant conduit à une dilution limitée. Après le résultat nettement positif de 2008, au plus fort de la crise financière, cette augmentation illustre la capacité de croissance et de création de valeur du Groupe à travers le cycle.

(3) Dont 512 millions EUR au titre de la dette émise par BNP Paribas et 241 millions EUR au titre de la dette émise par BNP Paribas Fortis.

(4) Ajusté pour tenir compte de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, réalisée en 2009.

Une solvabilité renforcée

La forte capacité de génération organique de fonds propres du Groupe a été combinée à une réduction des actifs pondérés qui, à 621 milliards EUR, sont en baisse de 73 milliards sur l'ensemble de l'année, essentiellement dans CIB et le Merchant Banking de BNP Paribas Fortis tandis qu'ils ont continué de croître dans la banque de détail.

Ainsi, au 31 décembre 2009, le ratio Tier I s'établit à 10,1 %, en hausse de 230 pb par rapport au 31 décembre 2008. Le ratio Equity Tier I est égal à 8 % contre 5,4 % au 31 décembre 2008 soit une forte hausse de 260 pb résultant de la génération organique de fonds propres (+ 85 pb), de la baisse des actifs pondérés (+ 75 pb) et des augmentations de capital réalisées en 2009, y compris le dividende payé en actions (+ 100 pb).

La capacité du Groupe à renforcer organiquement sa solvabilité au cours des années de crise, alors qu'il n'a pas subi une seule année de perte, confirme l'adéquation de ce niveau de solvabilité à son business model diversifié et à son profil de risque.

BNP Paribas bénéficie d'une situation de liquidité favorable du fait de sa faible dépendance au marché inter-bancaire grâce à son positionnement de première banque de la zone euro par les dépôts, d'une gestion d'ores et déjà proactive de la liquidité, centralisée au niveau du Groupe, et d'un coût de refinancement compétitif grâce à son spread de CDS parmi les plus bas des banques comparables. En outre, les besoins d'émission à moyen et long terme pour 2010 sont inférieurs à ceux de 2009.

3. Bilan abrégé de la société

31/12/2009 (en millions EUR)

	En millions EUR
ACTIF	
CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP	56,076
INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	828,784
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	4,952
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	221,425
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	88,920
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	678,766
ECART DE RÉÉVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	2,407
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	14,023
ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	12,117
COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	103,361
PARTICIPATION DES ASSURÉS AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE	-
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	4,761
IMMEUBLES DE PLACEMENT	11,872
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17,056
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2,199
ECARTS D'ACQUISITION	10,979
TOTAL ACTIF	2,057,698

	En millions EUR
DETTES	
BANQUES CENTRALES, CCP	5,510
INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	709,337
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	8,108
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	220,696
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	604,903
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	211,029
ECART DE RÉÉVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	356
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	4,762
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	72,425
PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE	101,555
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10,464
DETTES SUBORDONNÉES	28,209
TOTAL DETTES	1,977,354

CAPITAUX PROPRES	
CAPITAL ET RÉSERVES LIÉES	25,061
RÉSERVES CONSOLIDÉES	37,433
RÉSULTAT DE L'EXERCICE, PART DU GROUPE	5,832
TOTAL CAPITAL, RÉSERVES CONSOLIDÉES ET RÉSULTAT DE LA PÉRIODE, PART DU GROUPE	68,326
PERTES ET GAINS LATENTS OU DIFFÉRÉS	1,175
TOTAL PART DU GROUPE	69,501
RÉSERVES ET RÉSULTAT DES MINORITAIRES	11,060
VARIATIONS D'ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(217)
TOTAL INTÉRÊTS MINORITAIRES	10,843
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	80,344
TOTAL PASSIF	2,057,698

DEXIA

I. Activité

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger :

l'acquisition, la détention, la gestion et la cession, de quelque manière que ce soit, de toutes participations dans des sociétés ou toutes autres personnes morales, quelle que soit leur forme juridique, existantes ou à constituer, qui exercent des activités d'établissement de crédit, d'entreprises d'assurance ou de réassurance ou qui exercent des activités financières, industrielles, commerciales ou civiles, administratives ou techniques, de même que de toutes sortes d'actions, d'obligations, de fonds publics et tous autres instruments financiers de quelque nature que ce soit ;

la fourniture de services d'assistance ou de gestion administrative, commerciale et financière et l'accomplissement de tous travaux d'étude au bénéfice de tiers et en particulier au bénéfice de sociétés et autres personnes morales, quelle que soit leur forme juridique, dans lesquelles elle détient directement ou indirectement une participation, de même que la fourniture de prêts, avances, garanties ou cautions, sous quelque forme que ce soit ;

l'accomplissement de toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles, commerciales ou civiles, en ce compris l'acquisition, la gestion, la location et la cession de tous biens mobiliers et immobiliers, qui se rapportent directement ou indirectement à la réalisation de son objet social ou qui sont de nature à en favoriser la réalisation.

2. Rapport de la société

L'année 2009 a été fortement marquée par les conséquences de la crise financière qui a ébranlé le système bancaire en 2008 et par le plan de transformation initié par Dexia en novembre 2008 pour rétablir une assise solide au groupe. Les axes de ce plan de transformation, dont les étapes ont été annoncées en janvier 2009, visent à recentrer Dexia sur ses principales franchises commerciales, à améliorer son profil de risque ainsi qu'à optimiser sa base de coûts.

Dans le cadre du plan de transformation, Dexia a recentré ses métiers sur ses marchés historiques (Belgique, France, Luxembourg) et sur la Turquie. Ce recentrage, qui participe à la réduction du bilan, s'est traduit par plusieurs cessions, dont la vente de FSA Insurance est la plus importante.

Le groupe a poursuivi la politique active de réduction du bilan engagée fin 2008. Des progrès importants ont été accomplis en termes de consolidation de la liquidité du groupe, ce qui permettra à Dexia de s'affranchir plus tôt que prévu de la garantie des États. Ainsi, Dexia ne fera plus usage de la garantie pour ses émissions à court terme après le 31 mai 2010 et pour ses émissions à long terme après le 30 juin 2010.

Une nouvelle étape importante pour le groupe Dexia a été franchie le 5 février 2010. Après plusieurs mois de discussion, les États belge, français et luxembourgeois et la Commission européenne ont conclu un accord de principe sur le plan de restructuration du groupe Dexia qui a été définitivement entériné par la nouvelle commission le 26 février 2010.

Cet accord positif et cohérent permet au groupe de continuer à développer ses métiers principaux sur ses marchés historiques, la France, la Belgique et le Luxembourg, ainsi qu'en Turquie.

Dans le cadre des négociations avec la Commission européenne, il a été décidé de vendre dans les 2 à 3 ans à venir Dexia Crediop en Italie, Dexia banka Slovensko en Slovaquie ainsi que Dexia Sabadell en Espagne. Dexia s'est également engagé à céder AdInfo, sa filiale active dans la fourniture de services informatiques aux collectivités locales en Belgique ainsi que sa participation dans SPE, deuxième fournisseur d'énergie (gaz et électricité) en Belgique et à céder ou introduire en Bourse Deniz Emeklilik, la filiale d'assurances de DenizBank en Turquie.

L'accord prévoit également certaines restrictions sur les dividendes, les instruments hybrides et les acquisitions.

Dexia a réalisé en 2009 un bénéfice net de 1.010 millions EUR à comparer à une perte nette de 3.326 millions EUR en 2008. Le conseil d'administration de Dexia souhaite faire bénéficier les actionnaires du résultat positif de Dexia en 2009 et a décidé de proposer à l'assemblée générale extraordinaire qui se réunira le 12 mai 2010 à l'issue de l'assemblée générale annuelle, d'approuver une augmentation de capital d'environ 350 millions EUR par distribution d'actions nouvelles aux actionnaires sous la forme d'actions de bonus.

3. Bilan abrégé de la société

Bilan : 31/12/2009 (en milliers EUR) après affectation du résultat.

ACTIF		PASSIF	
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.320	CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION	21.706.688
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	6.516	RESERVES ET RÉSULTATS REPORTÉS	2.664.278
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	28.298.861	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	55.534
CRÉANCES	92.716	DETTES	4.308.171
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	315.469	COMPTES DE RÉGULARISATION	13.241
VALEURS DISPONIBLES	18.117	DETTES	36.928
COMPTES DE RÉGULARISATION	9.913		
TOTAL	28.747.912	TOTAL	28.747.912

ETHIAS FINANCE

I. Activité

Ethias Finance, a pour objet la prise de participation dans et le financement d'entreprises d'assurances et d'établissements de crédit sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, ainsi que toutes opérations qui en découlent directement.

2. Rapport de la société

Nous vous rappelons que celle-ci a été créée le 03 octobre 2008, qu'il s'agit du premier exercice comptable d'une durée de 15 mois (10/2008 – 12/2009).

Ethias Droit Commun et Ethias Accidents du Travail ont constitué Ethias Finance s.a. au capital de 25.000.000,00 EUR respectivement à hauteur de 90 % et 10 %.

Suite à la restructuration du groupe Ethias, une augmentation du capital a eu lieu le 13 février 2009, à concurrence de 1.975.000.000 EUR pour ainsi fixer le capital à deux milliards EUR (2.000.000.000 EUR). Capital qui est intégralement investi dans Ethias SA.

L'incertitude représentée par l'issue du dossier « aide d'état » auprès de la commission européenne, en ce qui concerne Ethias SA, pourrait également avoir un impact sur la valorisation de celle-ci.

En effet, le 12 février 2009, la Commission européenne approuvait le refinancement du groupe, pour une période de 6 mois. Pour continuer à bénéficier de l'approbation de la Commission européenne au-delà de la période initiale, le plan de réorganisation (« Plan Horizon 2011 ») a été déposé le 20 avril 2009. Depuis lors, des négociations constructives ont eu lieu avec les services de la Commission. Ceux-ci examinent ce plan pour s'assurer qu'il permettra de restaurer la viabilité à long terme de l'entreprise tout en évitant toute distorsion de concurrence induite. En date du 20 mai 2010, la Commission européenne a arrêté sa décision quand à l'approbation du refinancement du groupe Ethias, en y incluant des mesures complémentaires au plan initial. Celles-ci devront être réalisées pour fin 2013.

3. Bilan

Le pied de bilan s'établit à 2.002.128.636 EUR. La principale rubrique de l'actif est Immobilisations financières pour 2.000.000.000 EUR, le passif étant composé principalement des fonds propres.

Actif

Sous la rubrique Immobilisations financières, dans les entreprises liées, est inscrite notre participation dans Ethias SA.

Les autres créances (80.098 EUR) représentent les intérêts à recouvrer sur le compte à vue et l'excédent de versements anticipés pour 79.089 EUR.

Les valeurs disponibles s'élèvent à 2.048.538 EUR.

Passif

Le capital libéré au 31 décembre 2009 est de 2.000.000.000 EUR.

La réserve légale s'établit à 104.000 EUR et le bénéfice reporté est de 1.971.214 EUR.

Les dettes s'élèvent à 53.421 EUR et sont composées principalement du précompte professionnel sur les jetons de présence du 4e trimestre pour 4.988 EUR, et des factures à recevoir pour 48.013 EUR.

Comptes de résultats

Charges :

Les charges sont principalement composées d'honoraires notaires et réviseurs pour 264.624 EUR, de la garantie RC Administrateurs pour 124.004 EUR et des jetons de présence pour 131.125 EUR.

L'impôt sur le résultat est égal à 838.139 EUR.

Produits :

Pour les produits provenant des actifs circulants, il s'agit exclusivement des intérêts sur valeurs disponibles. Le résultat de l'exercice après impôts s'élève à 2.075.214 EUR que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Dotation à la réserve légale : 104.000 EUR
- Bénéfice à reporter : 1.971.214 EUR

Bilan au 31/12/2009 (en milliers EUR)

ACTIF		PASSIF	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	2.000.000	CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION	2.000.000
CRÉANCES	80	RÉSERVES ET RÉSULTATS REPORTÉS	2.075
VALEURS DISPONIBLES	2.049	DETTES	54
TOTAL	2.002.129	TOTAL	2.002.129

FEDESCO**1. Activité**

Fedesco facilite et finance des projets d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics fédéraux. A l'aide de conseils appropriés et des meilleurs services et technologies disponibles, nous contribuons à la diminution de l'émission des gaz à effet de serre tout en diminuant les coûts énergétiques.

2. Rapport de la société

a) 2009 : l'année de la croissance des activités

2009 fut pour Fedesco l'année d'une croissance importante d'activités, en particulier dans le domaine des mesures standards et des mesures transversales. Fedesco s'est focalisé sur la finalisation des projets engagés en 2007 et 2008, ainsi que sur l'exécution d'une partie importante des contrats signés fin 2008 pour une valeur de plus de 8 millions EUR.

Les projets de panneaux solaires photovoltaïques se sont concrétisés par l'attribution en collaboration avec la Régie des Bâtiments du marché de concession pour 10.000 m² de toits de bâtiments publics fédéraux en Flandre et la première phase des 3.200 m² en investissement propre.

Le développement des opérations internes s'est poursuivi notamment via l'initiation d'un projet de développement d'outils opérationnels pour faciliter la gestion de projet, la comptabilité énergétique, la gestion de contrats, la gestion des bâtiments et la gestion de clients.

La société a poursuivi son développement avec l'engagement nécessaire de 4 nouveaux collaborateurs, qui a nécessité le déménagement vers de nouveaux locaux.

b) Projets réalisés en 2009 : l'accent sur les mesures standards et transversales

Les premières campagnes de sensibilisation engagées en 2008 ont été finalisées, malgré la non-réalisation de l'ensemble des Eco-scans et la mise en place très réduite des Eco-teams liée au manque de mobilisation de la part de certains occupants.

Via la réalisation de cadastres énergétiques et des études pour un grand nombre de mesures transversales (relighting, cogénération, HVAC, isolation, etc.) via des bureaux d'études spécialisés avec lesquels Fedesco a conclu des contrats cadres en 2008 et 2009, Fedesco a notamment créé la base pour l'exécution d'un nombre important de travaux à partir de 2010.

Grâce aux études réalisées en 2008 et début 2009, Fedesco a également réalisé ou financé en collaboration avec la Régie des Bâtiments une première tranche de travaux économiseurs d'énergie, notamment la rénovation des chaufferies dans 3 bâtiments, une grande installation de cogénération (au Palais de Justice de Bruxelles), l'isolation de toits (de la Prison de Louvain) et l'installation de films solaires économiseurs d'énergie dans plusieurs bâtiments air-conditionnés pour une surface de presque 4.800 m².

c) Le Contrat de Gestion : préparer l'avenir et lever plusieurs obstacles

La Direction de Fedesco, sous la supervision du Conseil d'Administration, a rédigé un projet de Contrat de Gestion dont le principe avait été approuvé par le gouvernement et qui vise à lever un certain nombre d'obstacles identifiés et reportés en 2007 et 2008. Le Contrat de Gestion définira les nouveaux principes de fonctionnement de Fedesco au sein de l'organisation fédérale et établira les rôles et responsabilités de la société, de ses clients et de la Régie des Bâtiments dans le cadre des projets d'efficacité énergétique, préfinancés par Fedesco. Après finalisation, traduction et avis juridique indépendant au 1^{er} trimestre, il sera soumis au gouvernement dès que possible.

3. Bilan abrégé de la société (en EUR)

ACTIF		PASSIF	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	188.746	CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION	4.000.000
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1.650	RÉSERVES ET RÉSULTATS REPORTÉS	-996.750
CRÉANCES	2.893.503	DETTES	3.393.082
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	3.182.685		
COMPTES DE RÉGULARISATION	129.748		
TOTAL	6.396.332	TOTAL	6.396.332

FONDS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DURABLE

1. Activité

La mission et les objectifs du Fonds sont clairement décrits, d'une part, dans les dispositions légales et, d'autre part, dans les statuts de la société. Plus spécifiquement, le Fonds de l'économie sociale et durable se fixe pour objectif : « toute forme d'interventions en faveur des organisations ou entreprises qui font partie de l'économie sociale, notamment la participation au capital et/ou l'apport de crédits ».

2. Rapport de la société

Avec l'approbation de la loi-programme du 8 juin 2008, le Fonds pour l'économie sociale et durable a été soumis à un scénario d'extinction, lancé par les autorités fédérales pour encourager l'économie sociale et l'entreprise socialement responsable dans notre pays. Plus précisément, il a été décidé qu'« à partir du 1er janvier 2009, l'activité du Fonds de l'économie sociale et durable se limitera à la gestion des crédits et des participations qui ont été accordés avant cette date ou pour lesquels une décision a été prise avant cette date. » C'est en partie cette décision qui a amené les actionnaires à mettre en liquidation le Fonds de l'économie sociale et durable.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 septembre 2009, le Fonds de participation a été désigné liquidateur du Fonds de l'économie sociale et durable. Cette décision a été entérinée par le Tribunal de commerce de Bruxelles le 15 octobre 2009. Le Fonds de participation est donc garant de la gestion ultérieure du Fonds de l'économie sociale et durable et plus particulièrement des crédits et participations en cours.

La fin de la liquidation a été fixée à 2029, afin de pouvoir respecter la durée de chacun des crédits ouverts du Fonds de l'économie sociale et durable.

Les éventuels risques et incertitudes relatifs à la liquidation se situent surtout au niveau de la réalisation future du portefeuille de crédits et des participations ainsi qu'au niveau du financement de la société qui pourrait connaître un manque de liquidité.

Les comptes se clôturent avec une perte de 330.726 EUR. Cette perte est attribuée à l'enregistrement de dépréciations des participations.

3. Bilan abrégé de la société (en EUR)

ACTIF		PASSIF	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1.352.997	CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION	8.406.000
CRÉANCES	32.322.637	RÉSERVES ET RÉSULTATS REPORTÉS	-29.506.676
PLACEMENTS ET ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	5.074.481	DETTES	60.160.306
COMPTES DE RÉGULARISATION	313.103	COMPTES DE RÉGULARISATION	3.588
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1.352.997		
TOTAL	39.063.218	TOTAL	39.063.218

FONDS DE REDUCTION DU COÛT GLOBAL DE L'ÉNERGIE

I. Activité

L'objet du Fonds est d'intervenir dans le financement de mesures structurelles visant à favoriser la réduction du coût global de l'énergie dans les logements privés pour le groupe cible des personnes les plus démunies, et dans l'octroi d'emprunts bon marché en faveur de travaux visant à favoriser la réduction du coût global de l'énergie dans les habitations privées.

La société a été créée le 10/03/2006.

2. Rapport de la société

Dans le cadre de l'objet social décrit plus haut, voici l'évolution des prêts individuels octroyés aux particuliers, sachant que chaque prêt individuel ne dépasse pas 10.000 EUR :

2007 : 200.000 EUR
 2008 : 1.323.333 EUR
 2009 : 9.169.409 EUR

En 2008, ces prêts avaient été octroyés par le biais de trois entités locales : à Ostende, Malines et Gand.

En 2009, 10 contrats de collaboration étaient au total conclus, dont 8 avec des entités locales présentant déjà des activités. Par ordre alphabétique : Antwerpen (vzw Recyclant), Charleroi (Eco-Energie), Genk - Hasselt (Duwolim), Gent (vzw Regent), Mechelen (Igemo), Oostende (AG EOS), Soignies (Entité locale FRCE), Zuid-West-Vlaanderen (vzw Welzijnsconsortium).

Notre rapport 2008 annonçait déjà une croissance du nombre d'EL s'accompagnant d'une accélération dans l'octroi du nombre de prêts par une collaboration plus importante et plus efficace avec les différentes Régions du pays.

A cette fin, en 2009 les mesures suivantes ont été prises :

Nouveau contrat de gestion (AR du 06/07/2009), allocation d'une subvention en intérêts pour participer aux frais financiers liés à une nouvelle émission d'obligations en vue (AR du 13/11/2009), modification des statuts actant ces nouvelles mesures structurelles (23/11/2009).

Les moyens mis à disposition du Fonds l'ont été en 2007 par le biais d'un emprunt obligataire (doté d'un avantage fiscal) de 50.000.000 EUR.

A la suite de la modification du contrat de gestion, par laquelle, entre autres, la possibilité est donnée aux régions de désigner des personnes morales pouvant faire appel au Fonds, une réflexion est actuellement menée afin de renforcer et étendre les moyens du Fonds par une nouvelle émission d'obligations pour un montant de 200.000.000 EUR.

Les frais de structure du Fonds et des entités locales sont financés par une subvention structurelle annuelle et fédérale. Le résultat comptable de la société anonyme « FRCE » dépend annuellement des produits financiers (intérêts obtenus des placements de trésorerie + intérêts perçus sur les prêts octroyés) et charges financières (intérêts payés sur l'emprunt obligataire).

En 2006, 2007 et 2008, ce résultat était à chaque fois positif.

En 2009, ce résultat est resté positif grâce à l'intervention en subvention - intérêts, alloué par le Ministre du Climat et de l'Energie, par AR du 13/11/2009, dont le but est de couvrir les frais financiers liés aux emprunts obligataires émis. Jusqu'à présent aucun dividende n'a été octroyé sur les résultats de la société.

3. Bilan abrégé de la société au 31/12/2009 (en milliers EUR)

ACTIF		PASSIF	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	262	CAPITAL	2.500
CRÉANCES À LONG TERME	7.683	RÉSERVES ET RÉSULTATS	1.644
CRÉANCES À COURT TERME	11.087	DETTES À LONG TERME	49.728
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	41.134	DETTES À COURT TERME	7.364
VALEURS DISPONIBLES	6.551	COMPTES DE RÉGULARISATIONS	6.077
COMPTES DE RÉGULARISATION	596		
TOTAL	67.313	TOTAL	67.313

FORTIS BANQUE

I. Activité

Fortis Banque offre une gamme complète de services bancaires aux particuliers, aux entreprises et aux clients institutionnels, par ses propres canaux ainsi qu'avec la collaboration d'autres partenaires. La banque jouit d'une forte présence sur le marché européen de la banque de détail, où elle mène ses activités par différents canaux de distribution. Fortis Banque emploie 34.000 personnes, dont près de 18.500 en Belgique.

BNP Paribas a pris le contrôle de Fortis Banque le 12 mai 2009 et a augmenté sa participation dans celle-ci à 74,93 % le 13 mai. L'Etat belge, par l'intermédiaire de la SFPI (Société Fédérale de Participations et d'Investissement), détient à présent 25 % (+ une action) de Fortis Banque, le reste du capital étant détenu par le public.

Depuis le 12 mai 2009, la banque exerce ses activités commerciales sous le nom BNP Paribas Fortis et fait partie du groupe BNP Paribas. BNP Paribas Fortis est en pleine phase de déploiement de sa nouvelle stratégie et de son ambition de devenir le partenaire bancaire stratégique de ses clients, un employeur attractif et un acteur responsable de la société. Plus d'un millier de projets d'intégration ont été lancés et de nouvelles procédures de gouvernance ont été définies.

En 2009, Fortis Banque s'articulait autour de quatre activités (business lines) : Retail Banking, Asset Management, Private Banking et Merchant Banking. Retail Banking propose des services financiers aux particuliers, aux indépendants, aux titulaires de professions libérales et aux petites entreprises. Fortis Investments (ou Fortis Investment Management – FIM) est le gestionnaire d'actifs de Fortis Banque. FIM propose des solutions d'investissement internationales, tout en les adaptant pour répondre aux attentes des investisseurs locaux, tant institutionnels que wholesale et retail. Private Banking propose des solutions intégrées et internationales de gestion d'actif et de passif à des particuliers fortunés, leurs entreprises et leurs conseillers. Merchant Banking est la banque wholesale de Fortis Banque. Merchant Banking propose une large gamme de produits et services financiers aux sociétés nécessitant une expertise particulière dans les domaines du financement à long terme, la gestion de trésorerie et les transactions particulières, les placements et la gestion des risques, les conseils en stratégie ainsi que le financement en capital-investissement (private equity). Par ailleurs, Merchant Banking fournit également des services de qualité aux entreprises de tailles moyennes et plus grandes dans le cadre de leurs besoins financiers spécifiques dans le domaine des marchés ou de la connaissance clients, l'expertise des produits et les relations managériales.

2. Rapport de la société

L'année 2009 fut un tournant pour Fortis Banque. Les premiers mois ont été marqués par une incertitude continue sur le futur actionariat de la banque, tandis que celle-ci continuait à exercer ses activités commerciales sous la dénomination de 'Fortis Banque', dans un contexte de marche et des conditions économiques défavorables. Depuis le 12 mai 2009, Fortis Banque exerce ses activités commerciales sous le nom BNP Paribas Fortis et fait partie du groupe BNP Paribas.

Au 31 décembre 2009, les résultats consolidés de Fortis Banque dégageaient une perte nette de 665 millions EUR. Les résultats non consolidés de Fortis Banque S.A. montraient une perte nette de 1.313 millions EUR en 2009.

Les résultats 2009 de Fortis Banque ont été affectés par plusieurs éléments exceptionnels liés à la situation économique et aux transactions conclues en 2009. Néanmoins, l'année s'est concentrée sur la restauration de la stabilité commerciale et de la stabilité financière, comme le montre l'amélioration de la liquidité et de la solvabilité de la banque.

Le bilan total s'élevait à EUR 435 milliards à fin 2009, soit un repli de 152 milliards EUR (26 %) par rapport à fin 2008. Cette diminution s'explique par de nouvelles mesures de « de-risking » du bilan et par de fortes fluctuations sur le front des activités interbancaires.

Le Conseil d'Administration a proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 22 avril 2010 de ne pas distribuer de dividende pour l'exercice 2009.

L'ensemble de l'année 2009 a été caractérisé par une bonne performance commerciale et de solides résultats sur les marchés des capitaux, même si ceux-ci ont été affectés par des niveaux élevés de dépréciation reflétant les conséquences du ralentissement économique.

En 2010, la première priorité consiste à complètement mettre en œuvre les nouveaux business models et à proposer des nouveaux produits et services aux clients. La banque se concentre sur son cœur de métier, ce qui lui permet de consolider ses positionnements de marché et d'augmenter la satisfaction de ses clients.

Le rapport annuel de Fortis Banque est disponible via le lien suivant :
http://www.fortisbank.com/fr/presse/media/rapportAnnuel_2009.pdf

3. Bilan abrégé de la société

Les données ci-après sont basées sur les comptes annuels non consolidés 2009 de Fortis Banque, préparés en conformité de l'Arrêté Royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes annuels des institutions de crédit.

Bilan après répartition du résultat au 31/12/2009 (en milliers EUR) :

ACTIF		PASSIF	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	1.006.495	CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION	29.650.932
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	16.452.954	PLUS-VALUES	1.008.723
CRÉANCES	173.522.320	RÉSERVES ET RÉSULTAT REPORTÉS	(19.193.247)
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	450.001	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	956.275
AUTRES ACTIFS	178.840.017	AUTRES PASSIFS	357.849.104
TOTAL	370.271.787	TOTAL	370.271.787

KBC GROUPE

1. Activité

La KBC est un groupe de bancassurance desservant principalement des clients retail, midcap et PME. Le groupe occupe une position solide sur ses marchés domestiques que sont la Belgique, la Tchéquie, la Slovaquie, la Hongrie, la Pologne et la Bulgarie. Dans le reste du monde, il suit une politique de présence sélective dans certains pays ou régions.

Fin 2009, le groupe se compose d'une société de holding – KBC Groupe SA – qui contrôle trois sociétés sous-jacentes : KBC Bank, KBC Assurances et KBL European Private Bankers. Chacune de ces sociétés compte un certain nombre de filiales et sous-filiales.

2. Rapport de la société

Au premier trimestre, la grave détérioration de la solvabilité de l'assureur monoligne MBIA, alliée aux réductions de valeur dans le portefeuille de CDO, ont entraîné une lourde perte. Afin de préserver la solvabilité et les résultats futurs, le groupe KBC a signé avec le gouvernement fédéral belge un accord de garantie, éliminant en grande partie l'incidence négative éventuelle de pertes de valeur futures sur le portefeuille de crédits structurés. En outre, le groupe a renforcé la base de son capital par l'émission de titres du capital de base en faveur du gouvernement flamand : 3,5 milliards EUR (fin 2008, une telle opération avait déjà été réalisée avec le gouvernement fédéral belge).

Dans les trimestres suivants, le groupe s'est employé à restaurer une rentabilité durable. Il s'est ainsi concentré sur ses activités stratégiques – octroi de crédits, assurances et asset management – et sur ses marchés domestiques que sont la Belgique et l'Europe centrale et orientale. Ce recentrage était d'ailleurs le principal objectif de la nouvelle stratégie, qui a servi de base au plan de restructuration approuvé le 18 novembre par la Commission européenne. Ce plan décrit, entre autres, les caractéristiques du groupe que KBC souhaite être à l'avenir. Pour résumer, le groupe continuera à se concentrer sur la bancassurance aux clients retail, PME et midcap, et continuera à développer ses activités en Belgique et sur cinq marchés sélectionnés d'Europe centrale et orientale. Cela implique également la cession ou la liquidation de certaines activités non stratégiques (notamment le réseau européen de private banking, la présence en Russie, quelques activités de merchant banking spécialisées et une grande partie de l'octroi de crédits sur des marchés non domestiques). En outre, des moyens supplémentaires seront générés pour rembourser les titres du capital de base vendus à l'État, notamment par la cession de canaux de distribution complémentaires, tels que Centea et Fidea en Belgique, et par l'introduction en Bourse d'une participation minoritaire dans la filiale bancaire tchèque, SOB.

Après le résultat négatif du premier trimestre, le groupe a, à nouveau, généré des résultats positifs au cours du second, troisième et quatrième trimestre de 2009. Le groupe enregistre peut-être encore une perte nette de 2,5 milliards EUR, sur une base consolidée, sur l'ensemble de 2009, mais abstraction faite de l'incidence directe de la crise financière et d'autres facteurs exceptionnels, un bénéfice d'exploitation sous-jacent de 1,7 milliard EUR est enregistré en 2009. Le groupe n'alloue aucun dividende pour 2009.

3. Bilan abrégé de la société

Bilan non consolidé au 31/12/2009 (en millions EUR)

ACTIF		PASSIF	
ACTIFS FINANCIERS	17 094	CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION	5 581
CRÉANCES	23	RÉSERVES ET RÉSULTATS REPORTÉS	3 835
PLACEMENTS	467	DETTES	8 185
LIQUIDITÉS	43	COMPTES DE RÉGULARISATION	38
COMPTES DE RÉGULARISATION	12		
TOTAL	17 638	TOTAL	17 638

ROYAL PARK INVESTMENTS

1. Activité

Royal Park Investments (RPI) a été fondé le 20 novembre 2008 conformément au protocole signé le 10 octobre 2008 entre BNP Paribas, la SFPI et les diverses entreprises du groupe Fortis.

RPI est une structure d'accueil qui vise l'acquisition et la gestion d'une partie du portefeuille de crédits structurés de Fortis Bank. Cette transaction s'est achevée le 12 mai 2009. Le prix de reprise du portefeuille s'élevait à 11,7 milliards EUR contre une valeur nominale de 20,5 milliards EUR.

L'achat a, entre autres, été financé par un apport de capital des actionnaires à hauteur de 1,7 milliard EUR, répartis entre Fortis (760 millions ou 44,7 %), la SFPI (740 millions ou 43,5 %) et BNP Paribas (200 millions ou 11,8 %). Le financement restant du RPI s'est fait sous forme de prêts fournis par Fortis Bank et BNP Paribas.

2. Rapport de la société

2009 a été une année pleine de défis pour les marchés financiers et pour RPI en particulier. Malgré les circonstances difficiles sur le marché, Royal Park Investments est parvenu à obtenir des résultats financiers satisfaisants.

Financiers

En 2009, RPI a réalisé un bénéfice avant imposition de 151,4 millions EUR et un bénéfice net de 114,1 millions. Ces bons résultats reposent sur :

- Les revenus d'intérêts sur le portefeuille
- Les plus-values réalisées sur la vente de certains actifs
- Les revalorisations

Les revenus d'intérêts

En 2009, les revenus d'intérêts sur le portefeuille s'élevaient à 127,2 millions EUR. Par contre, la charge d'intérêts s'élevait à 66,4 millions (dont 19,3 millions de provisions de garantie payées aux autorités belges). Les revenus d'intérêts étaient sous pression à cause des taux d'intérêt très bas : le coupon brut sur le portefeuille s'élevait en moyenne à 1 % à peine. Le portage positif s'explique par la quasi-absence de défauts de paiement sur le portefeuille. Ainsi, l'intérêt a été généré sur la valeur nominale totale du portefeuille, alors que l'intérêt était payé uniquement sur la dette. On s'attend à ce qu'une partie considérable du portefeuille soit en défaut à un moment ou un autre.

Pendant l'exercice, RPI a conclu un certain nombre de transactions financières pour soutenir ses revenus d'intérêts et éliminer une partie de la volatilité. Étant donné que ces éléments sont mis en place par phase, leur contribution pour l'exercice 2009 se limite à 16 millions EUR.

Plus-value sur la vente d'actifs

Bien que l'objectif soit de conserver la plupart des actifs jusqu'à leur échéance, RPI a réagi à un certain nombre (toutefois limité) d'opportunités du marché. Des actions liées à certains actifs ont résulté en des plus-values d'un montant de 43,5 millions EUR, qui compensent largement les moins-values de 5 millions EUR.

Les comptes pertes et profits ont toutefois été mis sous pression par une perte de change non réalisée de 44 millions EUR. Cette perte est liée à une position en capital de la société qui est exprimée en euros, mais qui est utilisée en partie pour acheter des actifs en dollars US. La direction et le Conseil d'administration de RPI ont décidé qu'il n'était pas indiqué pour l'instant de couvrir cette position. Suite à la hausse du cours du dollar, la perte de change latente était évincée à la mi-mars 2010.

Revalorisation

Le portefeuille est repris dans les livres à sa juste valeur (Fair Value). Il s'agit donc de la valeur nominale moins les pertes attendues, telles que calculées par le Valuation Agent. La différence positive entre la valeur comptable nette et le prix d'achat est activée dans le bilan en tant que « plus-values non réalisées » et est reprise dans les résultats au pro rata sur la durée moyenne pondérée du portefeuille. Pour l'exercice 2009, un montant de 89,7 millions EUR a été repris dans les résultats en tant que « plus-values non réalisées ».

Lors de l'assemblée générale des actionnaires, il sera proposé de reporter le résultat de l'exercice à l'année suivante. Ainsi, les capitaux propres de la société augmenteront à 1.814,1 millions EUR (16,2 % du bilan total).

Au dernier jour de l'exercice, la valeur nominale du portefeuille s'élevait à 17,9 milliards EUR (contre 20,4 milliards à la date d'achat). À la date du bilan, les pertes attendues étaient estimées à environ 7,6 milliards, ce qui donne une valeur comptable nette de 10,3 milliards.

Ce montant est supérieur de 900 millions à ce que l'on appelle le prix d'achat amorti (prix d'achat moins amortissements de capital) qui s'élevait à 9,4 millions à la date du bilan.

Cash-flows

Pendant l'exercice, RPI a utilisé 1,14 milliard de liquidités pour amortir les dettes. L'endettement total est passé de 10 milliards à 8,2 milliards suite à ces amortissements.

Programme de Commercial Paper de Royal Park Investments sa/nv :

Le 23 décembre 2009, RPI a amené son programme de Commercial Paper sur le marché afin de refinancer 5,8 milliards de dollars US et 235 millions de livres sterling de dette financière chez Fortis Bank.

Le programme a reçu une très bonne réponse du marché : chaque jour, 600-700 millions de nouveaux titres étaient placés à des niveaux de financement entre IBOR - 4 et 6 pdb pour une période de 1 à 6 mois.

Le programme était entièrement mis en place au début du mois de janvier 2010 pour les 5,8 milliards de dollars US et l'emprunt senior de Fortis est désormais remboursé dans son intégralité.

Prévisions

Malgré les résultats prometteurs pour 2009, la direction de RPI reste prudente. Les conditions du marché restent difficiles, imprévisibles et incontrôlables. Nous pensons que 2010 sera une année cruciale.

3. Bilan abrégé de la société (en millions EUR)

ASSETS	
A/R AFTER MORE THAN ONE YEAR	10.913,72
A/R WITHIN ONE YEAR	2,45
CASH AT BANK AND IN HAND	28,26
DEFERRED CHARGES AND ACCRUED INCOME	31,93
TOTAL ASSETS	10.976,37

EQUITY AND LIABILITIES	
CAPITAL	850,00
SHARE PREMIUM CAPITAL	850,00
RESERVES	5,71
ACCUMULATED PROFITS	108,40
TOTAL EQUITY	1.814,10

FINANCIAL DEBTS AFTER MORE THAN ON YEAR	6.783,94
A/P WITHIN ONE YEAR	1.437,64
DEFERRED CHARGES AND ACCRUED INCOME	940,69
TOTAL LIABILITIES	10.976,37



SOCIÉTÉ FÉDÉRALE DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENT ■ FÉDÉRALE PARTICIPATIE- EN INVESTERINGSMAATSCHAPPIJ

www.sfpi.be

Avenue Louise, 54 boîte 1
1050 Bruxelles